

**Quarante ans de
ségrégation...
et d'incorporation
des immigrés en
France,
1968-2007**

Janvier

2013

Cette étude brosse précisément le paysage ségrégatif des immigrés en France de 1968 à 2007 grâce à l'utilisation inédite des données de 6 recensements. L'arrivée de l'immigration latine, africaine et maghrébine s'est déroulée à des périodes économiques moins favorables pour ces deux dernières et par une durée d'intégration plus courte expliquant une part des écarts ségrégatifs. Malgré cela, l'intensité de la ségrégation française a baissé depuis la fin des années 1960 avec parfois des évolutions contradictoires selon les agglomérations urbaines. L'augmentation de la part des immigrés dans la population s'est traduite principalement par une progression de leur présence dans les quartiers populaires et par une diffusion dans des quartiers moins concentrés. La multiplication des approches permet de consolider ces constats et de conclure à l'absence de ghettos, de quartiers mono-ethniques et d'auto-ségrégation et à l'inverse à l'incorporation massive des immigrés même non-européens. Dans la 2^e partie, une méta analyse poussée de la ségrégation en Europe permet de mieux faire ressortir la tendance générale à la déségrégation et de situer la ségrégation française en Europe. Enfin, les processus de concentration des immigrés, puis de diffusion au sein des pays occidentaux sont mis au jour et ramassés dans un schéma heuristique.

**Jean-Louis
Pan Ké Shon**

Rapport commandité par le PUCA et l'ACSé

Partie 1

Quarante ans de ségrégation... et d'incorporation des immigrés en France, 1968-2007

3

Ce rapport est en grande partie le fruit de réflexions et des longues « conversations du Danton » avec Loïc Wacquant, foisonnantes, riches, sans concessions mais toujours cordiales et éclairantes. Il bénéficie aussi de travaux conjoints avec Gregory Verdugo, de sa grande rigueur, de ses mises en garde judicieuses et de ses réflexions avisées. Ce rapport emprunte très largement à l'un et à l'autre et je les en remercie amicalement. Pour autant, les opinions exprimées, les analyses et les erreurs éventuelles n'engagent que son signataire.

Ce rapport a vu le jour grâce au soutien financier de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances et du Plan Urbain Construction et Architecture du ministère du Logement. Il est aussi le fruit du travail et du soutien répété de François Ménard et de Maria Cunha. Je les en remercie chaleureusement.

Sommaire

Partie 1

I - Introduction.....	7
Les glissements progressifs de la question sociale à la question spatiale et raciale	7
Islamophobie et communautarisme	7
Xénophobie et discours populistes	8
Un imaginaire de la catastrophe et du désastre.....	9
Convergence des constats de la Droite et de la Gauche	10
L'image totémique du ghetto.....	12
L'accroissement fantasmatique de la ségrégation contre une réalité plus triviale.....	13
La construction de l'immigration en problème social	14
Rhétoriques et affects	15
Expertise et alternative des choix politiques	16
Plan du rapport	17
II – Les transformations de l'immigration	19
1 – L'immigration a augmenté en Europe occidentale depuis les années 1960	19
2 – Latine en 1968, l'immigration est maintenant aux 2/3 non-européenne	21
3 – Un agenda tourmenté des migrants après les Trente glorieuses	23
4 – Visibilité accrue des populations assignées à un « contexte migratoire »	25
III – 40 ans d'évolutions de la ségrégation.....	29
1 - Augmentation de la population immigrée et concentration spatiale	29
1.1 - Progression des parts d'immigrés (stock) en France et dans les quartiers	29
1.2 - Progression des parts d'immigrés et baisse de la ségrégation	31
2 - Baisse quasi générale de l'intensité de la ségrégation entre 1968 et 2007	32
2.1 – Baisse de l'intensité au niveau des origines nationales	32
Encadré 1 – Intensité et ampleur de la ségrégation et interactions	35
Schéma des combinaisons des deux dimensions principales de la ségrégation	36
2.2 – Baisse de l'intensité au niveau des origines géoculturelles	38
2.3 - Évolutions divergentes de l'intensité de la ségrégation selon les agglomérations....	39
Encadré 2 - Données et méthodes	41
2.4 - Ségrégation différenciée pour les primo migrants et les « installés »	43
3 - Évolution de l'ampleur de la ségrégation entre 1968 et 2007	44
3.1 - En 2007, les immigrés sont majoritaires uniquement dans 0,1 % des quartiers	44
3.2 - La progression des parts d'immigrés non-européens s'est effectuée dans les quartiers « populaires »	47
4 - Intensité et ampleur de la ségrégation française en 2007	50
4.1 – Baisse de l'intensité et progression modérée de l'ampleur de la ségrégation	50
4.2 – Ségrégation des Africains et des Maghrébins dans les 8 plus grandes agglomérations en 2007	53
4.3 - La ségrégation française n'est pas mono-ethnique mais plus diverse	56
4.4 - La ségrégation française n'est ni africaine, ni maghrébine, ni asiatique.....	58
4.5 - La référence de la ségrégation spatiale aux immigrés pris dans leur ensemble s'impose en France	59
4.6 - Des quartiers atypiques qui orientent les perceptions	60
IV – L'incorporation des immigrés en France	63

1 - Le temps c'est de l'agent... d'incorporation.....	63
2 - Type d'habitat selon les origines.....	66
3 - Logements sociaux, discrimination et ségrégation.....	67
4 - L'incorporation des immigrés est massive en France.....	71
5 - Ségrégation et incorporation : version 2G.....	72
V - Discussion et conclusion de la première partie	74

Partie 1

I - Introduction de la seconde partie.....	81
II – L'évolution de la ségrégation en Europe	85
1 – L'intensité a globalement baissé dans les pays européens	85
2 – L'ampleur de la ségrégation est généralement faible mais souvent en augmentation.	89
3 – Comparaisons de la ségrégation France et autres pays européens.....	93
III - Dynamiques ségréгатives et mobilités résidentielles.....	99
1 - Des populations mobiles et renouvelées	99
2 – Distinguer stock et flux	100
3 - Des carrières résidentielles ascendantes.....	101
4 - Des mobilités nombreuses.....	103
5 – Mobilités des habitants des quartiers sensibles et motifs comparés d'installation ...	105
6 - Disparités intra groupe	108
7 – Schéma ségréгатif européen	109
IV – Conclusion générale	113
1 - Convergences européennes : baisse de l'intensité augmentation de l'immigration ...	113
2 - Des constructions rhétoriques hors sol.....	114
3 - L'attraction hypnotique des quartiers les plus ségréгатés.....	116
4 – Institutions et ségrégation.....	118
5 - Le retour de la question sociale.....	120
Bibliographie alphabétique.....	124
Bibliographie par pays	135
Glossaire.....	147
Annexe 1 – Evolutions de l'intensité de la ségrégation selon les pays d'origine et les 8 plus importantes unités urbaines Indice de dissimilarité.....	150
Annexe 2 - Effets « mécaniques » de l'augmentation de la part d'immigrés entre 1968 et 2007 sur la distribution des quartiers.....	152
Annexe 3 – Spécification alternative du modèle.....	154
Annexe 4 - Tableau synthétique sélectif de la ségrégation en Europe de l'Ouest ...	156
Annexe 5 – Flux d'immigration régulière de long terme en France	159
Annexe 6 – Croissance démographique et migratoire en Europe	160
Annexe 7 – Évolution des stocks de migrants entre 2000-01 et 2009-10	161

I - Introduction

Les glissements progressifs de la question sociale à la question spatiale et raciale

Il souffle à travers l'Europe une « panique morale¹ » envers l'immigration postcoloniale et aux problèmes qu'elle est censée soulever. Un récent éditorial du journal *Le Monde* affirmait en première page que « Le problème de l'intégration en France commence par la ségrégation géographique des immigrés. Une politique inadaptée du logement a favorisé le regroupement des populations immigrées dans quelques dizaines de quartiers, donnant naissance à des ghettos, d'où la République s'est retirée. Dans les cités les plus reléguées, cet effacement de la République a laissé la voie libre à la montée de l'islam, comme l'a montré la récente étude dirigée par Gilles Kepel. » Le journaliste concluait plus loin par « l'échec [subséquent] de l'intégration des immigrés » (*Le Monde*, 8 mars 2012, p. 1). Cette idée du manque d'intégration des immigrés due notamment à leur ségrégation et même à leur ghettoïsation est devenue un lieu commun du débat public en France comme dans plusieurs pays européens sans appui pourtant d'évaluations quantitatives rigoureuses.

Le glissement de la question sociale à la question spatiale des dernières décennies s'est reconfiguré plus récemment, au moins dans les discours, en question ethnique. Aux disparités sociales, traduites en dur dans l'espace, se substituerait maintenant la question « ethno-raciale », voire ethno-religieuse. Les clivages sociaux, qui président à la stratification des espaces, semblent oubliés au profit d'un recentrage sur les « banlieues à problèmes », leurs habitants et notamment les Maghrébins et les autres Africains.

Islamophobie et communautarisme

La question « raciale » s'est dotée de nouveaux atours avec l'islamophobie. Noiriel constate ainsi que « La forme la plus récente du clivage grec entre les « civilisés » et les « barbares » est illustrée par l'opposition entre les « Occidentaux » et « l'islam » » (Noiriel, Estèves, 2011, p. 16). La panique morale prend la forme de la crainte du « communautarisme », de la montée de l'Islam, source anxigène de sécession et d'éclatement de la Nation. Ce qui a pu faire dire à Deborah Philipps pour la Grande-Bretagne que « les espaces Musulmans, ancrés autour des mos-

¹ Le concept sociologique de « panique morale » a été introduit par Stanley Cohen. Elle serait une réaction par un groupe de personnes basée sur la perception fautive ou exagérée que certains comportements, fréquemment un groupe ou une culture minoritaire, sont dangereusement déviants et constituent une menace pour la société. Il a été plus largement utilisé dans le sens d'un « épisode, un état, d'une personne ou d'un groupe de personnes » qui « ont été définis comme une menace pour les valeurs et les intérêts sociaux. » (Cohen, 1972, p. 9).

quées et « d'autres » institutions islamiques, sont lus par certains comme les symboles d'insularité et les sites possibles d'insurrection. » (Philipps, 2006). D'autres notent que « cette perception d'un communautarisme parmi les minorités visibles précède en réalité la constitution de quartiers ethniques, comme le fit remarquer la sociologue Ruth Glass dès 1961. » (Estèves, 2011, p. 246). La normalité étant toujours celle détenue par la population native, Estèves remarque plus loin que le communautarisme sur une base de classe des blancs n'est jamais questionné car il n'est tout simplement pas perçu comme tel.

L'Islam tend ainsi à devenir l'une des clés de lecture centrale de la vision des « banlieues à problème ». Ainsi par exemple, à Clichy-sous-Bois et Montfermeil, une équipe d'universitaires observe « une forte construction communautaire autour de la référence à l'islam au sein de laquelle s'expriment aussi bien des tendances centrifuges par rapport à la société française et à ses valeurs que des mouvements centripètes, mais qui sont fréquemment contrariés par l'adversité sociale. » (Kepel *et al.*, 2011, p. 11). Il est révélateur que le grand ensemble de Clichy-sous-Bois-Montfermeil choisit pour cette étude représente l'un des quartiers parmi les plus ségrégués d'Île-de-France (cf. infra) et on ne peut penser que la valeur extrême de la ségrégation française rencontrée dans cette banlieue puisse rendre compte avec pertinence de l'ensemble des situations des banlieues dont les habitants vivent des conditions bien plus ordinaires. Pour prendre un exemple opposé et pas davantage caricatural, il ne viendrait à l'esprit d'aucun chercheur de rendre compte des conditions de vie et d'habitat des natifs² français à partir des conditions de vie des habitants de Neuilly-sur-Seine !... La puissante attraction de l'attention qu'exercent les quartiers les plus ségrégués pour une partie de la recherche urbaine produit en retour une image anamorphosée d'une ségrégation française qui dans les faits est bien plus diluée. Ainsi, les études sur les situations ségréguatives aiguës contribuent, volontairement ou non, à l'imposition d'une « réalité de l'extrême » qui ne correspond pas à celles vécues par la très grande majorité de l'immigration même non-européenne.

Xénophobie et discours populistes

La crainte de l'Islam dans les débats publics s'accompagne souvent par la mise en avant de la République et de ses valeurs qui auraient désertés les quartiers. Certains relayant la rumeur publique expriment leurs craintes du fort contrôle social dans les

² Natif : dans ce texte et sans autre indication, personne de nationalité française et qui n'est pas immigrée.

banlieues où une grande part de la population est musulmane, un contrôle réputé freiner l'intégration sociale et favoriser les comportements intolérants (Münc, 2009). Cette plus grande irritation aux rapports d'altérité semble résulter de la convergence de l'approfondissement de la crise, dont les immigrés sont les boucs émissaires traditionnels, auquel se surajoute un discours antimusulman qui s'est accentué après le *11 septembre*.

Les propos des Droites se sont radicalisés, bousculés par leurs extrêmes dont l'émergence institutionnelle parlementaire est une manifestation de leur place grandissante en Europe. Cette irritation s'est traduite par une méfiance envers l'immigration non-européenne et par la banalisation des idées xénophobes dans la population. Ainsi, plus de 50 % des Français considéraient que « l'immigration était « une chance » en 2008 et 2009 - ce qui les classait parmi les plus optimistes [des populations des États-Unis, du Canada, du Royaume-Uni, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, des Pays-Bas et de France] - ils n'étaient plus que 38 % en 2010 » (*Le Monde*, 4 février 2012). En outre, la France se retrouve dans le peloton de tête des pays européens où les habitants déclarent le plus fréquemment ressentir des tensions interethniques (Albouy *et al.*, 2011) en absence même d'affrontements entre groupes des diverses origines avec la population native comme il a pu être observé au début des années 2000 à Oldham en Grande-Bretagne. Évidemment, il faut éviter de durcir ces constats car les opinions sont particulièrement volatiles et fortement influencées par les débats publics. En ce sens, la radicalisation des discours politiques envers l'immigration au cours de la dernière décennie a autorisé un relâchement de la parole xénophobe.

Un imaginaire de la catastrophe et du désastre

La traduction spatiale de cette « nouvelle sensibilité » à l'immigration postcoloniale se matérialise dans les discours par une ségrégation « ethnique » qui irait en s'amplifiant toujours davantage. Malgré des réalités et des histoires nationales différentes et plus complexes, ces discours se rencontrent aussi bien en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Hollande, en Suède, etc. Irrépressiblement, la ségrégation spatiale empêcherait l'intégration des minorités, mènerait aux vies parallèles des « communautés », à la « sécession des territoires », aux conflits interethniques et menacerait la cohésion sociale des sociétés occidentales. Cet avenir obscurci par une ségrégation inquiétante se développerait sur le modèle du ghetto Afro-américain et, si on n'y prenait garde, aboutirait à la désintégration de la société urbaine (pour la critique de cette thèse voir Wacquant, 1989, 2007, 2011 ; Peach, 1996, 2009 ; Musterd et Deurloo, 1997 ; Kempen et Özüekren, 1998 ; Droogleever *et al.*, 1998 ; Robinson, 2005 ; Simpson, 2007 ; Finney et Simpson, 2007 ; Bolt,

2009 ; Gent *et al.*, 2009 ; Münch, 2009). Les signes avant-coureurs de la désintégration des sociétés urbaines occidentales seraient visibles au travers de la délinquance, de la circulation des armes, de l'économie parallèle de la drogue, des luttes entre bandes, de la désocialisation scolaire, du chômage galopant, etc. (Wacquant, 2006). Cet imaginaire de la catastrophe et du désastre s'est diffusé chez les politiciens et sans surprise a aussi influencé une partie des chercheurs européens (Atkinson & Kintrea, 2001; Farwick, 2002 ; Friedrichs, Galster & Musterd, 2003).

Convergence des constats de la Droite et de la Gauche

Étonnamment, l'épanouissement de la rhétorique de l'aggravation de la ségrégation ethnique a été conforté par l'inclination idéologique respective des forces politiques traditionnelles. Les Droites européennes en retirent une légitimation des politiques de limitation d'entrée sur leurs territoires nationaux, confortent leurs décisions d'expulsion des immigrés, des mesures de durcissement d'accès au territoire pour les réfugiés et de mesures symboliques vexatoires comme les tests de citoyenneté, les serments d'allégeance et les tests de santé (Philipps, 2006). Les arrière-pensées électorales de ces mesures et de ces discours sont évidentes pour des partis conservateurs débordés par leurs Droites populistes. Dans les lieux où s'établissent les réflexions politiques de la Droite française, la Direction des études de l'UMP affirme que « la crise du logement aggrave la ségrégation spatiale, qui n'a jamais été aussi forte. [...] Elles [les Zones Urbaines Sensibles] constituent une des expressions les plus évidentes de la « ghettoïsation » qui touche désormais la population française. » (Direction des études de l'UMP, 2006, p.22-23, c'est nous qui soulignons).

En évitant l'amalgame des motifs, on peut néanmoins être frappé par la similitude des constats entre Droite et Gauche. Pour la Gauche, les affirmations de la « panne d'intégration » et de l'augmentation de la ségrégation servent à un fléchage politique, souvent généreux, mais qui brouillent l'évaluation objective des situations. Dramatiser les situations « des quartiers » permettrait d'abord de convaincre de la nécessité de prendre des mesures d'intervention urgentes de l'État et ainsi de soulager des élus locaux souvent de Gauche. Exagérer les situations socio et ethno-spatiales revient alors à un acte militant. Pour la Gauche au pouvoir, c'est aussi l'occasion de justifier des mesures politiques prises pour améliorer la mixité sociale (souvent un euphémisme de mixité ethnique) notamment par la répartition de l'habitat social. En février 2002, Lionel Jospin affirmait lors de sa campagne : « Nous avons fait adopter la loi Solidarité renouvellement urbain pour faire avancer la mixité sociale, pour réduire les quartiers ghettos » (Robine, 2004, p. 144).

En Grande-Bretagne où les controverses ont été les plus aigües, un rapport sur les relations urbaines tendues en 2001 a souligné « la dérive très inquiétante vers l'auto-ségrégation, [et] la nécessité d'arrêt et de réversion de ce processus (Ouseley, 2001) et s'est alarmé de « la profondeur de la polarisation de nos villes (Cantle, 2001, p. 9) » » (Cité par Simpson, 2007). En 2005, une controverse fameuse a éclaté à la conférence annuelle de la Société Royale de Géographie et de l'Institut des Géographes Britanniques à partir d'une communication prétendant que la ségrégation ethnique en Grande-Bretagne augmentait que, le ghetto s'était formé et que plusieurs villes britanniques étaient plus ségréguées que Chicago (Poulsen, 2005). Ces affirmations ont été amplifiées par Trevor Phillips, alors Directeur de la Commission pour l'Égalité Raciale, dans un discours incendiaire prétendant que la Grande-Bretagne était allée de son pas de somnambule vers la ségrégation de style américain et le ghetto (voir Peach, 2009). En Grande-Bretagne encore, la convergence des constats à la ségrégation, malgré des discours politiques opposés, est analysée pour la Gauche comme « le résultat de la discrimination raciale et de l'hostilité et est la marque des inégalités sociales » et pour la Droite « la ségrégation indique le fossé qui reste à combler entre les cultures. » (Simpson, 2007, p. 407).

De façon similaire, ces discours se retrouvent répétés en Allemagne où il y a une hantise des décideurs allemands, exprimée par les médias, que les ghettos « de type américain » se développent dans les quartiers les plus ségrégués (Drever, 2004). Malgré une immigration non-européenne de faible importance et une ségrégation d'ampleur limitée, l'on retrouve la même inquiétude du développement de « sociétés parallèles » (Münch, 2009). Aux Pays-Bas, la ségrégation des immigrés non-occidentaux est pensée comme limitant les interactions des minorités ethniques avec la population hollandaise, ce qui gênerait leur mobilité sociale et leur *intégration* dans la société d'accueil (Musterd et Ostendorf, 1998 ; Musterd et de Vos, 2007 ; Bolt, Kempen, Ham, 2008 ; Zorlu et Latten, 2009 ; Doff et Kleinhans, 2011). Le spectre du ghetto fait là encore partie de l'imaginaire de certains politiques néerlandais (Uitermark, 2003). Des débats semblables ont aussi lieu dans les pays scandinaves, comme en Suède (Andersson et Bråmås, 2004) et au Danemark (Aero, 2001). Il est frappant que partout en Europe les discours d'une large part des élites à l'augmentation de la ségrégation ethnique et son cortège de légendes urbaines relève davantage d'une perception épidermique que de la connaissance approfondie de ce sujet.

L'accord sur l'augmentation continue de la concentration spatiale des immigrés a fait émerger en Europe des politiques de renouvellement urbain (*urban renewal*), des mesures freinant l'immigration, des politiques de « mixité sociale » et de l'épanouissement des thématiques sur la diversité et de l'intégration des immigrés,

voire de leurs descendants. L'attention des politiques européennes a maintenant tendance à se focaliser sur la vitesse d'assimilation et d'intégration des immigrés (Musterd, 2005).

L'image totémique du ghetto

Malgré de nombreux travaux s'attachant à démontrer son inexistence en France, le terme « ghetto » conserve toujours un fort pouvoir électrique de séduction. L'émergence de la thématique du ghetto en France serait liée à la constitution de SOS racisme et à sa volonté d'apparaître comme l'acteur légitime des quartiers ghettoïsés même si ceux là ne sont jamais nommés (Robine, 2004). Le ghetto s'est donc répandu dans les discours des politiques, dans les médias et même chez quelques sociologues (notamment Mucchielli, 2007 ; Lapeyronnie, 2008 ; Kirszbaum, 2008).

Dans un esprit de synthèse louable, Michel Kokoreff a analysé les sens attribués au terme ghetto et a tenté de rapprocher les points de vue de Wacquant et de Lapeyronnie (Kokoreff, 2009). Pour Lapeyronnie, le « ghetto » est une forme d'organisation sociale permise par le partage de valeurs qui sont propres à une partie des habitants d'un territoire et non la caractéristique intrinsèque de celui-ci. La conséquence est que dans un même quartier, une partie des résidents « vit le ghetto » et l'autre non. Pour Wacquant, le ghetto se définit *a minima* par une double assignation, une assignation d'une catégorie de population à un territoire (tous ses membres tendent à y résider) et une assignation d'un territoire à cette catégorie (Wacquant, 1989, 2011). Le concept de ghetto de Lapeyronnie est loin d'être inintéressant mais rien ne justifie l'usage de ce terme plutôt qu'un autre. Il est aussi perceptible que le mot ghetto est davantage un choix stratégique d'électrification envers les citoyens plutôt qu'un choix heuristique. En participant à la confusion des discours, le nouveau sens attribué à ce vocable par Lapeyronnie dessert au final ses propres analyses.

L'emploi rhétorique du terme ghetto est lui aussi fréquemment assumé : « Ainsi, même s'il appartient plus à la rhétorique politique et journalistique qu'au vocabulaire scientifique, le mot ghetto a l'avantage de désigner une réalité sociale bien particulière : la concentration dans certaines zones urbaines de populations défavorisées, victimes d'une forte ségrégation et de discriminations raciales » (Lapeyronnie, 2008, p. 12). De fait, cela revient à considérer peu ou prou que les quartiers ethniquement ségrégués sont tous des ghettos. Dans cette logique en partie comptable, il faudrait alors préciser le seuil qui définirait une forte ségrégation aboutissant au ghetto : 50 %, 60 % ou 70 % d'immigrés, etc. Ce qui n'évite pas l'aspect

conventionnel du seuil et ramène à la définition sociohistorique du ghetto juif institué au début du XVI^e siècle à Venise. En outre, dans les discriminations raciales, il y a contenu une dimension sociale. Il y a une aversion des habitus des catégories parmi les plus populaires qui sont confondues avec des habitus ethniques.

Pour d'autres « un usage métaphorique ne semble pas illégitime » et est explicitement assumée (Kirszbaum, 2008, p. 73). Cependant, la métaphore conduit là encore à brouiller le débat plus qu'à l'éclairer. En outre, on ne peut étudier un objet à géométrie conceptuelle variable, passant d'un registre scientifique à métaphorique en fonction des motivations et des buts visés. A être maniée de façon métaphorique et idéologique dans le champ sociologique, la notion de ghetto perd ses qualités heuristiques et fait obstacle à l'analyse comparée des mécanismes de segmentation sociale et ethnique de l'urbain.

Enfin, on se reportera au célèbre ouvrage de Massey et Denton *American apartheid*, qui montre de façon convaincante les différences entre la ségrégation des diverses catégories d'immigrés aux USA et celle des Noirs américains (1993). On constatera à la lecture de ce rapport que les quartiers ségrégués en Europe sont bien plus mélangés en termes des diverses origines y compris la population native que beaucoup de quartiers de « blancs » socialement et ethniquement homogènes. La perception de la ségrégation sous l'angle du ghetto tend à poser la question en termes raciaux en la dissociant de sa dimension de classes sociales. La ségrégation en Europe marche sur ses deux pieds, classe et ethnicité, ce qui oblige à penser les solutions dans ces termes et à éviter de s'égarer sur un seul de ses versants. Nous verrons plus loin que ces deux dimensions ont des impacts différenciés sur la concentration des migrants.

L'accroissement fantasmatique de la ségrégation contre une réalité plus triviale

La thématique de l'augmentation continue de la ségrégation (sans qu'il ne soit jamais précisé les lieux exacts, les critères précis, leurs diverses mesures et la période concernée) circule dans les champs médiatique, politique et même académique. Cette circulation d'un champ à l'autre, en bouclant continûment, renforce par la même ces discours et semblent leur donner un fondement dans les faits. Ces discours ont cours partout en Europe à front renversé avec les constats des scientifiques parmi les plus éminents. Nous verrons qu'ils ne correspondent ni à la réalité française, ni à la réalité européenne, même si localement on peut trouver des évolutions contre tendancielles avec les mouvements déségrégatifs nationaux et des points de forte concentration. Force est de constater que dans la plupart des pays européens, les pauvres, les minorités ethniques sont rarement isolés du reste de la

population et que les niveaux ségrégatifs sont variés, les enclaves ethniques relativement peu nombreuses (la définition des enclaves mobilise le taux d'immigrés dans un quartier). Ce sont davantage les habitants aisés qui sont bien plus séparés du reste de la population et révèlent un phénomène d'entre-soi (Musterd, 2005 ; Préteceille, 2009) qui n'est pas généralisable aux autres classes sociales.

L'accroissement de la ségrégation ethno-raciale est un mythe et la répétition de ce mythe envoie des messages faussés qui n'aident pas les décideurs (Simpson, 2005). De fait, ils brouillent l'analyse sociologique et masquent les formes et les causes de la relégation urbaine. En réalité, les immigrés s'incorporent majoritairement dans les sociétés d'accueil au cours du temps et se diffusent dans les divers types sociaux de quartiers malgré une tendance à davantage se localiser dans les quartiers populaires. La concentration dans ces espaces populaires n'est pas surprenante en soi car elle correspond aussi à leurs caractéristiques sociales plus modestes vis-à-vis de l'emploi et donc de leurs revenus. Il y a donc bien un fossé entre le discours dominant et la réalité de l'évolution de la ségrégation telle qu'on peut la saisir à partir de mesures empiriques précises.

La recherche, en s'intéressant légitimement aux problèmes sociaux, s'est focalisée sur la ségrégation des immigrés poursuivant implicitement le but à visée d'alerte de l'opinion. Mais comme remarquait de façon piquante Bourdieu, « les bons sentiments font de la mauvaise sociologie » ! La plupart des recherches récentes ont occulté l'incorporation sans bruit de la majorité des migrants et leur localisation sans histoire dans des quartiers où diverses populations cohabitent avec une large majorité de natifs. Curieusement, l'évaluation de l'incorporation spatiale des immigrés en France n'est jamais envisagée dans les recherches comme si l'immigration ne pouvait être appréhendée que sous la forme des problèmes sociaux, qu'elle subisse dans la vision de Gauche ou qu'elle suscite dans la vision de Droite.

La construction de l'immigration en problème social

La fixation du regard sur la seule ségrégation « ethnique » contribue à ce que les immigrés soient vus et construits comme des problèmes sociaux dans la société française. Si le phénomène ségrégatif n'est évidemment pas à nier et demeure un objet légitime d'études sociologiques, il demeure que la dramaturgie de la « ghettoïsation », de la « sécession des territoires », du « *White flight* », de « l'auto-ségrégation » (*self-segregation*) ne correspond, ni à la réalité de la minorité des immigrés ségrégués en France, ni en Europe (Wacquant, 1989, 2007, 2011 ; Simpson, 2005 ; Finney et Simpson, 2007 ; Brâmă, 2006 ; Münch, 2009 ; Préteceille, 2009 ; Pan Ké Shon, 2009), ni *a fortiori* à la réalité de la majorité d'entre eux qui au

fil du temps se sont diffusés résidentielllement et incorporés socialement. Ces concepts importés des États-Unis ont été appliqués sans prudence en Europe alors que les situations des populations ségréguées des deux côtés de l'Atlantique sont bien distinctes. La première tient au fait que les Afro-américains ne sont pas des immigrés et qu'il n'y a pas de flux de nouveaux Afro-américains contrairement aux flux de nouveaux migrants. Même en considérant les flux des naissances, les Afro-américains n'ont pas à s'adapter à une société, une langue, des coutumes étrangères contrairement aux nouveaux migrants. La construction socio-historique de leurs infériorisations respectives, le fait que les ancêtres des Afro-américains aient été esclaves et minoritaires aux États-Unis, l'apartheid qu'ils ont connu, les exactions racistes du K.K.K., les lynchages par une partie de la population blanche, etc. les éloignent des expériences des immigrés européens. De surcroît, la littérature sociologique étatsunienne portant sur la ségrégation exerce une attraction démesurée, une véritable fascination sur une part de la recherche en Europe par ses qualités indéniables, son riche foisonnement et par les conditions spectaculaires d'habitat, de vie et de traitement des Afro-américains. Pourtant ces concepts ne peuvent s'appliquer sans réserve aux populations immigrées des pays occidentaux, même parmi les plus infériorisées symboliquement et socialement, car leurs conditions sociohistoriques de leur infériorisation et de leur domination s'en détachent nettement. En outre, les fortes concentrations spatiales de populations natives mais minoritaires ont toutes les chances de se démarquer de celles d'une immigration qui se renouvelle continuellement par la nature de ses origines et de ses membres.

Rhétoriques et affects

Traiter avec toute l'objectivité possible de l'immigration et de la ségrégation n'est pas chose aisée car cela engage d'une part notre imaginaire républicain profondément ancré de liberté, d'égalité et de fraternité et d'autre part nos convictions politiques. La mise à distance de nos convictions pour ne s'attacher qu'aux résultats de notre travail d'investigation scientifique est loin d'être toujours réalisée. Noirielle constate ainsi que « Même les chercheurs ont souvent tendance à confondre la défense d'une cause et l'étude d'un problème, ce qui les conduit à occulter les faits qui contredisent leurs convictions, de crainte qu'ils ne soient exploités par « l'adversaire » » (Noirielle, Estèves, 2011, p. 13). Une autre illustration est fournie dans les débats dramatisés s'opposant à la production pour la recherche des statistiques dites « ethniques », « de la diversité » ou « sur les minorités » et refusant sous couvert d'une égalité postulée la mise au jour des inégalités effectives. De plus, les discours de l'aggravation de la ségrégation, voire de la ghettoïsation, reposent sur des croyances où à la fois les affects et les stratégies idéologiques sont in-

timelement mêlés. Montrer que l'immigration en France est loin d'être autant ségréguée que les discours alarmistes voudraient le faire accepter instille un doute sur les motivations des auteurs de la démonstration. Implicitement, cela procéderait d'une minimisation des discriminations au logement subies par les migrants puisqu'elles sont censées aboutir inévitablement à la relégation urbaine.

Pour d'autres, c'est le sentiment chauvin et blanc, plus ou moins conscient et assumé, qui serait le moteur du constat d'une ségrégation inquiétante car elle serait la « preuve » tangible de l'impossibilité de l'assimilation de populations étiquetées comme problématiques, fondamentalement différentes. Le mélange des populations natives avec les Musulmans reste une perspective cauchemardesque pour ceux là. Leur contrariété du constat à la déségrégation vient qu'elle montre dans les faits l'incorporation des immigrés dans le corps social français. Cela revient à saper l'argumentaire traditionnel d'une immigration inassimilable. Il faut donc se résoudre à mener son chemin en dressant les constats rigoureusement, en testant et en solidifiant les résultats par l'utilisation de diverses méthodes, quitte à se répéter parfois, afin d'échapper aux soupçons de parti pris de l'un ou l'autre camp. C'est à partir d'un constat non biaisé que chacun peut ensuite réinterroger utilement ses convictions en fonction de ses inclinations politiques et philosophiques nourrissant un débat démocratique de qualité.

Expertise et alternative des choix politiques

L'établissement d'un diagnostic rigoureux de l'état actuel de la ségrégation en France est donc essentiel car la pertinence des dispositions politiques et sociales mises en œuvre en dépendent. On peut très grossièrement résumer les deux options actuellement en lice. Si la dynamique ségrégative est à l'augmentation continue ou même stagne à un niveau élevé et que des externalités négatives découlent de cette concentration « excessive », autrement dit par des effets de contexte, alors les mesures politiques devraient se tourner prioritairement vers l'amélioration de la mixité ethnique ou de la déconcentration socio-ethnique par le bâti (la rénovation urbaine) ou toute autre mesure de nature à fluidifier les quartiers concentrés et défavorisés. Cependant, après trente ans d'une Politique de la Ville qui a mis ses pas dans cette voie, force est de reconnaître que les résultats sont souvent décevants et parfois préjudiciables aux migrants eux-mêmes en rendant l'accès au logement social encore plus difficile (Kirszbaum, 2008b). Si la population des quartiers très ségrégués se renouvelle en permanence et que ces territoires jouent un rôle de sas pour les primo migrants alors il vaudrait mieux lutter contre les pénalités à vivre dans des territoires de transition : éducation en moyenne de moins bonne qualité, échecs scolaires, difficultés d'accès aux emplois, insécurité dans les quartiers très

pauvres, offre réduite des transports, manque d'accueil des enfants en bas âge, etc. Par ailleurs, si le problème dans ces quartiers est davantage la concentration de la misère que la concentration ethnique en tant que telle, il est alors cohérent de favoriser des mesures durables afin de lutter contre la pauvreté et les bas revenus plutôt que de développer des mesures basées sur une vision ethnicisée et spatialisée des problèmes sociaux. Dire cela ne doit évidemment pas conduire à relâcher la lutte contre les discriminations ethno-raciales.

Plan du rapport

Cette étude s'appuie dans la première partie sur une exploitation originale des données des 6 recensements qui couvrent 1968 à 2007. La multiplication des approches méthodologiques permet d'enrichir et de consolider les constats, de disposer d'appuis robustes pour l'interprétation et d'affiner la compréhension des phénomènes de concentration des populations immigrées. Dans le chapitre 1, les modifications de composition de l'immigration dans cette période sont retracées. En 40 ans, la progression de l'immigration et la transformation de sa nature se sont aussi accompagnées par la réduction de l'intensité de la ségrégation (chapitre 2). Celle-ci est établie précisément à chacun des 6 recensements à l'aide d'indices de dissimilarité calculés au niveau infra communal pour chaque origine (i) nationale, (ii) géoculturelle et (iii) pour les immigrés non-européens. L'évolution de l'ampleur de la ségrégation est estimée de deux façons distinctes montrant qu'au cours de la période la concentration s'est davantage effectuée dans les quartiers de 30 à 40 % d'immigrés mais que la grande majorité des migrants réside dans des quartiers bien moins concentrés. La concentration spatiale en 2007 montre que la ségrégation française n'est pas mono-ethnique. Elle n'est ni « arabe », ni noire africaine, ni asiatique bien que ces immigrés non-européens soient plus concentrés. L'examen des 8 plus grandes agglomérations françaises dévoile des tendances parfois divergentes de déségrégation ainsi que des niveaux contrastés de concentration des migrants. Enfin, le 3^e chapitre montre que les immigrés progressent dans leur carrière résidentielle à mesure de leur ancienneté sur le territoire national. La très grande majorité d'entre eux vit des situations résidentielles ordinaires et ils se sont incorporés résidentiellement dans le corps social français. Au final, la ségrégation des immigrés ne correspond pas à une polarisation ethnique ou socio ethnique. Il n'y a pas dans le 1^{er} cas un séparatisme entre Français natifs et immigrés, ou même dans le 2^e cas un pôle spatial où logeraient les immigrés aisés et un autre pôle opposé où résideraient les immigrés pauvres. L'étude montre avec évidence que le mode du continuum s'impose en France avec des quartiers où la présence immigrée est de l'ordre de moins de 1 % à son maximum d'environ 55 %.

La seconde partie s'attache, en fonction de la littérature scientifique disponible, à la méta analyse des études récentes relatives à la ségrégation ethnique des pays européens de l'Ouest principalement la France, l'Angleterre et le pays de Galles, la Hollande, l'Allemagne, la Suède, la Belgique et secondairement (à cause des études disponibles) la Norvège, le Danemark, la Finlande, la Suisse et les pays latins. A l'examen, on observe les mêmes débats inquiets dans les pays voisins, les appréhensions similaires d'une société en « fragmentation », les soucis souvent identiques de la sécession des territoires et du risque d'éclatement des Nations. C'est essentiellement la concentration des migrants non-européens qui est perçue comme problématique. Les constats des scientifiques viennent frontalement en opposition et les mêmes lignes de convergences se dessinent d'un pays à l'autre. Au-delà des discours, l'analyse de cette littérature permet de mettre en perspective la ségrégation française et d'autoriser son inscription dans un ensemble plus large et cohérent. Les processus cycliques de la ségrégation des populations immigrées sont assez classiques : 1- Arrivée de nouveaux migrants - ségrégation, 2- Installation-Diffusion, 3- Déségrégation - incorporation. Enfin, un schéma détaillé de ce cycle résume les processus ségrégatifs des immigrés dans les pays de l'Europe de l'Ouest. Il permet de dédramatiser la ségrégation des immigrés et contre toute attente de revenir au problème central : la question sociale.

II – Les transformations de l’immigration

1 – L’immigration a augmenté en Europe occidentale depuis les années 1960

Il y a une confusion couramment répandue entre l’accroissement du poids démographique des populations immigrées dans les pays européens au cours des dernières décennies et la montée conjointe de la concentration ethnique (par exemple Murdie et Borgegard, 1998 ; Härsman, 2006). Il n’y a pas de lien linéaire entre ces deux éléments même s’il faut bien s’attendre à un impact sur la localisation des populations en fonction de leur plus grande présence sur le sol national. Leur progression peut se matérialiser par une densification des quartiers où ils étaient déjà présents ou/et par un étalement dans de nouveaux quartiers. On verra plus loin que les effets sont plus complexes et moins attendus.

Les effectifs des immigrés et leurs proportions ont progressé des années 1960 jusqu’à aujourd’hui dans toute l’Europe. L’examen des taux de « stocks » de migrants au cours du demi-siècle passé dévoile des calendriers différenciés de l’histoire de l’immigration des pays européens. Les fortes progressions des parts d’immigrés sont constatées entre 2000 et 2010 en Grande-Bretagne, en Espagne, dans les pays scandinaves, notamment en Norvège, en Suède. Les années 1960 ont connu des « chocs » migratoires relevant de la décolonisation et de l’expansion économique des Trente glorieuses. En Grande-Bretagne par exemple, les minorités qui ont l’histoire migratoire la plus récente sont aussi les plus concentrées (Simpson, 2007). Les vagues migratoires des plus anciennes aux plus récentes sont les caribéennes, les indiennes, les pakistanaises et les bangladaises. Elles sont arrivées pour les premières entre 1950-1960, puis entre 1960-1970, ce qui permet d’expliquer leur plus faible intensité ségrégative que les vagues plus récentes (Peach, 1996 ; Sabater et Simpson, 2009).

Entre 1990 et 2010, la progression des parts d’immigrés (définition ONU³) s’est réalisée selon trois régimes en Europe (Tableau 1). L’accroissement a été faible pour la France et la Belgique (0,1 %), relativement modéré pour le Royaume-Uni (3,9 points), la Finlande (2,9 points) et la Hollande (2,5 points), plus élevé pour l’Allemagne (5,6 points), la Norvège (5,4 points), la Suède (5 points) et pour le Danemark (4,2 points). L’Espagne occupe une situation exceptionnelle puisque son immigration est passée de 4 % en 2000 à environ 14 % en 2010 soit une progression

³ Les chiffres du tableau sont basés sur la définition d’immigré des Nations-Unies « Personnes nées à l’étranger vivant dans le pays d’accueil ». La définition regroupe à la fois les descendants de Français nés sur place et les étrangers nés à l’étranger. Ces chiffres ont pour avantage de permettre une comparaison harmonisée entre ces pays. La définition habituellement utilisée en France est plus restrictive « Personne née étrangère à l’étranger et vivant en France ». En excluant les Français nés à l’étranger, elle aboutit à un taux plus bas que les taux des Nations-Unies.

de 350 % en dix ans (Pison, 2010). Selon ces données, la France semble occuper une situation singulière au sein des nations de notre échantillon car son niveau d'immigration était le plus élevé en 1960 et plafonnait dès le début des années 1970 jusqu'à aujourd'hui. En réalité, ce sont les rapatriés d'Algérie qui ont grossi les effectifs d'immigrés en métropole entre 1960 et 1970.

Tableau 1A - Évolution des stocks de migrants* entre 1960 et 2010 (Définition ONU³)

	D	UK	France	Belgique	NL	Norvège	Suède	DK	Finlande
1960	2,4	3,2	7,7	4,8	3,9	1,7	3,9	1,8	0,7
1970	3,3	5,4	10,3	7	2	2,3	6,7	2,4	0,7
1980	5,1	6,3	10,9	8,8	3,5	3,1	7,3	3,2	0,8
1990	7,5	6,5	10,4	9	8	4,6	9,1	4,6	1,3
2000	12,2	8,1	10,6	8,6	10	6,7	11,2	7	2,6
2010	13,1	10,4	10,7	9,1	10,5	10	14,1	8,8	4,2

Champ : effectifs de migrants sur la population nationale.

Source : ONU, 1960, 1970, 1980, révision 2003 ; 1990, 2000, 2010 révision 2008.

Note : Les zones grisées montrent là où les progressions ont été les plus fortes au cours des 50 dernières années.

20

En adoptant la définition française plus restrictive d'« immigré », c'est-à-dire « Personne née étrangère à l'étranger et vivant dans le pays d'accueil », on perçoit que l'immigration a été plus progressive entre 1968 et 2007 (Tableau 2). Les proportions de migrants dans la population française ont augmenté et il y a davantage de quartiers où la présence des immigrés est visible. Là où ils étaient déjà présents, leurs parts sont fréquemment en augmentation. Entre 1968 et 2007, la part des immigrés dans les unités urbaines de plus de 50 000 habitants⁴ est passée de 8,63 % à 11,66 %, soit une progression brute dans ces zones de 35 % de l'immigration en 40 ans. Cette accentuation s'est étalée progressivement dans le temps et le niveau de l'ensemble de l'immigration situe la France dans la moyenne des pays d'Europe occidentale.

⁴ Selon la définition de l'Insee, une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu, sans coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions et comptant au moins 2 000 habitants. C'est globalement ce qu'on entend par « agglomération ». Sauf indication contraire, les chiffres donnés dans cet article concernent les populations des unités urbaines de plus de 50 000 habitants.

Tableau 2 - Parts des immigrés par origine dans la population française

%

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Afrique	2,16	3,12	3,86	4,08	4,42	5,5
- Afrique hors Maghreb	0,31	0,31	0,57	0,78	1,08	1,61
- Maghreb	1,85	2,81	3,29	3,3	3,34	3,89
Algérie	1,09	1,59	1,73	1,57	1,52	1,8
Maroc	0,34	0,65	0,93	1,11	1,24	1,49
Tunisie	0,42	0,56	0,62	0,62	0,58	0,59
Asie	0,42	0,48	0,96	1,41	1,51	1,84
- Asie Extrême-Orient	0,08	0,12	0,45	0,69	0,85	1,01
- Asie Moyen-Orient	0,21	0,26	0,51	0,72	0,65	0,83
dont Turquie	0,16	0,18	0,27	0,36	0,4	0,5
Europe	5,92	5,94	5,15	4,47	3,88	3,86
- Europe Latine	4,08	4,35	3,75	3,17	2,62	2,39
Italie	1,94	1,54	1,27	1,01	0,77	0,7
Espagne	1,49	1,24	0,96	0,77	0,57	0,48
Portugal	0,66	1,57	1,53	1,4	1,28	1,21
- Autre Europe	1,83	1,59	1,4	1,3	1,25	1,47
Autres nationalités	0,12	0,15	0,19	0,27	0,33	0,46
Non-Europe	2,7	3,75	5,01	5,76	6,26	7,8
Immigré	8,63	9,69	10,16	10,23	10,14	11,66

Sources : Recensements de la population.

Champ : Population des unités urbaines supérieures ou égales à 50 000 h.

Note : définition française d'« immigré ».

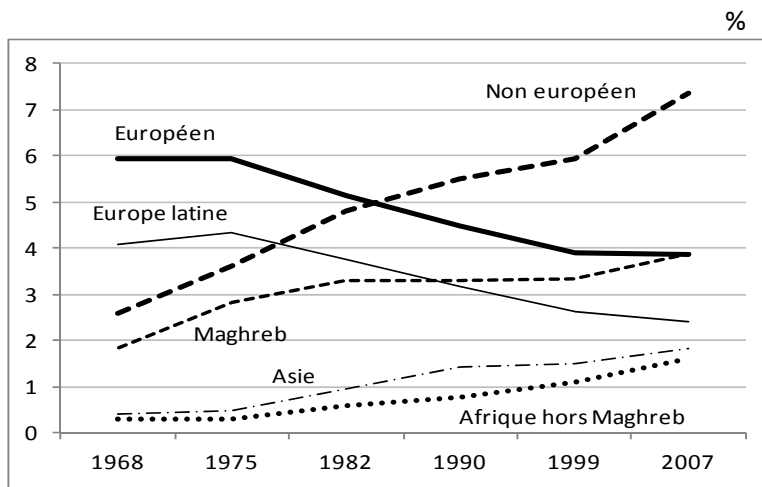
21

2 – Latine en 1968, l'immigration est maintenant aux 2/3 non-européenne

Le changement de nature de l'immigration et la progression des effectifs comme des proportions d'immigrés dans les pays occidentaux échappent fréquemment aux évaluations des évolutions ségrégatives. Entre 1968 et 2007, la nature de l'immigration dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants a changé en passant d'européenne à extra européenne et plus précisément de latine à maghrébine et africaine. Les Européens représentaient plus des deux tiers de la population immigrée en 1968 et un tiers en 2007 (Graphique 1 et tableau 2). Actuellement, le rapport des proportions s'est inversé entre migrants européens et non-européens au profit de ces derniers. Dans ce laps de temps, la part de l'immigration non-européenne dans la population a progressé de 190 % en France. En 1968, les originaires du Maghreb et du reste de l'Afrique formaient un quart des immigrés. C'est près de la moitié en 2007. Les immigrés d'origine latine (ici limitée aux Italiens, Espagnols et Portugais) représentaient près de la moitié de l'immigration en 1968 et plus qu'un cinquième 40 ans plus tard. La France est donc passée d'une immigration latine (4,08 % en 1968 et 2,39 % en 2007) à une immigration non-européenne (2,7 % en 1968 à 7,8 % en 2007) à dominante africaine et maghrébine. Les flux des nouveaux migrants ont donc profondément renouvelé le « stock » initial d'immigrés installés. La première conséquence est que ces primo migrants démarrent leurs

carrières résidentielles aux échelons les plus modestes alors que les plus anciens ont déjà effectué une partie de leurs parcours socio-résidentiel sur le sol français. Il faut garder en tête ce premier phénomène trivial sur lequel nous reviendrons plus tard. Enfin, pour fixer les idées, l'immigration en France métropolitaine en 2007 représentait près de 5,2 millions d'immigrés pour un flux annuel de près de 200 000 nouveaux migrants. Par rapport au milieu des années 1990, ces flux ont doublé en métropole pour l'ensemble des immigrés, et même triplé pour les Africains et les Maghrébins participant ainsi à l'impression d'une paupérisation des migrants non-européens et à leur stagnation sociale (Annexe 5).

Graphique 1 – Évolutions des parts d'immigrés (Définition française³)



Sources : Recensements de la population.

Champ : Population des unités urbaines supérieures ou égales à 50 000 h.

Ce changement de la nature de l'immigration a-t-il accentué les difficultés d'intégration (le terme d'assimilation correspondrait davantage à ce qui semble aujourd'hui attendu des migrants) à cause notamment de différences phénotypiques et culturelles plus évidentes et particulièrement la religion musulmane ? Il est utile de se rappeler des leçons de Noiriel sur les discriminations et les « ratonnades » subies par les différents types d'immigrés européens (Italiens, Suisses, Belges, Polonais) au cours de l'histoire de l'immigration en France et qui incitent à la prudence quant aux conclusions hâtives liées à l'origine des immigrés qui « expliquerait » leurs difficultés d'intégration ou le degré de rejet de la population native (Noiriel, [1988] 1992). Néanmoins, *a minima* on ne peut écarter que l'immigration africaine en devenant *postcoloniale* a modifié la perception symbolique des migrants par la population native. Inversement, la relation des immigrés à la nation d'accueil est ambivalente à bien des égards au regard de l'histoire des pays colonisés et parfois de leurs guerres de libération. La France a imprimé durablement une image de

grande puissance internationale et de référence fantasmagorique pour les habitants de ces pays. L'une des conséquences pratiques de ce rapport de colonisation est que cette immigration est majoritairement francophone, ce qui est de nature à faciliter l'incorporation de ces migrants. A l'instar des immigrés noirs des Caraïbes de Grande-Bretagne qui maîtrisent parfaitement l'anglais et sont moins ségrégués que les Asiatiques (Indiens, Pakistanais, Bangladais, Chinois). D'autres n'ont pas cet atout en France : les Asiatiques d'Extrême-Orient, les Turcs ou même les Portugais, pourtant chacune de ces origines indique des niveaux ségrégatifs éloignés. La maîtrise de la langue à l'arrivée sur le territoire d'accueil constitue un élément favorable mais n'est pas le plus déterminant.

3 – Un agenda tourmenté des migrants après les Trente glorieuses

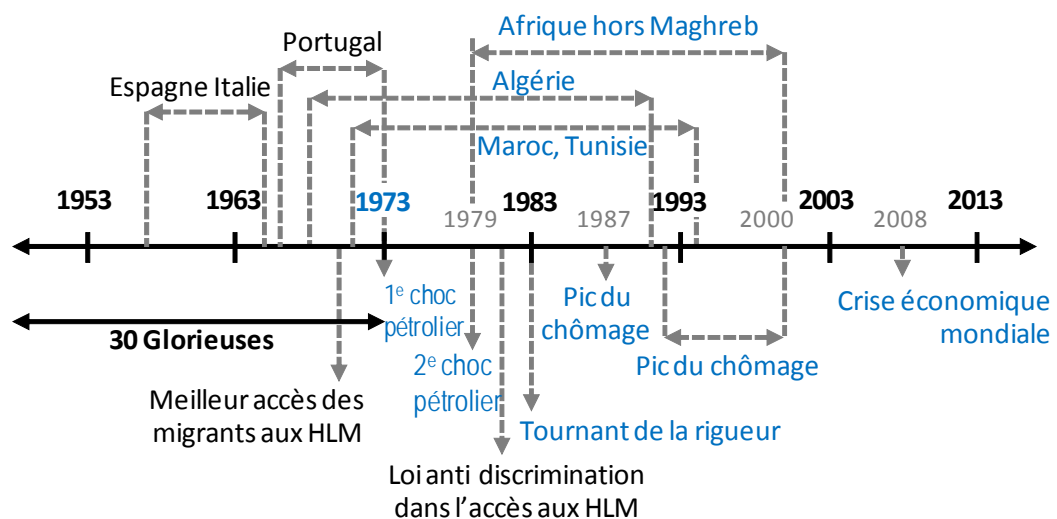
Le calendrier migratoire a d'autant plus d'importance que l'immigration récente a plus de risques d'être spatialement ségréguée que celle déjà installée (Friedrichs, 1998 ; Simpson, 2007). Deux raisons principales à cela : la durée d'implantation sur le territoire d'accueil et les périodes plus ou moins favorables économiquement à l'emploi d'une main-d'œuvre souvent non qualifiée. A partir du milieu des années 1970, cette croissance s'est effectuée dans des conditions économiques de plus en plus défavorables. Des tensions sur le marché de l'emploi ont découlé une nouvelle sensibilité des natifs à une présence considérée comme concurrente d'autant que la Gauche française n'a pas su tirer profit de ce nouveau prolétariat inorganisé (Masclat, 2005, 2003).

Les dates d'arrivée des migrants en France permettent de mieux comprendre les difficultés d'intégration davantage liées aux périodes économiques contrastées qu'aux différences de croyances religieuses. Les arrivées des immigrés de 18 à 60 ans vivant actuellement en France se sont étalées différemment selon les origines des migrants (Graphique 2). En 2008, les Italiens et les Espagnols de cet âge formaient l'immigration ancienne (Beauchemin *et al.*, 2010). La moitié de ces immigrés s'est établie avant 1965. Les Portugais viennent ensuite à environ une décennie d'écart (médiane des arrivés en 1973), puis plus tardivement les Maghrébins et les Turcs (médianes entre 1987 et 1990), et enfin les Africains hors Maghreb qui forment l'immigration la plus récente (médiane en 1995). De fait, 1973 est l'année médiane d'arrivée pour les Portugais de 18 à 60 ans, 1987 pour les Marocains et Tunisiens, 1990 pour les Algériens et 1995 pour les Africains hors Maghreb.

Il est visible que la date d'implantation des migrants vivant actuellement en France coïncide avec des périodes économiques plus ou moins fastes, ce qui joue plus ou moins favorablement sur leur incorporation dans le corps social national. Les pério-

des d'expansion ont profité aux arrivés les plus anciennes. Ainsi, les Trente glorieuses ont fortement avantage l'immigration latine actuelle grâce au quasi plein emploi et par une production nécessitant davantage de main-d'œuvre non qualifiée. Les autres migrants en ont bien moins profité, quasiment pas pour les Maghrébins de 18 à 60 ans en 2008 ou pas du tout pour les autres Africains. On sait maintenant à partir d'études à caractère d'expérience naturelle (sans risque de biais) qu'une conjoncture économique favorable bénéficie durablement aux revenus des immigrés, et sans doute à une localisation moins concentrée (Åslund et Rooth, 2007). Il y a donc là deux autres éléments (période et durée d'implantation) qui permettent de modérer ou de discuter les explications des disparités spatiales ethniques fondées exclusivement sur les discriminations ou sur les facteurs culturels.

Graphique 2 – Périodes d'arrivée des 10 à 50 % des immigrés de chaque origine



Source des données d'arrivée des immigrés : Enquête Trajectoires et origines (Beauchemin *et al.*, 2010) ; Graphique des auteurs.

Champ : Immigrés de 18 à 60 ans en 2008.

Lecture : Les 10 % à 50 % des immigrés de 18 à 60 ans (entre le 1e et le 5e décile) sont arrivés en France entre 1966 et 1973 pour les Portugais et entre 1968 et 1990 pour les Algériens.

La relation entre durée d'implantation sur le territoire d'accueil et l'incorporation résidentielle des populations immigrées est évidente au travers de la maîtrise de la langue et des codes sociaux, des opportunités de mise en couple, d'emploi et pour certains de constitution d'un patrimoine, etc. En toute logique, à caractéristiques individuelles neutralisées, les Maghrébins et les autres Africains plus récemment arrivés ne peuvent s'incorporer que plus tardivement par rapport aux immigrés la-

tins plus anciennement arrivés sur le territoire national. Ce phénomène doit s'opérer indépendamment des caractéristiques phénotypiques ou culturelles des uns ou des autres susceptibles de générer des discriminations et des freins à leur dispersion spatiale. La durée d'installation dans le pays d'accueil constitue un élément du processus d'incorporation de l'immigration même si la vitesse du processus peut être freinée notamment par les discriminations et une période socio-économique défavorable aux salariés faiblement diplômés. En outre, la hiérarchie sociale respective entre ces groupes d'immigrés module la qualité respective de leur localisation et le degré de leur concentration spatiale (Brâmă, 2008).

4 – Visibilité accrue des populations assignées à un « contexte migratoire »

En France, l'immigration non-européenne récente a augmenté mais ni brutalement, ni de façon spectaculaire. Elle n'a pas pu se traduire « mécaniquement » par une concentration brusquement accrue même s'il avait existé une étroite corrélation entre ces deux éléments. La progression des parts de migrants au cours des 25 dernières années en France n'a été que de 1,5 % (Tableau 2). Pourtant, c'est bien dans cette période où ont émergé en France les discours sur la ségrégation et la ghettoïsation des banlieues. Avec la montée du chômage de masse et sa persistance, les immigrés anciennement considérés comme productifs, une main-d'œuvre recherchée et courtisée dans la forte période d'expansion d'après-guerre, à des travailleurs perçus comme des compétiteurs déloyaux pour la population native, voire une charge aggravant les déficits sociaux, une population indésirable ou plus généralement des individus à problèmes pour la société d'accueil.

Les immigrés autrefois invisibles et ignorés sont devenus plus apparents dans l'espace public européen par la conjonction de leur déségrégation, l'affirmation de leur existence par des signes religieux et l'investissement des espaces autrefois uniquement occupés par les natifs. Ces lieux publics sont aujourd'hui partagés avec les enfants d'immigrés assimilés encore maintenant plus ou moins clairement aux populations migrantes. C'est surtout l'émergence des « deuxièmes générations » qui sont apparues d'autant plus visibles qu'elles investissaient l'école et les autres espaces publics auparavant inoccupés par leurs parents. Les descendants d'immigrés, assimilés à la population migrante, ont augmenté le nombre des personnes renvoyées abusivement à un « contexte migratoire ». Les expressions pour les nommer dénotent la difficulté des uns et des autres à les percevoir comme des Français à part entière. Ils sont ainsi « issus de l'immigration » ou encore des « secondes générations d'immigrés » ou des « jeunes d'origine étrangère », bien que ces populations soient à 97 % françaises, pas forcément jeunes et si leurs parents sont d'origine étrangère la leur est française. Le renvoi des enfants d'immigrés à une

même entité et appartenance culturelle supposée est effectué hors des évidences : être socialisé sur les contreforts de l'Atlas ou dans une métropole africaine a peu de chose à voir avec une socialisation qui s'est déroulée dans un quartier français, fut-il de banlieue. Les enfants d'immigrés sont non seulement en droit, français mais sociologiquement et culturellement plus proches des Français natifs que de leurs parents.

Leur visibilité s'est accentuée par leur irruption sur la scène sociale, politique et revendicative, symbolisée en France par les premières émeutes, la Marche des Beurs au début des années 1980 et la création de SOS Racisme en 1985. Les émeutes de la fin des années 1970 à Vaulx-en-Velin et celles qui ont émaillées les décennies suivantes ont mis sous les feux des projecteurs une population à la fois considérée comme immigrée et violemment revendicative même si leurs actions n'ont pas eu de formes politiques organisées. Les origines des tensions entre populations natives et immigrées viennent d'abord de la prise de conscience de la présence « immigrée » et d'une modification de la qualité du regard porté sur eux induite par les difficultés sociales et le chômage de masse. Ces éléments ont contribué à focaliser l'attention sur l'immigration non-européenne jadis invisibilisée car rejetée aux marges des villes et plus investie dans le travail agricole, minier et industriel. Sa perception est devenue négative ou au moins problématique dans différents champs notamment de leur localisation spatiale. C'est à cause de leur diffusion et de leur incorporation progressive dans le corps social français, qu'ils sont devenus plus visibles et davantage victimes de la xénophobie. Si leur isolement spatial avait été réel, en même temps qu'ils disparaissaient de la vue des natifs, ils auraient disparu des discours (Wacquant, 2007).

L'affirmation de la diffusion des immigrés n'est pas nouvelle dans l'Hexagone. Patrick Simon écrivait en 1997 que « Paradoxalement, c'est au moment où la concentration dans l'habitat spécifique (foyers, meublés, immeubles insalubres) [bidonvilles] se résorbe que la perception de la ségrégation ethnique prend une telle importance. Au cours des années soixante-dix, les immigrés quittent les interstices où ils étaient tenus à l'écart et pénètrent en bloc des pans entiers de la société. Que ce soit dans le marché de l'emploi, dans l'habitat ou dans l'école, les populations liées à l'immigration s'imposent alors comme des acteurs de premier plan au point de focaliser les inquiétudes et, parfois, le rejet d'une partie de la population française. [...] L'émergence des tensions interethniques résulte avant tout du mouvement de déségrégation amorcé à la fin des années soixante. » (Simon, 1997). Il faut compléter par la dimension sociale et historique de la période. La fin de la guerre d'Algérie et son indépendance en 1962 a nourri durablement les ressentiments d'une partie des Français envers les « Arabes ». En outre, la survenue du premier choc pétrolier

au milieu des années 1970 va marquer la fin des Trente glorieuses et l'amorce du chômage de masse. Les économies, et par voie de conséquence l'emploi, deviennent plus concurrentiels et vont entretenir les tensions entre natifs et une main-d'œuvre désormais perçue comme surnuméraire.

III – 40 ans d'évolutions de la ségrégation

1 - Augmentation de la population immigrée et concentration spatiale

Dès lors que les proportions d'immigrés progressent et que la nature des migrants est modifiée, on peut s'attendre à des changements dans leur répartition spatiale. La substitution d'une origine de migrants par une autre dans les espaces d'habitation ne peut être mécanique. D'abord parce que les migrants sont attirés préférentiellement selon leurs origines par des zones géographiques distinctes sur le territoire français. Pour des raisons historiques diverses, selon les voies d'arrivée sur le territoire national ou par spécialisation professionnelle, les Espagnols sont concentrés dans le sud-ouest, les Marocains en Corse et le long de la côte méditerranéenne, les Algériens le long de la frontière belge et le long du couloir rhodanien, les Turcs dans la région de Strasbourg et de Lyon (Rathelot et Sillard, 2010 ; Blanc, 1991). Tous sont présents en Île-de-France qui regroupe 40 % de l'ensemble des immigrés et même 60 % des Africains hors Maghreb présents dans l'hexagone alors que cette région n'abrite qu'environ 15 % de la population totale (Borrel, 2006). Ensuite, parce que la progression de leurs effectifs conduit à la recherche de nouveaux territoires d'accueil. Enfin, au cours du temps les espaces se modifient socialement et les anciens quartiers populaires se « gentrifient » et suivent aussi les modifications de la stratification sociale au cours du temps.

1.1 - Progression des parts d'immigrés (stock) en France et dans les quartiers

Il est évident que l'augmentation des proportions de migrants sur le territoire national s'accompagne par des probabilités plus élevées de rencontrer un compatriote sur le lieu d'habitation. Pour autant, cette augmentation n'aboutit évidemment pas à une sorte de séparatisme culturel où immigrés et natifs n'auraient plus l'occasion de communiquer entre eux à cause d'un entre-soi recherché ou subi comme dans le cas des Afro-américains dans de nombreuses villes aux USA dans les années 1980 (Massey et Denton, 1993) ? L'indice d'isolement (noté P^*) indique pour un « immigré » d'une origine particulière, le pourcentage d'immigrés de la même origine qui résident dans un « quartier immigré » moyen dans la zone évaluée. Inversement, il indique la probabilité ($1-P^*$) de rencontrer un natif dans l'espace évalué. Si cet indice ne répond pas directement à la question posée, d'une certaine façon il permet d'évaluer les possibilités d'interactions interethniques.

En 1968, dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants, un immigré en France avait une probabilité de près de 14 % de rencontrer un autre immigré dans son quartier et 18 % en 2007 (Tableau 3). Autrement dit, l'immigré de 1968 avait un « risque » (dans le sens statistique du terme) de 86 % de rencontrer un natif fran-

çais sur son lieu d'habitation et de 82 % pour l'immigré de 2007... Pour cette dernière année et en s'attachant à une origine géoculturelle spécifique, par exemple du Maghreb ou du reste de l'Afrique, le plus haut niveau de l'indice d'isolement n'atteint même pas 10 % en France. Pour comparaison, en 1980 l'indice d'isolement moyen des Afro-américains aux États-Unis s'élevait à 73 % en ville et entre 36 % et 39 % en banlieue, soit une probabilité de rencontrer un blanc sur son lieu d'habitation de 27 % en ville et 61 % à 64 % en périphérie (Massey et Denton, 1993). Il est perceptible que la grande majorité des immigrés est loin de connaître un quelconque séparatisme culturel ou relationnel avec les natifs en France. Cela peut paraître évident mais cela a le mérite d'être établi. De plus, si l'on tient compte que le brassage et les interactions de sociabilité s'effectuent fréquemment sur le lieu de travail ou d'études alors on peut s'accorder à reconnaître que le séparatisme en question ne constitue pas une tendance française. Ce constat n'exclue pas *a priori* l'existence d'« enclaves ethniques » où l'isolement pourrait être plus important. On retiendra que « l'isolement » résidentiel des immigrés est très faible en France et que les possibilités de contacts entre migrants et natifs français sont élevées.

30

Tableau 3 – Indices d'isolement (P*)

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Immigré	13,6	14,6	15,3	15,3	15,8	18,3
Afrique hors Maghreb	2,6	2,7	3,3	3,3	3,6	4,9
Maghreb	7,3	7,9	8,1	7,4	7,9	9,2
- Algérie	6,5	6,0	5,5	4,3	4,2	4,9
- Maroc	3,4	3,5	3,5	3,7	4,6	5,1
- Tunisie	2,2	2,5	2,6	2,4	2,3	2,4
Asie	1,9	2,2	4,0	4,7	5,3	5,5
Asie Orientale	0,9	1,0	4,0	4,2	4,4	4,5
Asie du Moyen Orient	1,9	2,2	2,3	2,6	3,2	3,4
- Turquie	2,0	2,4	2,5	2,9	3,7	3,7
Non-Européen	7,8	8,9	10,9	11,8	13,2	15,8
Europe Latine	7,8	7,2	5,9	4,9	4,3	3,9
- Italie	5,7	4,3	3,5	2,9	2,3	2,1
- Espagne	4,2	3,4	2,5	2,0	1,6	1,3
- Portugal	4,7	4,5	3,8	3,1	3,1	2,9
Autre Europe	4,5	3,8	3,2	2,7	2,7	3,1
Europe	9,3	8,7	7,3	6,3	5,6	5,7

Sources : Recensements de la population.

Champ : Population des quartiers (IRIS) des agglomérations supérieures ou égales à 50 000 h.

Sans surprise, une augmentation significative de l'immigration sur le territoire national s'accompagne d'un indice d'isolement plus élevé, que ce soit pour les Africains ou pour les Maghrébins entre 1999 et 2007, autrement dit, par une augmentation de leurs proportions dans les quartiers (Tableaux 2 et 3, graphique 1). Par

contre, une stagnation des parts de l'immigration ne va de pair avec une stagnation de l'indice d'isolement mais avec sa baisse. Cela signifie qu'en période de stagnation des proportions de migrants, la diffusion de ceux-ci s'opère à d'autres territoires que ceux initialement occupés. Il s'en suit une déconcentration spatiale que retranscrivent les indices d'isolement. C'est ce que l'on observe pour les Maghrébins de 1982 à 1999 et pour les autres Africains de 1982 à 1990 (Tableaux 2 et 3). Seuls les indices d'isolement des immigrés asiatiques ne baissent pas dans cette circonstance. La cause est due à la recomposition interne de ce groupe notamment en faveur des Turcs et des immigrés du Sud-est asiatiques plus ségrégués (Tableau 2). Ce qui nous conduit à séparer ces deux Asie. Évidemment, ce phénomène de diffusion s'opère en continu, même lors de la progression des parts d'immigrés. L'arrivée nombreuse de nouveaux migrants spatialement plus concentrés vient simplement occulter la diffusion simultanée de ceux déjà installés. C'est aussi la conclusion à laquelle sont parvenus les chercheurs de Belgique, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, de Suède, des Pays-Bas et de Norvège (Kesteloot, 1986 ; Friedrichs, 1998 ; Simpson, 2007 ; Brâmă, 2008 ; Zorlu et Mulder, 2008 ; Pan Ké Shon, 2009 ; Anderson *et al.*, 2010).

1.2 - Progression des parts d'immigrés et baisse de la ségrégation

Comme nous allons voir, l'impact de la plus grande représentation numérique des migrants sur leur concentration spatiale est contrintuitif car c'est aux dates de forte progression de leurs effectifs que la déségrégation tend à s'amorcer (Tableaux 2 et 4A). L'inflexion à la dispersion des Algériens et des Marocains survient entre 1968 et 1975 alors que leur poids dans la population totale progresse de 52 % (2,81/1,85). De façon similaire, les proportions des autres Africains augmentent continûment depuis 1975 accompagnées d'une moindre intensité de leur ségrégation. Les proportions des Asiatiques d'Extrême-Orient se renforcent fortement depuis 1968 à mesure de leur dispersion. Cette même relation est observée entre 1975 et 1990 pour les Asiatiques du Moyen-Orient. Ces phénomènes observés également en Grande-Bretagne ont reçu une première tentative d'explication. L'augmentation naturelle de la population *in situ* et l'arrivée de nouveaux migrants a tendance à « saturer » les espaces initiaux de localisation (le nombre de logements nouveaux dans un quartier ne suit pas les nouveaux besoins) créant par réaction une dispersion des migrants à d'autres secteurs de localisation, générant des quartiers plus diversifiés (Simpson, 2004, 2005, 2007). Ce phénomène n'est pas unique mais on perçoit déjà qu'une augmentation des effectifs d'immigrés sur le territoire national ne se traduit pas mécaniquement par l'alourdissement de la ségrégation.

2 - Baisse quasi générale de l'intensité de la ségrégation entre 1968 et 2007

2.1 – Baisse de l'intensité au niveau des origines nationales

L'intensité de la ségrégation correspond au degré de concentration d'une ou plusieurs populations dans un espace donné, souvent un quartier (voir Encadré 1). Cette intensité peut concerner plus ou moins d'individus concernés par celle-ci, c'est-à-dire l'ampleur de l'intensité qui sera l'indice de dissimilarité (noté ensuite ID) est traditionnellement utilisé dans la littérature scientifique et il peut-être utilisé en première approximation. Cet indice estime la proportion des membres d'une origine (la plus souvent minoritaire) qui devrait changer de quartier pour que ce groupe et le reste de la population se répartissent dans les mêmes proportions dans les quartiers (ou autres découpages socio spatiaux). L'indice est égal à 0 lorsque les deux groupes sont répartis de façon homogène dans les territoires d'intérêt et à 100 lorsqu'aucun membre du groupe n'a d'unité en commun avec les individus hors du groupe (Duncan et Duncan, 1955). Implicitement, l'usage de cet indice au niveau ethnique postule une innocuité des conditions sociales sur les répartitions spatiales. De fait, les populations sont évaluées hors des inégalités sociales de composition entre groupes ethniques et qui conditionnent le type d'habitat comme de quartier. Ainsi, une évaluation pertinente de la ségrégation ethnique demanderait que soient comparés les groupes ethniques à composition sociale identique, en contrôlant par exemple les proportions de leurs différentes catégories socioprofessionnelles, les diplômes, les tailles des familles, etc.

Calculé au niveau des quartiers de 2 500 habitants en moyenne à partir des unités urbaines de 50 000 habitants et plus (Encadré 2), l'intensité de la ségrégation a baissé en France pour les immigrés algériens, marocains, tunisiens, espagnols et portugais entre 1968 et 2007 (Tableau 4A). Seuls, les immigrés turcs se distinguent en se stabilisant à un niveau élevé de concentration entre 1975 et 2007 (ID 56 et 55). Il est difficile de déterminer la raison de cette singularité. Peut-être est-elle redevable à une recomposition interne d'une immigration turque particulièrement hétérogène : Assyro-Chaldéens catholiques parlant Araméen, orthodoxes d'Antioche s'exprimant en arabe, Kurdes, Khazaks et la population majoritaire turque⁵ (Petek-Salom, 1999). Quant aux Italiens, ils indiquent un niveau faible mais identique de ségrégation en début et en fin de période, probablement dû à leur plus grande dispersion sur le territoire métropolitain et leur plus forte concentration dans les communes limitrophes à la région frontière italienne et luxembourgeoise, en Corse et à l'ouest de Toulouse (Rathelot et Sillard, 2010). Ce phénomène vaut

⁵ Les données ne permettent pas de distinguer les régions d'origine et les indices pourraient masquer des disparités de composition intra groupe au cours du temps.

également pour les immigrés espagnols qui sont surreprésentés en Midi-Pyrénées et sur la première moitié de la côte méditerranéenne (*Ibid.*). De surcroît, il faut compter avec une relative inertie de la mobilité sociale ce qui amène ces migrants latins à occuper plus souvent des quartiers de classes moyennes.

Tableaux 4 – Intensité de la ségrégation...

A - ...par origine nationale

Indices de dissimilarité en %

	1968	1975	1982	1990	1999	2007#	1999*	2007*
Algérie	53	44	41	40	38	38	40	40
Maroc	54	47	44	42	41	39	43	41
Tunisie	43	41	38	38	37	37	40	40
Turquie	52	56	56	55	56	53	58	55
Italie	27	25	24	24	26	26	27	27
Espagne	31	29	26	25	26	26	28	28
Portugal	51	37	32	28	28	28	30	30

B - ...par origine « géoculturelle »

	1968	1975	1982	1990	1999	2007#	1999*	2007*
Afrique hors Maghreb	47	51	46	41	36	35	38	37
Maghreb	43	38	37	36	36	36	38	38
Asie	40	43	41	37	36	33	38	35
Asie Extrême-orientale	60	57	51	44	40	37	41	38
Asie du Moyen-Orient	47	50	45	40	43	40	45	42
Europe	22	21	18	17	17	17	18	18
Europe Latine	25	24	21	20	21	21	22	22
Autre Europe	26	27	27	26	26	26	27	27
Immigré								

C - des non-européens dans 8 grandes unités urbaines

	1968	1975	1982	1990	1999	2007#	1999*	2007*
Paris	34	33	32	30	30	30	31	31
Lyon	35	33	31	32	33	33	35	35
Marseille	31	32	35	32	34	38	36	40
Nice	26	25	21	22	26	32	27	33
Lille	47	43	42	40	39	38	41	40
Bordeaux	33	37	39	37	37	36	38	37
Toulouse	26	31	36	34	33	31	35	33
Strasbourg	37	33	32	32	35	32	37	34
France	34	33	34	33	32	32	34	34

Sources : Recensements de la population.

Champ : Population des quartiers des unités urbaines supérieures ou égales à 50 000 h.

* Les évaluations des années 1999* et 2007* sont réalisées à partir des IRIS Insee. Les autres évaluations sont effectuées à partir des pseudos IRIS (cf. Données et méthodes).

Afin d'harmoniser la série, il est appliqué pour 2007# une correction qui se déduit pour l'origine concernée en réalisant la différence des indices de 1999 (pseudo IRIS) et de 1999* (IRIS). Le différentiel est ensuite appliqué à 2007#. Exemple pour l'Algérie : $1999-1999^*=-2 \Rightarrow 2007\# = 2007^*-2$, soit $40-2 = 38$.

Deuxième constat, la baisse de l'intensité de la ségrégation s'est principalement opérée entre 1968 et 1975 et dans une moindre mesure de 1975 à 1982 pour chacune des origines sauf pour les Turcs issus d'une immigration plus récente. Pour les autres migrants, cette baisse s'opère à des rythmes différenciés. Ainsi, la baisse de ségrégation des immigrés portugais est principalement « acquise » entre 1968 et 1975, elle baissera à un rythme plus lent par la suite. Ce rythme est sensiblement identique à celui de la déségrégation des immigrés algériens, qui à sept ans d'intervalle sont partis d'un niveau de ségrégation équivalent mais ne semblent pas avoir bénéficié du même contexte. Toutefois, la baisse de leur ségrégation est évidente. Cela suggère qu'au cours de la période de forte montée de l'immigration maghrébine cette diffusion spatiale importante s'est réalisée sous la conjonction de la résorption des bidonvilles, d'accès à des formes d'habitat plus variés que les foyers de travailleurs immigrés (Bernardot, 2008) par un début d'accès au logement social (Wacquant, 2007 ; Verdugo, 2012) et par l'investissement du parc privé. D'un autre côté, la période de forte croissance économique a été particulièrement favorable à l'incorporation de l'immigration et cela quelle que soit sa provenance.

Ensuite, de 1982 à 2007 l'intensité de la ségrégation a continué de baisser à un rythme plus lent pour les Maghrébins, voire semble stagner dans la dernière période intercensitaire pour les Algériens et les Tunisiens (Tableau 4A). L'intensité de la ségrégation stagne quasiment dès 1968-1975 pour les Italiens, à partir de 1982 pour les Espagnols et de 1990 pour les Portugais suggérant un effet de borne apparemment difficilement franchissable. Très tôt, les niveaux de leur ségrégation convergent et s'établissent à une valeur commune de ID 26 à 28 en 2007. Cette tendance au plafonnement de la ségrégation pour chaque origine de migrants peut s'expliquer par un faisceau de facteurs. Les caractéristiques sociales des migrants demeurent en moyenne plus modestes que celles des natifs, leur patrimoine immobilier est plus réduit et leurs localisations régionales sont davantage sélectives. Ils sont surreprésentés dans les régions proches de leur pays d'origine pour les Latins et leur habitat est plus urbain que celui des natifs. On verra plus loin, que ce plafonnement est aussi le résultat d'évolutions contradictoires entre agglomérations du nord et du sud.

Encadré 1 – Intensité et ampleur de la ségrégation et interactions

Plus d'une vingtaine de dimensions différentes de la ségrégation ont été recensées dans la littérature scientifique par le passé, mesurées au moyen d'autant d'indices. Leur examen détaillé figure dans un article de référence de Massey et Denton datant de 1988. Deux dimensions de la ségrégation font particulièrement sens : l'intensité et l'ampleur de la ségrégation. *L'intensité* de la ségrégation correspond au degré de concentration d'une ou plusieurs populations dans un espace donné : quartiers d'une ville, d'une région ou d'un pays et *l'ampleur* de la ségrégation permet de préciser l'importance des populations soumises à une intensité donnée.

On peut considérer l'indice de dissimilarité (noté ensuite ID), largement répandu dans la littérature scientifique urbaine internationale, comme une approximation de sa mesure. Il possède l'avantage du chiffre unique résumant l'information. En contre partie, il possède les défauts de ses avantages : simplification et moyennisation. D'autres mesures permettent de la cerner. Les quartiers avec une concentration relativement importante de migrants (par exemple plus de 50 %) peut aussi être considéré comme une mesure simple de l'intensité de la ségrégation.

L'ampleur de la ségrégation correspond à l'importance quantitative (les proportions) des populations soumises à une intensité donnée. Ainsi par exemple, les quartiers composés de 20 % ou plus d'Algériens (intensité de la concentration des Algériens) concernent moins de 1 % de cette population (ampleur). Il est aussi possible d'estimer la probabilité qu'un immigré d'une origine donnée rencontre un de ses semblables dans son quartier. L'indice d'isolement, plus habituellement utilisé, répond à sa manière à cette mesure et approxime à sa façon cette notion d'ampleur de la ségrégation. On l'interprète aussi comme la proportion moyenne d'un groupe dans un quartier à travers tous les quartiers où le groupe vit.

Par facilité de langage ou parfois par méconnaissance, on parle souvent de « LA » ségrégation qui augmente alors que ses dimensions sont multiples. D'où parfois des constats contradictoires et des incompréhensions comme ceux survenus en Angleterre entre Peach et Simpson d'un côté établissant une baisse (de l'intensité) de la ségrégation et Poulsen et ses collègues de l'autre qui parvenait à la conclusion inverse mais en faisant intervenir l'ampleur ségrégative. Le tableau ci-dessous montre les différentes combinaisons théoriques entre l'intensité et l'ampleur car ces deux dimensions ne varient pas obligatoirement dans le même sens. Elles peuvent interagir symétriquement ou en opposition l'une avec l'autre.

Schéma des combinaisons des deux dimensions principales de la ségrégation

L'augmentation ou la baisse de la ségrégation demande donc à ce que soit spécifié la ou les dimension(s) concernée(s). L'intensité et l'ampleur peuvent diminuer simultanément (Figure ci-dessous, cas 1) ou à l'inverse l'intensité et l'ampleur peuvent augmenter (cas 4). Dans le cas n°2, l'intensité baisse mais l'ampleur augmente et dans le 3e cas l'intensité augmente mais l'ampleur de la ségrégation diminue. Nous allons vérifier qu'en Europe la ségrégation se rencontre principalement dans les 2 premiers cas, c'est-à-dire une baisse simultanée de l'intensité et de l'ampleur de la ségrégation ou plus souvent encore dans le cas 2 d'une baisse de l'intensité accompagnée par une progression de son ampleur. Localement, certains quartiers d'une unité urbaine peuvent diverger de la tendance générale et présenter des taux élevés en augmentation à la fois de l'intensité et de l'ampleur. Ces cas sont plus exceptionnels. Enfin, il peut coexister sur le même territoire national les quatre configurations ségréгатives lorsqu'elles sont examinées et résumées au niveau des agglomérations urbaines.

L'ampleur de la ségrégation n'est pas si souvent estimée. Beaucoup de scientifiques du champ emploient l'indice d'isolement noté P^* aussi répertorié comme un indice d'exposition aux membres des autres groupes (Lieberman et Carter, 1982). L'indice d'isolement a lui aussi l'avantage et les défauts attribués habituellement à la moyenne, notamment celui d'écrêter les situations aux extrêmes. Une méthode alternative consiste à utiliser la fonction cumulative des proportions d'immigrés en ordonnée et en abscisse le taux d'immigrés vivant dans les quartiers. Ce qui permet de distribuer les taux d'immigrés selon leurs proportions dans les quartiers. Par exemple, on peut lire sur ce type de graphique qu'en Hollande 80 % des immigrés vivent dans des quartiers où les immigrants du même pays d'origine composent moins de 10 % de la population (Hartog et Zorlu, 2009). Le premier avantage de cette méthode est de pouvoir lire simultanément l'intensité et l'ampleur de la ségrégation. Le deuxième avantage est de pouvoir examiner l'ensemble de la distribution de la concentration des immigrés en vérifiant s'il y a polarisation binaire, segmentation ou continuum de la concentration des migrants. Cette fonction cumulative dévoile également les situations à la fois majoritaires et plus ordinaires où les migrants sont peu concentrés. On peut donc lire à l'inverse de la ségrégation, l'incorporation résidentielle des immigrés. La clarté et l'appréhension immédiate de ce type d'outil constitue son troisième avantage et ce n'est pas le moindre.

Schéma des combinaisons ségrégatives

	Ampleur	
	-	+
Intensité	-	+
	1	2
+	-	+
	3	4

L'indice de dissimilarité fournit un indicateur, sinon intuitif, du moins aisément compréhensible. Il a favorisé les comparaisons spatiales des niveaux ségrégatifs au cours du temps. Pour rappel, l'ID estime la proportion des membres d'un groupe minoritaire qui devraient changer de quartier pour que les groupes minoritaires et majoritaires se répartissent dans les mêmes proportions dans les différents découpages socio-spatiaux d'intérêt : villes, quartiers, circonscriptions électorales, etc. L'indice est égal à 0 lorsque deux groupes sont répartis de façon homogène dans les territoires découpés et à 1 lorsqu'aucun membre du groupe n'a d'unité en commun avec les individus qui sont en dehors du groupe (Duncan et Duncan, 1955).

A l'observation attentive, les comparaisons qui ont pour ambition d'évaluer les niveaux ségrégatifs entre divers pays ou à plusieurs dates s'avèrent fréquemment biaisées. Plusieurs facteurs affectent directement le niveau et la signification de cet indicateur et donc son usage à travers le temps et l'espace :

- D'abord, la taille des découpages socio-spatiaux (en termes de population) entre diverses études est souvent variée, parfois très éloignés. La mesure est influencée par celles-ci partant du constat que plus le découpage utilisé est large et moins l'ID risquera d'être élevé (Musterd & Kempen, 2009). Il y a effectivement plus de risques de trouver un immeuble fortement ségrégué plutôt qu'un quartier ou qu'une ville entière, etc. En outre, il n'est pas rare que les calculs de cet indice soient effectués entre villes d'une agglomération urbaine plutôt qu'au niveau des quartiers de ces villes. Ce qui en dit plus sur les inégalités communales que sur la ségrégation résidentielle elle-même (Rathelot et Sillard, 2010) et ce qui minore les niveaux observés. Les unités géographiques utilisées dans les enquêtes des différents pays sont très diverses et invalident fréquemment les comparaisons des niveaux.
- Ensuite, la catégorisation et l'agrégation des populations limitent la pertinence des comparaisons : immigrés seuls, immigrés plus leurs descendants, ensemble des immigrés ou immigrés par origine spécifique, étrangers ou populations définies sur un critère ethnique auto-déclaratif et non plus ad-

ministratif, etc. En dehors de la Grande-Bretagne qui a introduit une question auto-déclarative sur l'appartenance ethnique de ses habitants, le reste des études dépouillées évaluent la ségrégation des immigrés. Certaines, comme en Allemagne, ajoutent à leurs évaluations les descendants d'immigrés. Cette prise en compte pour la France modifierait les niveaux de l'intensité et de l'ampleur de la ségrégation. Toutefois, les processus seraient accentués car l'incorporation résidentielle est renforcée par la plus grande diffusion résidentielle des enfants d'immigrés par rapport à leurs parents (Pan Ké Shon et Scodellaro, 2011). De même la population de référence fait varier les résultats (en quelque sorte le dénominateur). Elle peut se limiter aux natifs ou au reste de la population, c'est-à-dire aux natifs plus les autres minorités (Sur la critique de l'ID voir aussi Simpson, 2007). Dans le dernier cas, la mesure sera légèrement minorée par rapport à la première.

Ces remarques devraient décourager les comparaisons entre pays si ces éléments de mesure ne sont pas strictement identiques. Notre choix dans la seconde partie du rapport n'a pas été de tenter d'établir une hiérarchie des pays les plus ségrégués mais de mettre au jour les convergences des phénomènes ségrégatifs européens dans une ambition compréhensive. ■

2.2 – Baisse de l'intensité au niveau des origines géoculturelles

A un niveau d'agrégation par zone « géoculturelle », telle que le Maghreb ou l'Afrique subsaharienne, les constats se modifient en partie. Au préalable, il faut rappeler que cette nouvelle estimation n'est pas une moyenne pondérée des indices de chacune des origines particulières composant la zone. Elle ne se situe pas obligatoirement entre les bornes fixées par les valeurs basses et hautes de ces diverses origines nationales agrégées car les estimations portent sur un nouveau groupe dont les populations diverses qui le forme n'occupent pas systématiquement les mêmes espaces. De fait, « l'assiette » d'estimation est alors agrandie, ce qui explique la baisse habituelle observée dans la littérature urbaine des niveaux des indices en passant au niveau supérieur d'agrégation.

La baisse générale de l'intensité de la ségrégation entre 1968 et 2007 est frappante pour les Maghrébins, les autres Africains, les Asiatiques et les Européens (Tableau 4B). Les fortes inflexions baissières sont survenues principalement entre 1968 et 1975 pour les Asiatiques d'Extrême-Orient et pour les Maghrébins. Depuis 1975, le niveau de la ségrégation de ces derniers a continué à s'éroder mais plus légè-

ment. L'intensité de la ségrégation s'est alourdie entre 1968 et 1975 pour les Asiatiques du Moyen-Orient (ID 47 à 50). Elle s'est aussi accentuée pour les Africains hors Maghreb entre 1968 et 1975 (ID 47 à 51) pour diminuer continûment depuis. Enfin, pour la majorité des origines géoculturelles l'intensité de la concentration spatiale s'est réduite ou a stagné entre 1990 et 1999. Seule la ségrégation des Asiatiques du Moyen-Orient a progressé en raison d'une ségrégation plus élevée des Turcs, dominant aux 2/3 dans ce groupe. Au vu de ces résultats, il est clair qu'aujourd'hui la ségrégation en France concerne principalement 4 populations : les Maghrébins, les autres Africains⁶, les Turcs et les Asiatiques d'Extrême-Orient, soit en pratique la quasi-totalité des immigrés non-européens de l'hexagone.

Ce résultat conforte l'attention particulière qui doit être apportée à ce groupe dans l'examen de leur concentration et de ses évolutions. Sur le fond, la baisse de l'intensité de la ségrégation spatiale des Maghrébins, des Africains et des Asiatiques entre 1968 et 1982, puis sa lente érosion jusqu'à aujourd'hui, vient en contradiction avec la vision d'une société toujours plus ségréguée ethniquement. On notera aussi que l'écart de ségrégation entre l'immigration latine et maghrébine n'est que de 15 points de pourcentage, et entre Algériens et Portugais plus que 10 points. Cet écart demeure donc relativement modéré eu égard à leurs périodes d'arrivée distinctes et économiquement plus défavorables aux Algériens.

2.3 - Évolutions divergentes de l'intensité de la ségrégation selon les agglomérations

L'apparente stabilité de l'indicateur de la ségrégation pour les immigrés non-européens pris dans leur ensemble entre 1968 et 2007 masque en réalité des évolutions divergentes selon les agglomérations urbaines. Dans cette période, Paris et Strasbourg affichent des baisses de concentration (-0,03 point d'indice de dissimilarité chacune), Lille une érosion encore plus marquée (-0,07 point). A l'inverse, Lyon indique une stagnation lorsque Marseille, Nice, Bordeaux, Toulouse subissent un alourdissement de la ségrégation s'étageant de + 0,04 et + 0,09 point d'ID (Tableau 4C). Incidemment, ces variations contradictoires entre agglomérations urbaines démontrent qu'une estimation quantitative, même sur un espace urbain de grande ampleur, n'est pas généralisable à l'ensemble du territoire français. *A fortiori*, une étude qualitative sur un quartier ou une série de quartiers, en montant implicitement ou explicitement en généralité, prend le risque de produire des constats erronés aussi bien sur le degré que les tendances de la ségrégation. Ainsi, en

⁶ Parmi eux, les Africains sahéliens sont davantage ségrégués (ID 0,46) que les Africains du Golfe de Guinée et du centre (0,37) bénéficiant de caractéristiques sociodémographiques plus avantageuses.

Grande-Bretagne, Simpson (2007) souligne qu'il y avait 8 enclaves⁷ ethniques très concentrées en 1991 et en 2001 mais relève surtout que ce n'étaient pas les mêmes. On en déduit donc que les 8 enclaves de 1991 se sont relativement déségrégées quand simultanément 8 autres quartiers sont devenus très concentrés. Dans cet exemple, l'observateur examinant l'évolution des quartiers de 1991 qui allaient devenir très ségrégués conclurait alors en montant en généralité à une aggravation inquiétante de la ségrégation.

⁷ Ici, l'enclave correspond à un quartier où les résidents blancs sont moins de 30%.

Encadré 2 - Données et méthodes

Données

L'accès aux données a été autorisé lors de la session du Comité du secret statistique du 13 juin 2011. Les recensements de la population (RP) utilisés sont ceux de l'exploitation complémentaire (échantillonnage à 25 %, 20% pour le RP de 1975) qui disposent des informations les plus complètes sur la structure des ménages et la catégorie socioprofessionnelle des personnes. Sont ainsi mobilisés pour cette étude, les RP de 1968, 1975, 1982, 1990, 1999 et de 2007.

Rupture de série

Le RP 2007 est particulier. Il est constitué par l'agrégation de 5 enquêtes annuelles de recensement s'étageant de 2005 à 2009 et dont la date « moyenne » de validité est considérée à 2007. Les méthodes mise en œuvre le rapproche davantage d'une très grosse enquête à l'échantillonnage complexe que d'un recensement à proprement dit. Il faut donc s'attendre à un impact sur les niveaux des indicateurs et il marque ainsi une rupture de série avec le recensement de 1999 et ceux antérieurs. Les écarts entre 1999 et 2007 demandent à être considérés avec prudence.

Découpages spatiaux, IRIS et pseudos IRIS

Les estimations sont réalisées au niveau des quartiers (IRIS) pour le RP 1999 et 2007. L'IRIS est un découpage socio-spatial *ad hoc* de l'Insee qui a été introduit en 1999 pour les communes d'au moins 10 000 habitants. Il représente un pâté de maisons d'en moyenne 2 500 habitants dont les limites sont définies en utilisant les ruptures du tissu urbain telles que les voies principales, les voies ferrées, les cours d'eaux, etc. Les IRIS correspondent à l'agrégation de 3 îlots, autre découpage *ad hoc* de l'Insee. Les IRIS ne sont pas disponibles pour les recensements antérieurs à 1990. Il a été nécessaire de construire des pseudos IRIS à partir de l'agrégation de 3 îlots en moyenne. Ils permettent de suivre l'évolution de la ségrégation en utilisant un découpage socio-spatial de taille homogène pour chaque recensement. Un algorithme agrégeant les îlots contigus permet d'obtenir des pseudo-IRIS d'au plus 3 000 habitants. Afin de disposer d'effectifs suffisants, les IRIS et pseudo-IRIS de moins de 800 habitants ont été éliminés des calculs. Les recensements de 1975 à 2007 écartent ainsi moins de 0,8% des habitants et moins de 1,9% pour 1968.

L'utilisation de pseudo-IRIS avant 1999 introduit un élément de perturbation. Il a été possible pour l'année 1999 de comparer les indices de dissimilarité calculés à

partir des IRIS Insee et de nos pseudo-IRIS. Les résultats indiquent des différences faibles entre ces deux indices. Elles sont de l'ordre en moyenne de 0,01 pour les origines géoculturelles à ajouter aux pseudos IRIS pour retrouver le niveau de ceux construits par l'Insee et de 0,02 pour les origines nationales.

Champ des estimations, calcul des indices, définition de l'immigré

Les estimations présentées dans cette étude sont limitées aux unités urbaines⁸ de 50 000 habitants et plus afin d'éviter l'hétérogénéité des situations entre petites et grandes agglomérations qui accroîtraient « artificiellement » les écarts des diverses estimations (les immigrés sont davantage concentrés dans l'urbain). Les indices de dissimilarité sont calculés au niveau des IRIS pour les immigrés selon chaque origine ou chaque région géoculturelle de provenance par rapport au reste de la population de l'unité urbaine concernée. Pour obtenir un niveau « moyen » de dissimilarité pour toute la population du groupe immigré, nous suivons Cutler *et al.* (2008) et utilisons la moyenne des ID des unités urbaines pondérée par la taille du groupe. Seules les unités urbaines dont la taille du groupe de migrants est supérieure à 500 individus sont prises en compte.

Enfin, sauf exception explicite, la définition « d'immigré » utilisée dans ce texte est celle habituellement utilisée en France : personne née étrangère à l'étranger et vivant dans le pays d'accueil ■

Les variations communales suggèrent donc des phénomènes locaux influant sur la concentration spatiale des immigrés. L'appariement des niveaux des loyers et des revenus ne peut être incriminé car la région parisienne, qui détient les prix de l'immobilier les plus élevés au mètre carré, montre à l'inverse une moindre ségrégation dans la période. Un taux de migrants plus élevé dans la population locale ne s'accompagne pas obligatoirement d'une ségrégation plus importante. La proportion de migrants est plus importante à Lille qu'à Marseille pourtant l'intensité de la ségrégation des non-européens y est identique (ID en 2007 de 0,38). En dehors des comportements des immigrés, d'autres facteurs agissent sur leur localisation et leur concentration. Les intérêts et les actions des acteurs locaux, les sociétés d'HLM, les

⁸ Selon la définition de l'Insee, une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu, sans coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions et comptant au moins 2 000 habitants. Les chiffres donnés dans cet article concernent les populations des unités urbaines de plus de 50 000 habitants.

préfets, etc. pèsent souvent avec plus de poids que les choix des résidents eux-mêmes sur leur localisation (Uitermark, 2003). Ces tendances ségrégatives divergentes entre agglomérations urbaines proviennent possiblement de divers facteurs : discriminations locales au logement, dotations différenciées en logements sociaux, plus forte concentration géographique chez les uns ou de flux d'arrivées sélectives des immigrés parmi les plus ségrégués. Une autre explication d'ordre économique a été récemment développée en Hollande. Selon celle-ci, la spécialisation économique locale des villes vers les services plutôt que l'industrie crée davantage d'opportunités d'emplois peu qualifiés, notamment par les services à la personne et autres services non qualifiés, qui profitent davantage aux immigrés (Van der Waal et Burgers, 2011). Actuellement, l'orientation industrielle urbaine fait appel à des ouvriers qualifiés et à des techniciens et est moins gourmande en emplois du bas de l'échelle. Ces disparités de spécialisation économique seraient à même d'expliquer les inégalités d'emploi et de ségrégation entre des villes qui géographiquement peuvent être proches.

2.4 - Ségrégation différenciée pour les primo migrants et les « installés »

L'apparente stabilité des indices de dissimilarité cache surtout des mouvements contradictoires entre plus forte ségrégation des primo arrivants et diffusion spatiale des migrants en place, dont seul le solde est perçu par les indices de dissimilarité. De fait, les nouveaux migrants occupent tendanciellement des quartiers plus concentrés que ceux déjà installés qui résident dans des quartiers plus ordinaires où ils se sont diffusés en avançant dans leur carrière résidentielle sur le territoire d'accueil. Ces constats sont largement répandus parmi les scientifiques européens utilisant des données de panel (Kesteloot, 1986 ; Friedrichs, 1998 ; Simpson, 2005, 2007 ; Finney et Simpson, 2007 ; Simpson *et al.*, 2008 ; Zorlu et Mulder, 2008 ; Bolt *et al.*, 2008 ; Ireland, 2008 ; Bråmås, 2008 ; Hartog et Zorlu, 2009 ; Pan Ké Shon, 2009 ; Andersson, 2010 ; Manley et van Ham, 2011). Dès lors, la rotation d'anciens migrants remplacés par de nouveaux dans les quartiers ségrégués serait à même d'expliquer cette faible érosion de l'intensité de la ségrégation constatée en France notamment pour les Tunisiens et les Algériens entre 1982 et 2007.

Ces réflexions amènent à penser que la concentration des immigrés est le résultat de phénomènes antagonistes : (i) l'alourdissement des effectifs dans les quartiers modestes et défavorisés par l'action des nouveaux flux de migration, (ii) une plus grande fluidité par l'installation et la diffusion de migrants plus anciens dans des localisations plus diverses et moins concentrées. Le modèle théorique de la première école de Chicago résiste encore. Il y a une première concentration des nouveaux migrants dans certains territoires, puis au fil du temps ils sont remplacés par

de nouveaux migrants pendant que les anciens se sont diffusés, voire assimilés résidentiellement. La seule différence que nous notons est que ce mouvement de concentration de primo migrants est suivi par leur diffusion, et enfin il s'observe une substitution dans ces espaces par des migrants d'une nouvelle origine. Les études européennes actuelles montrent en plus que ce phénomène s'opère au sein des mêmes origines d'immigrés. Ce premier schéma s'attache à une première mécanique de concentration/déconcentration spatiale sans tenir compte d'autres phénomènes qui interfèrent avec celui-ci : période économique, discriminations ethnoraciales, concentration de logements sociaux, politiques de peuplement des bailleurs et des divers acteurs politiques régionaux et locaux, etc.

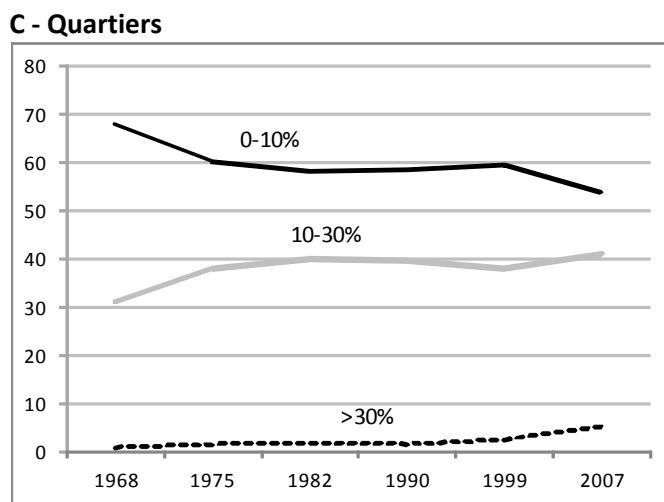
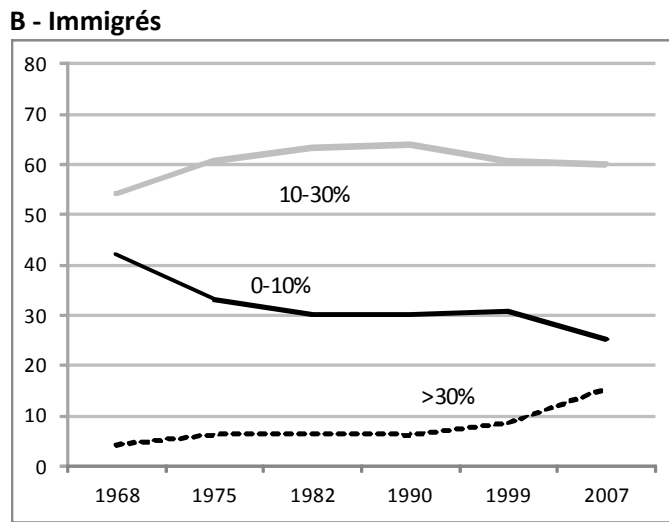
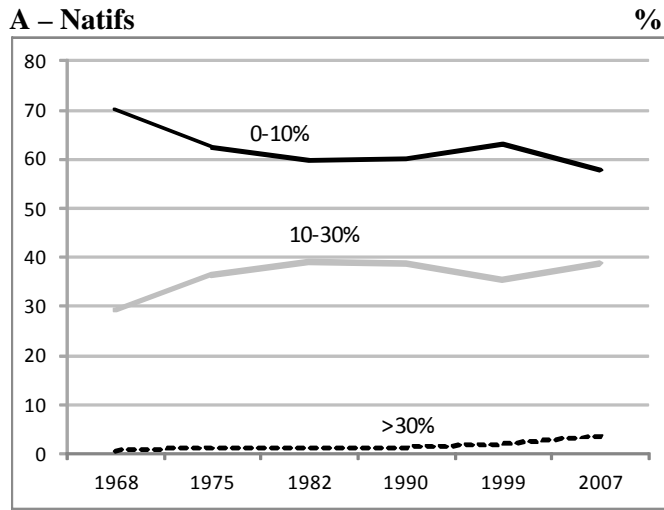
3 - Évolution de l'ampleur de la ségrégation entre 1968 et 2007

3.1 - En 2007, les immigrés sont majoritaires uniquement dans 0,1 % des quartiers

Curieusement, si maintenant l'on connaît bien l'intensité de la ségrégation des quartiers de France jusqu'à présent il n'y avait qu'une estimation approchée de l'ampleur des populations concernées par des indices d'isolement pas toujours bien compris même par les chercheurs du champ. Ce qui pourrait expliquer, au moins en partie, que la vision d'une société française fortement ségréguée puisse perdurer. Pour rappel, l'ampleur de la ségrégation correspond à l'importance quantitative (effectifs, proportions) des populations soumises à une intensité ségrégative donnée (Encadré 1). L'une des façons de l'approcher est d'examiner la part des immigrés vivant dans leurs quartiers de résidence, quartiers ordonnés selon leurs pourcentages d'immigrés.

Une première partition conventionnelle en 3 types de quartiers est effectuée afin de simplifier la lecture des évolutions. Le 1^{er} type est composé de 0 à 10 % de migrants, le deuxième de 10 à 20 % et le 3^e au-delà de 30 %. Entre 1968 et 2007, les parts des immigrés habitant des quartiers de faible présence immigrée (0 à 10 %) se sont proportionnellement réduites au profit des quartiers moyennement et plus concentrés (10 % à 30 % et >30 % d'immigrés) (Graphique 3B et Tableau 5B). Ce mouvement de glissement vers des quartiers à plus forte composition de migrants s'observe également pour les natifs qui cohabitent davantage dans des quartiers avec une présence immigrée plus importante en 2007 qu'en 1968 (Graphique 3A et tableau 5A). Ces résultats semblent donc avant tout traduire la progression mécanique des parts de l'immigration sur le territoire national.

Graphique 3 – Distributions et évolutions selon la part d'immigrés dans le quartier



Sources : Recensements de la population.

Champ : Population des agglomérations supérieures ou égales à 50 000 h.

Lecture : En 1968, plus de 70 % des natifs et 40 % des immigrés vivaient dans des quartiers où les immigrés constituaient 0 à 10 % de la population des quartiers. Ces quartiers représentaient un peu moins de 70 % des quartiers en 1968 et presque 55 % en 2007.

Les quartiers types de la localisation des immigrés en France sont composés de zones où vivent 10 à 30 % de migrants. L'importance de ces territoires est relativement stable bien que la partie supérieure de la tranche (20 % à 30 % de migrants) a fortement progressé (Tableau 5B). Cette tranche modale concerne environ 60 % des immigrés (Graphique 3B). Dans les quartiers aux plus fortes proportions de migrants (supérieurs à 30 %), 4 % des immigrés y résidaient en 1968, 8,5 % en 1999 et plus de 15 % en 2007 (Graphique 3B et tableau 5B). L'inflexion à la hausse semble intervenue dans la période récente. Toutefois, la rupture de série des recensements, qui a été signalée auparavant, a possiblement eu un effet sur ces niveaux sans que l'on en connaisse son impact (Encadré 2).

Tableau 5 - Répartitions des immigrés selon leur part dans le quartier

A - Natifs

%

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
0-2%	11,5	9,5	8,7	8,1	7,8	5,1
2-5	20,5	18,6	18,4	19,1	23,4	21,9
5-10	38,1	34,4	32,8	32,9	31,8	30,7
10-20	26,0	31,4	32,9	32,2	28,2	28,9
20-30	3,3	4,9	6,1	6,5	7,1	9,8
30-40	0,4	0,9	1,0	0,9	1,5	3,0
40-50	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,5
50-100	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
Total	100	100	100	100	100	100

B - Immigrés

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	% cumulé 1968	% cumulé 2007
0-2%	1,4	1,0	0,9	0,9	0,9	0,6	1,4	0,6
2-5	8,2	6,5	6,0	6,2	7,6	6,2	9,6	6,8
5-10	32,3	25,8	23,4	23,0	22,2	18,3	41,9	25,1
10-20	43,3	46,3	46,8	45,9	40,9	36,1	85,2	61,2
20-30	10,8	14,3	16,6	17,9	19,8	23,6	96,0	84,8
30-40	2,5	4,0	4,4	4,1	6,6	11,5	98,5	96,4
40-50	1,1	1,4	1,4	1,4	1,7	3,2	99,6	99,5
50-100	0,4	0,7	0,7	0,6	0,2	0,5	100	100
Total	100	100	100	100	100	100	-	-

C - Quartiers

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	n 68	n 07
0-2%	10,3	9,0	8,4	7,9	7,4	4,9	875	612
2-5	20,2	17,9	18,0	18,5	21,7	20,2	1 716	2 505
5-10	37,5	33,3	31,9	32,1	30,5	28,7	3 190	3 566
10-20	26,8	32,2	33,1	32,5	29,5	29,5	2 280	3 657
20-30	4,2	6,0	7,0	7,4	8,5	11,7	355	1 455
30-40	0,7	1,2	1,3	1,2	2,0	4,1	59	504
40-50	0,2	0,4	0,4	0,3	0,4	0,9	15	107
50-100	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	7	11
Total	100	100	100	100	100	100	8 497	12 418

Sources : Série des 6 recensements de la population, Insee.

Champ : Population des quartiers des unités urbaines supérieures ou égales à 50 000 h.

n_{68} et n_{07} = nombre de quartiers en 1968 et en 2007.

Il y a maintenant 11,7 % de quartiers ayant 20-30 % de migrants contre 4,2 % en 1968. En outre, la progression des quartiers les plus concentrés est intervenue davantage dans les quartiers de 30 % à 40 % de migrants plutôt que dans des quartiers aux proportions plus élevées (Tableau 5C). Les quartiers composés en majorité de migrants en France sont l'exception plutôt que la règle. Seul 0,1 % des quartiers était dans ce cas en 1968 comme en 2007. Cela représentait 7 quartiers en 1968 et en 2007, 11 quartiers sur les 12 418 quartiers des agglomérations urbaines de plus de 50 000 h...

Ces quartiers fortement concentrés (supérieurs à 50 % d'immigrés) représentent les situations « extrêmes » françaises et abritent environ 0,4 % de la population immigrée en 1968 et 0,5 % en 2007, soit une quasi stagnation en 40 ans (Tableau 5). A l'inverse, plus de 60 % des immigrés vivent dans des quartiers faiblement concentrés où ils représentent de « 0 % » à 20 % de la population, près de 85 % des migrants résident dans des quartiers entre « 0 % » et 30 % de leurs congénères. La question pendante est de savoir si ces proportions sont anormales et en quoi elles le seraient. Nous y reviendrons dans la discussion.

47

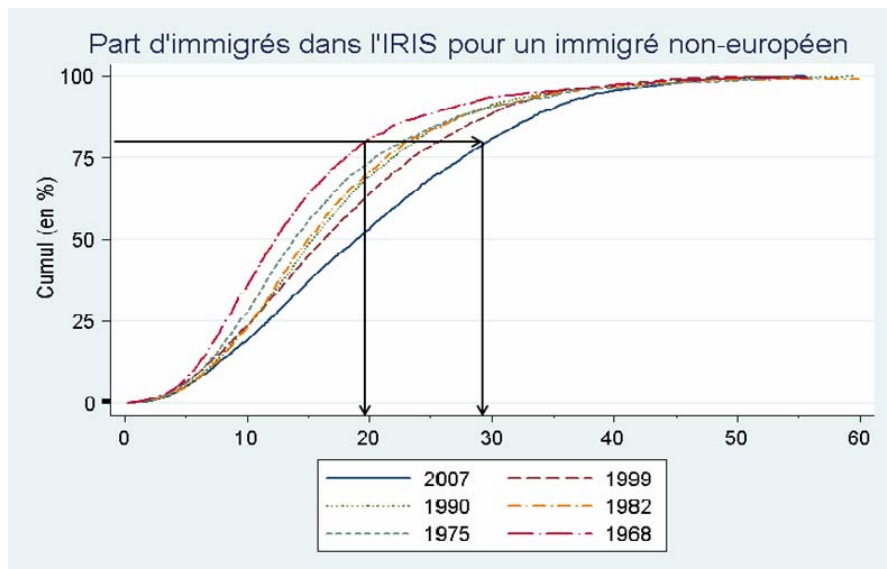
3.2 - La progression des parts d'immigrés non-européens s'est effectuée dans les quartiers « populaires »

Jusqu'à présent nous avons examiné la concentration spatiale des immigrés. L'agrégation des diverses origines d'immigrés masque en réalité des inégalités de concentration, principalement entre européens plus favorisés et non-européens plus ségrégués. De surcroît, la partition en tranches est réductrice et demeure malaisée pour suivre les tendances temporelles. L'examen de l'évolution de la ségrégation des non-européens à partir de la fonction cumulative des immigrés non-européens distribués selon la part de l'ensemble des immigrés dans les quartiers permet d'échapper à ces critiques (Hartog et Zorlu, 2009). Sur ce graphique sont représentés en abscisse les quartiers selon leur pourcentage d'habitants immigrés et en ordonnée, les taux cumulés des immigrés non-européens (Graphique 4).

En 1968, 80 % des immigrés non-européens vivaient dans des quartiers où les proportions de migrants s'étagaient entre 0 et 20 %. Quarante ans plus tard, la même proportion d'immigrés non-européens cohabite avec 10 % de plus de migrants (Graphique 4). La progression de la concentration des non-européens s'est réalisée dans des quartiers qui paraissent d'entre-deux, soit entre 17 % et 30 % d'immigrés en 1999 et 20 % à 35 % en 2007. Sans être « particulièrement » concentrés, ils sont

néanmoins largement surreprésentés par rapport à la moyenne nationale. En 2007, la distribution des non-européens dans ces quartiers est très variée. La moitié de ces migrants logent dans des quartiers allant de favorisés à « moyen-populaires », soit de 0 à 19 % d'immigrés. Vingt-cinq pourcent résident dans des quartiers « Moyens-moyens », de 19 à 27 % d'immigrés. La moitié des 25 % restant vivent dans des territoires « Moyens-défavorisés » de 27 % à 35 % d'immigrés et la dernière part dans des quartiers « défavorisés » où les migrants sont concentrés entre 35 % et 55 %. Cette partition simplifiée est conventionnelle, elle a pour avantage de montrer la grande dispersion des situations, même chez les migrants non-européens qui vivent les situations de plus fortes ségrégation de toutes les origines des migrants sur le territoire national. Contrairement aux représentations courantes, les situations de forte ségrégation (la pointe droite de la courbe) se sont réduites à partir du recensement de 1982 indiquant un relatif retrait des situations extrêmes.

Graphique 4 – Évolution de la concentration des immigrés non-européens dans les quartiers entre 1968 et 2007



Sources : Série des 6 recensements de la population, Insee.

Champ : Population des quartiers des unités urbaines supérieures ou égales à 50 000 h.

Note : Les courbes représentent en ordonnée le cumul en pourcentage des immigrés non-européens et en abscisse le pourcentage d'immigrés toutes origines confondues dans les quartiers.

Pour aider à la compréhension entre des résultats apparemment contradictoires tirés des indices de dissimilarité et des fonctions cumulatives des immigrés non-

européens, outre que les dimensions mesurées ne sont pas identiques⁹, il faut prendre en compte quatre facteurs. D'abord, la part des immigrés dans la population des agglomérations de plus de 50 000 habitants a été multipliée par 1,35 entre 1968 et 2007, par 2,9 (7,8/2,7) pour les non-européens (Tableau 2). Ce qui augmente les proportions attendues d'immigrés dans les quartiers. De fait, les natifs, l'ensemble des immigrés en 1968 vivaient en moyenne dans des quartiers avec respectivement 8,1 %, 13,6 % d'immigrés. En 2007, natifs et migrants corésident avec 10,1 % et 18,3 % d'immigrés. Cet exemple montre donc que l'augmentation des proportions d'immigrés en France a eu pour conséquence une plus forte présence dans les quartiers et pas uniquement d'immigrés.

Cette progression relativement plus importante de la présence de migrants dans les territoires davantage ségrégués n'est pas fortuite. Elle vient d'une augmentation plus rapide de la part d'immigrés dans les quartiers où ils étaient initialement plus représentés. En suivant les calculs effectués par Bell and Machin (2011) pour les enclaves ethniques (supérieurs à 30 % de migrants) de Grande-Bretagne nous avons estimé l'impact de l'accroissement des proportions d'immigrés dans les quartiers. Il a été proportionnellement plus important dans les quartiers initiaux plus peuplés de migrants (Méthode décrite en annexe 2). La part prédite dans les quartiers d'au moins 20 % d'immigrés aboutit à 15,9 % en 2007, soit un écart de 0,8 % avec le taux réellement observé. L'alourdissement de la concentration dans les quartiers de 20 % à 30 % de migrants, et dans une moindre mesure de 30 % à 40 %, ne vient donc pas d'un durcissement de la société française envers l'immigration mais de l'augmentation « mécanique » du stock de migrants.

Ensuite, si les immigrés corésident avec une part plus élevée de migrants que les natifs, c'est à cause notamment de leurs localisations sélectives qui s'effectuent principalement dans les zones urbaines importantes de la moitié Est de la France. Effectivement, l'immigration est largement sous représentée dans la moitié Ouest, en dehors de quelques îlots tels Toulouse et Bordeaux, au profit du Nord, de l'Île-de-France, des frontières belges et allemandes, du couloir rhodanien, de l'arc méditerranéen et de la Corse (Rathelot et Sillard, 2010). C'est d'autant plus vrai pour les immigrés non-européens. Par ailleurs, le changement de composition de l'immigration — les immigrés non-européens représentaient 31% des immigrés en

⁹ Les indices de dissimilarité mesurent une intensité moyenne de la ségrégation alors que la distribution des fonctions cumulatives ne représente plus une moyenne mais l'ensemble des distributions à la fois de l'intensité de la ségrégation par le taux d'immigrés dans le quartier et son ampleur par le pourcentage concerné par cette intensité.

1968 et 66,9 % en 2007 — contribue à accentuer la concentration spatiale à cause de la ségrégation plus forte des primo migrants par rapport à ceux déjà installés. Enfin, les immigrés non-européens possèdent des statuts sociaux plus souvent modestes (par exemple 75 % des hommes algériens sont ouvriers) et des caractéristiques sociales (revenus, diplômes, taille du ménage, capital social, etc.) moins favorables que celles de la population native. Dès lors, il faut s'attendre à un appariement spatial entre habitats et habitants modestes. De ce fait, la référence pertinente de comparaison de leur niveau ségrégatif serait davantage à rapprocher de celle des ouvriers natifs (l'ID de ces derniers est de 0,16 pour la France entière et de 0,24 pour Paris en 2007) et moins de l'ensemble de la population native dont l'éventail des catégories sociales est plus large et la catégorie socioprofessionnelle « moyenne » plus élevée. Si la ségrégation des immigrés ne semble pas réductible uniquement aux inégalités de stratification sociale, néanmoins en première approche environ la moitié de l'indice de dissimilarité en dépendrait¹⁰.

4 - Intensité et ampleur de la ségrégation française en 2007

4.1 - Baisse de l'intensité et progression modérée de l'ampleur de la ségrégation

Le rapprochement de l'intensité et de l'ampleur de la ségrégation permet de mieux comprendre la ségrégation. Pour les visualiser, sont représentés sur un même graphique les indices de dissimilarité en ordonnée et d'isolement en abscisse. Ce graphique est établi en 1968 et en 2007. L'indice de dissimilarité représente l'intensité moyenne de la ségrégation pour une origine donnée et l'indice d'isolement approxime l'ampleur de la ségrégation (plus précisément la proportion moyenne d'immigrés de la même origine dans un quartier).

Il ressort du rapprochement de l'état de la concentration en 1968 et en 2007 que l'intensité de la ségrégation perçue par l'indice de dissimilarité a baissé de 7 à 10 points pour chaque origine d'immigré non-européen indiquant par là une plus grande fluidité en 40 ans dans les territoires urbains. Simultanément, leurs probabilités de rencontrer un « compatriote » a augmenté de 2 à 3,5 points d'indice d'isolement en 40 ans. La progression de l'indice d'isolement est d'abord due à

¹⁰ La dissociation des dimensions de classe et d'ethnicité dans la ségrégation spatiale mériterait une investigation spécifique et approfondie. Il faut rappeler que l'évaluation de la ségrégation ethnique par les indices traditionnellement employés tend à surévaluer la part ethnique en ne tenant pas compte de la part de la ségrégation sociale. Celle-ci ne s'approche pas seulement par les catégories socioprofessionnelles mais il serait nécessaire de tenir compte des diplômes, de la taille de la famille, de la maîtrise de la langue du pays d'accueil, etc.

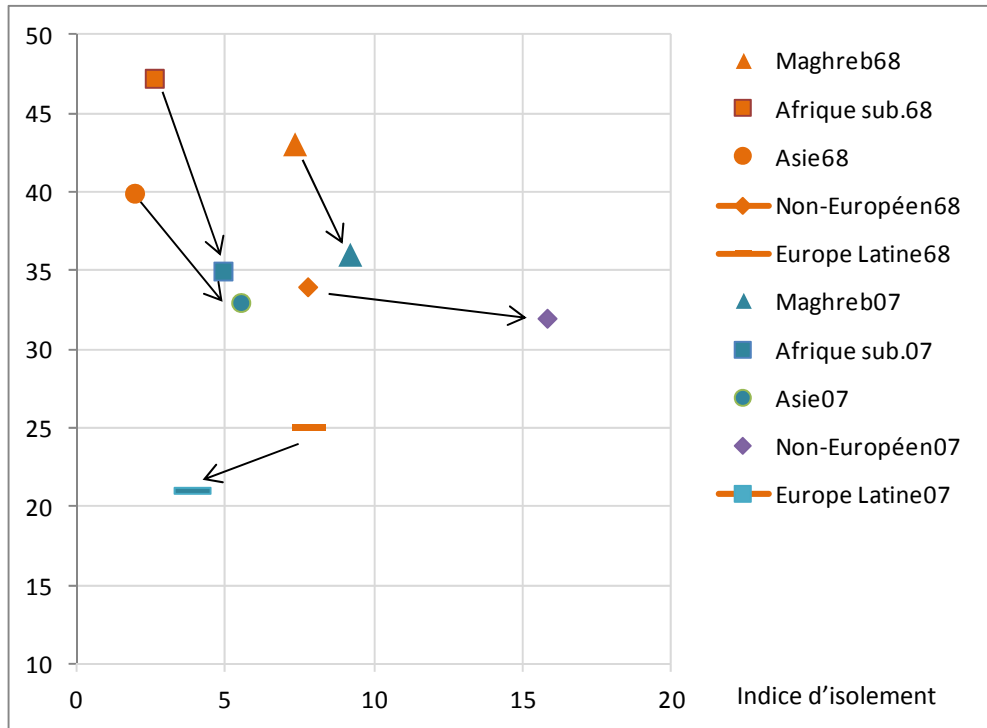
l'augmentation des parts des immigrés non-européens¹¹. Pour les diverses catégories d'immigrés non-européens l'intensité ségrégative s'est réduite et simultanément l'ampleur a augmenté à l'instar de la combinaison 2 du schéma ségrégatif théorique que nous avons dessiné (Encadré 1).

Une exception notable concerne les Algériens qui constituent, avec 1,8 % de la population, le groupe immigré le plus important de France. L'originalité des évolutions des parts des migrants algériens est la baisse opérée à partir du début des années 1980 jusqu'en 1999, et une remontée de leurs proportions en 2007 (mais la rupture de série des recensements fragilise les résultats). Non seulement l'intensité de leur ségrégation baisse entre 1968 et 2007 (ID = -15) mais de surcroît, ils montrent de moindres probabilités de croiser un « compatriote » de la même origine dans leur quartier (indice d'isolement = -1,6). Ce résultat illustre la combinaison du schéma théorique de la ségrégation n°1 et indique que plusieurs combinaisons ségrégatives peuvent coexister simultanément sur un même territoire pour diverses raisons. Cette remarque adossée sur des constats empiriques solides est importante car elle montre à la fois la déségrégation des Algériens dans ses deux dimensions et surtout une complexité salutaire des combinaisons ségrégatives qui coexistent sur le territoire français.

Similairement, les immigrés latins et plus généralement européens ont vu à la fois l'intensité et l'ampleur de leur ségrégation baisser (Graphique 5). Cette combinaison de la baisse conjointe de l'intensité et de l'ampleur traduit l'incorporation résidentielle de ces migrants dans la société française. Cette incorporation est favorisée, ou plutôt est révélée, par la baisse sensible des flux d'arrivées de nouveaux migrants de ces origines en 40 ans, en dehors des flux portugais dont les niveaux se sont maintenus. Il semble que leurs flux de primo migrants n'entretiennent plus avec suffisamment de vigueur la ségrégation pour qu'elle puisse se maintenir. La baisse de l'intensité de la concentration spatiale des Africains subsahariens et des Maghrébins a été plus remarquable que la progression, malgré tout modérée, de l'ampleur de leur concentration avec le groupe de leur propre origine ou même avec l'ensemble des migrants.

¹¹ Il est classiquement reconnu que l'indice d'isolement est sensible à la taille du groupe estimé.

Graphique 5 – Intensité et ampleur de la ségrégation en 1968 et en 2007
indice de dissimilarité



Sources : Recensements de la population de 1968 et 2007, Insee.

Champ : Population des quartiers des unités urbaines supérieures ou égales à 50 000 h.

Lecture : Les immigrants non-européens, maghrébins, africains subsahariens, asiatiques ont vu entre 1968 et 2007 l'intensité de leur ségrégation baisser et l'ampleur augmenter.

Aujourd'hui, ce ne sont ni les Maghrébins, ni les autres Africains qui sont les plus intensément ségrégués en France mais les Asiatiques du Moyen-Orient, et plus précisément les Turcs qui ne représentent que 0,5 % de la population de France. Si les débats en France se focalisent sur les immigrants postcoloniaux et leurs difficultés d'intégration supposée, on voit ici que leur tendance est à leur incorporation résidentielle et que d'autres immigrants, bien que moins nombreux, sont davantage ségrégués. Il est vrai qu'une confusion est parfois constatée concernant l'origine des Turcs qui sont assimilés fautivement aux maghrébins ou plus généralement aux « arabes », notamment à travers leur appartenance religieuse et du port du voile par une part des femmes turques.

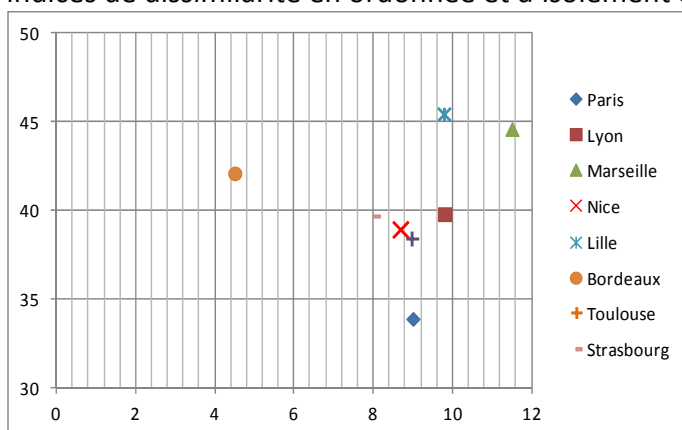
4.2 – Ségrégation des Africains et des Maghrébins dans les 8 plus grandes agglomérations en 2007

Le détail de la représentation graphique des deux dimensions principales de la ségrégation dans les huit plus importantes agglomérations urbaines françaises pour les Maghrébins et les autres Africains permet de relever les particularités locales de leurs concentrations en 2007. Pour les Maghrébins, une valeur centrale de l'intensité de la ségrégation se détache en s'établissant à un indice de dissimilarité d'un peu moins de 40 en 2007. Quant à l'ampleur perçue par l'indice d'isolement, elle s'étage de 8 à 10 % (Graphique 6). Trois autres tendances complètent cette première valeur centrale. L'intensité de la ségrégation est plus élevée à Lille et à Marseille accompagnée d'un indice d'isolement moyen pour la première et plus élevé pour la seconde. La ségrégation est à peine plus élevée que la moyenne pour Bordeaux accompagnée d'une faible ampleur. Enfin, Paris connaît une ampleur moyenne de la concentration doublée d'une faible intensité.

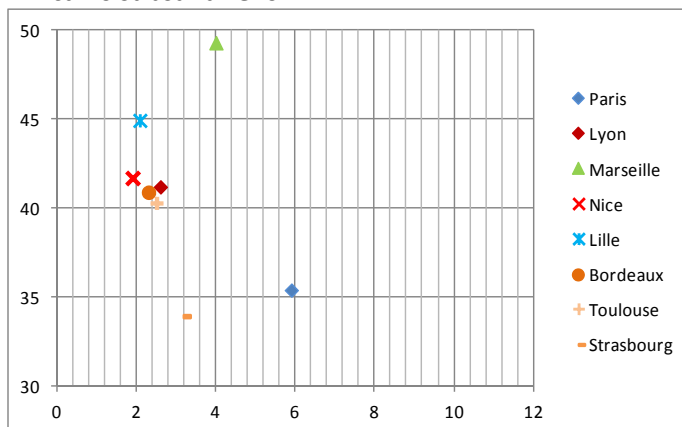
Graphique 6 – Intensité et ampleur en 2007

Maghrébins

indices de dissimilarité en ordonnée et d'isolement en abscisse



Africains subsahariens



Sources : Série des 6 recensements de la population, Insee.

Champ : Population des quartiers des unités urbaines supérieures ou égales à 50 000 h.

Note : en abscisse figure l'indice d'isolement, en ordonnée l'indice de dissimilarité.

Pour les Africains subsahariens, l'intensité moyenne se situe entre 40 et 45 % et l'ampleur moyenne est très faible aux alentours de 2 %. A nouveau, l'intensité est plus importante à Marseille, et à l'inverse Paris affiche une moindre intensité de leur ségrégation et une ampleur plus importante due à la concentration de 60 % des Africains en Île-de-France (Borrel, 2005). Enfin, à Strasbourg les Africains connaissent à la fois une faible intensité et une faible ampleur de leur concentration.

Par ailleurs, il est nécessaire de revenir sur la nomenclature relative au groupe « Africain subsaharien ». En réalité, il est constitué de populations hétérogènes venant de pays aux développements socioéconomiques variés. Les Africains sahéliens ont des caractéristiques sociodémographiques moyennes moins favorables, notamment vis-à-vis de l'emploi (moins diplômés), que les populations d'Afrique centrale. Ces deux populations arrivent donc sur le territoire français avec des chances inégales d'incorporation résidentielle. L'intensité de la ségrégation mesurée au niveau des agglomérations urbaines rend compte de ces disparités en les cristallisant au niveau résidentiel. Les variations de la concentration des Africains du Sahel et ceux d'Afrique centrale et du golfe de Guinée dans les agglomérations urbaines vont systématiquement dans le même sens : les Africains sahéliens sont bien plus ségrégués que ceux d'Afrique centrale avec un écart de leur indice de dissimilarité variant de 7 % à 18 % selon les agglomérations (Tableau 6).

54

Tableau 6 – Ségrégation comparée des Africains du Centre et du Sahel, 2007
Indice de dissimilarité

	Afrique sahélienne	Afrique centrale	Différence
Paris	0,46	0,33	0,13
Lyon	0,52	0,41	0,11
Marseille	0,58	0,51	0,07
Nice	0,57	0,44	0,13
Lille	0,62	0,44	0,18
Bordeaux	0,51	0,42	0,09
Toulouse	0,49	0,40	0,09
Strasbourg	0,48	0,34	0,14
Moyenne	0,47	0,36	0,11

Sources : Série des 6 recensements de la population, Insee.

Champ : Population des quartiers des unités urbaines supérieures ou égales à 50 000 h.

Note : La taille du groupe de la population d'Afrique centrale représente deux fois celle du groupe d'Afrique sahélienne.

Incidentement, on constate à partir de l'exemple des populations africaines du Sahel ou de Afrique du centre et du golfe de Guinée que la ségrégation ne dépend pas uniquement de la discrimination due aux aspects phénotypiques des individus. D'autres éléments peuvent entrer en jeu comme des « caractéristiques de familiarité » avec les populations du pays d'accueil, telles que la présentation de soi, les habits de conduite dans des environnements urbains, en bref l'acquisition de routines qui réduit l'impression d'étrangeté que produit les comportements éloignés des siens. D'autres dimensions, plus habituellement appréhendées, interviennent comme des atouts sociaux, particulièrement le niveau des diplômes qui conditionne à la fois l'insertion sur le marché du travail, la position professionnelle, les revenus et donc l'habitat.

Trois agglomérations se distinguent. Paris affiche la plus faible intensité ségrégative et une ampleur moyenne pour les Maghrébins et relativement la plus élevée pour les Africains subsahariens (6 %) alors que 60 % des immigrés africains de France résident sur son sol. A l'autre extrémité, Lille et Marseille montrent les plus fortes intensités pour ces deux populations et des ampleurs variables. Bien sûr, nous avons ici représentés des valeurs moyennes des indices d'isolement et de dissimilarité (calculées au niveau des quartiers) qui donnent un aperçu pour une origine géoculturelle mais qui par nature ne rend pas compte des situations extrêmes intra unités urbaines, ni pour les nationalités fortement représentées en France notamment les Algériens et les Marocains.

Figure - Schéma résumé des combinaisons ségrégatives pour les Maghrébins et les Africains subsahariens en 2007 dans les 8 plus grandes agglomérations

	Ampleur	
	-	+
Intensité	Paris_AS, Strasbourg_AS Lyon_AS*, Nice_AS, Bordeaux_AS, Toulouse_AS	Paris_M, Lyon_M, Toulouse_M, Nice_M, Strasbourg_M
	Bordeaux_M, Marseille_AS, Lille_AS	Marseille_M Lille_M

_M : Maghrébins, _AS : Africains subsahariens.

* Ces quatre agglomérations ont en réalité une intensité ségrégative moyenne et une faible ampleur.

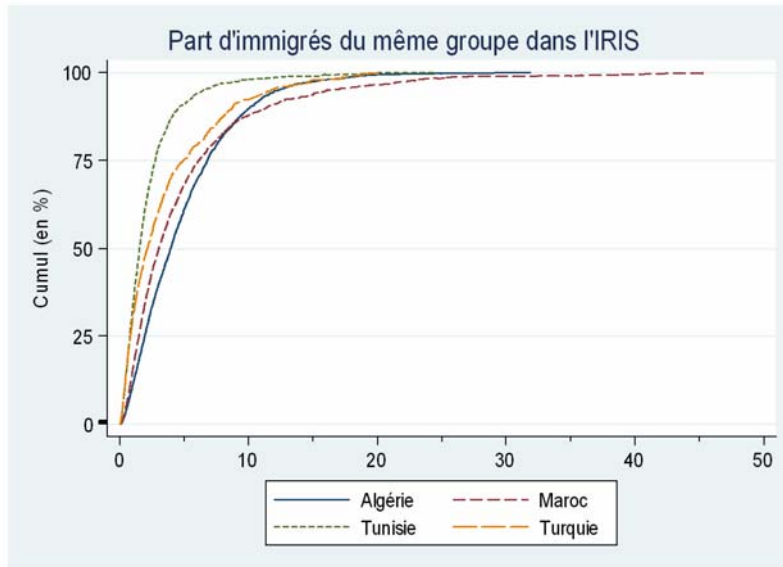
Ces résultats assez disparates risquent d'apporter plus de confusion que d'éclairage. Le schéma des combinaisons ségrégatives des 8 plus grandes agglomérations urbaines françaises tente de remédier à cela (Figure ci-dessous). Il montre d'abord

que les quatre combinaisons ségrégatives théoriques que nous avons posé dans l'encadré 1 sont vérifiées dans les faits pour le cas français. Ensuite, pour une même agglomération, plusieurs combinaisons de l'intensité et de l'ampleur peuvent coexister en même temps en fonction des origines des migrants. Elle même recouvre divers facteurs influant sur leur concentration : durée d'implantation, flux ascendants ou en baisse, état du stock, orientation économique de l'agglomération, politique appliquée par les acteurs locaux (bailleurs, politiques), etc. Ce serait commettre une erreur grossière que de généraliser les constats, tirés par exemple d'une agglomération où les migrants sont à la fois intensément ségrégués et de forte ampleur (les Maghrébins à Marseille), à l'ensemble des agglomérations urbaines françaises. Enfin, il est évident que les phénomènes de concentration ethnique demandent à ce que les constats et les messages envoyés aux décideurs ne soient pas excessivement simplifiés car ils pourraient induire aisément en erreur à cause de la diversité des situations locales selon les origines de migrants.

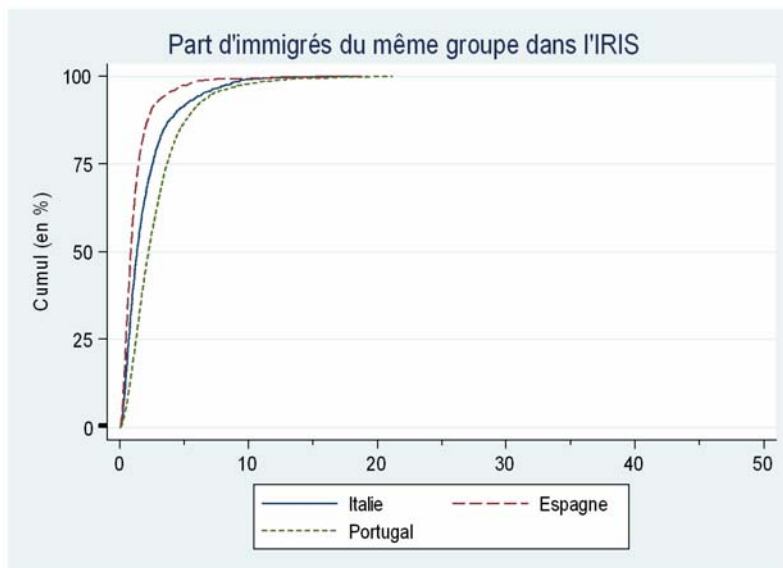
4.3 - La ségrégation française n'est pas mono-ethnique mais plus diverse

Avant de poursuivre, il est nécessaire de lever certains présupposés dont le premier concerne l'existence de quartiers mono-ethniques ce qui tendrait à donner corps à l'existence de ghettos en France. Il suffit pour en vérifier l'existence de répartir graphiquement les principales origines d'immigrés selon la proportion de leur propre origine nationale dans les quartiers. Ainsi, on peut lire qu'environ 98 % à 99 % des Algériens résident dans des quartiers où ils sont représentés à moins de 18 % (Graphique 7A). A l'inverse, 1 à 2 % des Algériens vivent dans des quartiers où leurs compatriotes sont présents entre 18 % et 32 % au maximum... Les constats sont semblables pour les autres origines, en dehors des Turcs moins concentrés par rapport aux membres de leur propre groupe. Quant aux Marocains, ils se révèlent les plus ségrégués avec leurs compatriotes par rapport au reste des autres origines. Toutefois, ce n'est qu'environ 1 % des Marocains qui logent dans des quartiers où ils sont présents entre 30 % et 45 %. Aucune origine nationale n'est majoritaire dans un seul quartier de France métropolitaine... Environ 90 % des Algériens, des Marocains, des Tunisiens et des Turcs résident dans des quartiers où habitent moins de 10 % de migrants de la même provenance nationale. En outre, la répartition résidentielle des Tunisiens en fonction de leurs compatriotes s'approche davantage de celle des immigrés latins que maghrébins.

Graphique 7 – Part d’immigrés de même origine nationale dans le quartier en 2007
A – Maghrébins et Turcs



B – Européens latins



Sources : Recensements de la population.

Champ : Population des quartiers des unités urbaines supérieures ou égales à 50 000 h.

Note : Les courbes représentent en ordonnée le cumul en pourcentage des immigrés de chaque origine et en abscisse le pourcentage d'immigrés de leur propre origine dans les quartiers.

Pour les Européens latins, la cohabitation avec les membres de leur propre groupe est encore plus faible (Graphique 7B). Les Portugais sont de tous les immigrés latins les plus concentrés mais résident à moins de 1 % dans des quartiers où ils sont pré-

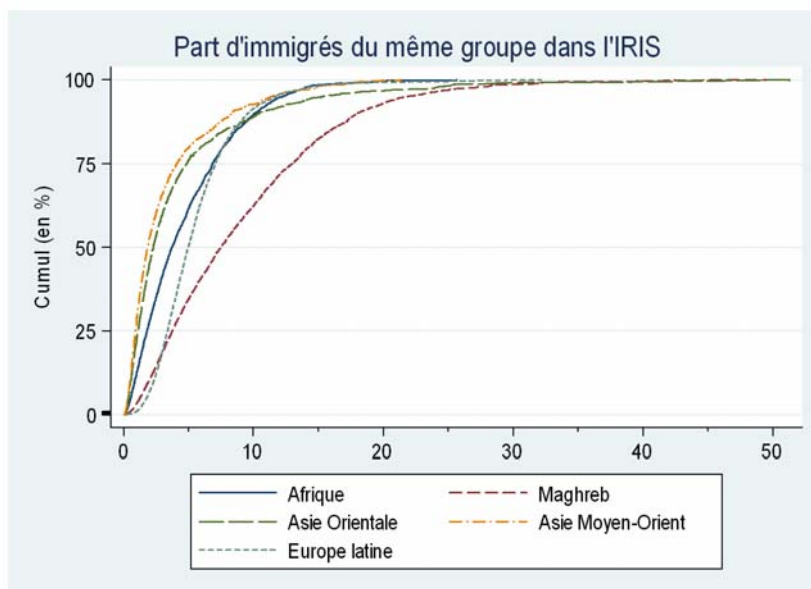
sents au maximum à environ 25 %. Au vu de l'ensemble de ces résultats, les affirmations d'un entre-soi ethnique s'effondrent. La nature de la ségrégation spatiale en France n'est donc pas mono-ethnique. Ce constat est aussi partagé dans les autres pays européens où l'on observe partout une lente incorporation socio-spatiale des immigrés qui contredit frontalement le discours de la « ghettoïsation » et de la « panne de l'intégration » (Cf. 2^e partie).

4.4 - La ségrégation française n'est ni africaine, ni maghrébine, ni asiatique

Toutefois, si la ségrégation n'est pas mono-ethnique, on pourrait être amené à penser qu'il y aurait une proximité culturelle qui ferait que l'inter-reconnaissance et la volonté d'entre-soi résidentiel joueraient moins au niveau national mais davantage sur une zone géoculturelle. Ainsi par exemple, les habitants du Maghreb partageraient un même sentiment général d'arabité, ou un même sentiment religieux autour de l'Islam qui servirait de ciment commun unifiant les populations maghrébines. Le besoin de convivialité, d'échanges de services, de sociabilité, de fourniture d'informations, le partage des mêmes règles morales et religieuses aboutiraient à une forme d'entre-soi, d'auto-ségrégation, voire pour certains de « communautarisme ». Dans ce cas de figure, les pénalités qu'il y aurait à la ségrégation changeraient de destinataires. Ce ne seraient plus les immigrés qui subiraient les mises à l'écart mais la population native par le refus d'interrelations, par la mise à distance qui viendrait des immigrés, par le développement d'une société minoritaire mais potentiellement sécessionniste sur le territoire d'accueil. La question n'est donc pas anodine.

Là encore, les données statistiques contredisent frontalement cette hypothèse. Les constats sont frappants et sans ambiguïtés. En 2007, les immigrés maghrébins, les plus concentrés avec les asiatiques, logent à plus de 90% dans des quartiers où ils sont présents entre 0 % et 18 %... Chaque population de migrants des autres zones géoculturelles habite à 90 % dans des quartiers où ils sont moins de 10 % de leur propre zone géographique (Graphique 8). Si à l'inverse on s'attache aux plus concentrés, notamment à ceux qui dépassent le seuil de 50 % de leur zone géoculturelle dans le quartier afin de mettre en valeur les territoires où ils sont majoritaires, alors seuls moins de 1% des Asiatiques d'Extrême-Orient en France sont dans ce cas. Moins de 1 % des Maghrébins logent dans des quartiers où ils sont présents à au moins 40 % et moins de 2 % dans des quartiers où ils résident à 30 % et plus. Cette hypothèse de rapprochement et d'auto-ségrégation géoculturels ne tient donc pas davantage que le modèle ségrégatif mono-ethnique.

Graphique 8 - Part d'immigrés du même sous continent dans le quartier en 2007



Sources : Recensements de la population.

Champ : Population des quartiers des unités urbaines supérieures ou égales à 50 000 h.

Note : Les courbes représentent en ordonnée le cumul en pourcentage des immigrés de chaque origine géoculturelle et en abscisse le pourcentage d'immigrés de leur propre origine géoculturelle dans les quartiers.

59

Ces résultats sont corroborés par des scientifiques européens aussi bien en Grande-Bretagne (Finney et Simpson, 2007 ; Simpson, 2005), qu'en Belgique (Kesteloot, 1986), en France (Maurin, 2004 ; Préteceille, 2009 ; Safi, 2009 ; Pan Ké Shon, 2009) et en Allemagne (Münch, 2009). Les perceptions erronées de l'auto-ségrégation, de quartiers mono-ethniques, d'une forte ségrégation et la propagation de ces erreurs révèlent des tensions contradictoires de valeurs, parfois d'engagements politiques, entre acteurs avec pour enjeu la présence de l'immigration postcoloniale sur le territoire national et sa place parmi les nationaux. Elles demanderaient une analyse sociopolitique constructiviste à part entière afin d'en comprendre tous les ressorts intimes et institutionnels.

4.5 - La référence de la ségrégation spatiale aux immigrés pris dans leur ensemble s'impose en France

A l'observation, la concentration de groupes d'immigrés dans les quartiers selon les taux d'immigrés pris dans leur ensemble a davantage d'impact qu'avec leur propre groupe d'origine nationale ou géoculturelle. De fait, les profils de la distribution spatiale des quartiers des Maghrébins, des Africains et des Asiatiques sont très proches, seuls les immigrés latins s'en démarquent (Graphique 9). Vingt pour cent des

immigrés du Maghreb, d’Afrique hors Maghreb et d’Asie résident dans des quartiers où les immigrés sont présents à plus de 30 %, 10 % dans des quartiers où les immigrés sont à plus de 35-38 %. Environ 5 % de ces immigrés habitent des lieux où la présence immigrée dépasse 40 %. Aucun de ces groupes ne vit dans des quartiers où les immigrés sont présents à plus de 55 %. Moins de 1 % de chacun de ces trois groupes d’immigrés non-européens résident dans des quartiers où les immigrés sont majoritaires et seul 0,5 % de l’ensemble des immigrés sont majoritaires dans leurs quartiers en France (Graphique 7 et Tableau 5B)... Il y a donc en France des niveaux relativement modérés de ségrégation et qui concernent une frange peu nombreuse d’immigrés non-européens, les autres sont très dispersés sur l’arc socio-spatial.

4.6 - Des quartiers atypiques qui orientent les perceptions

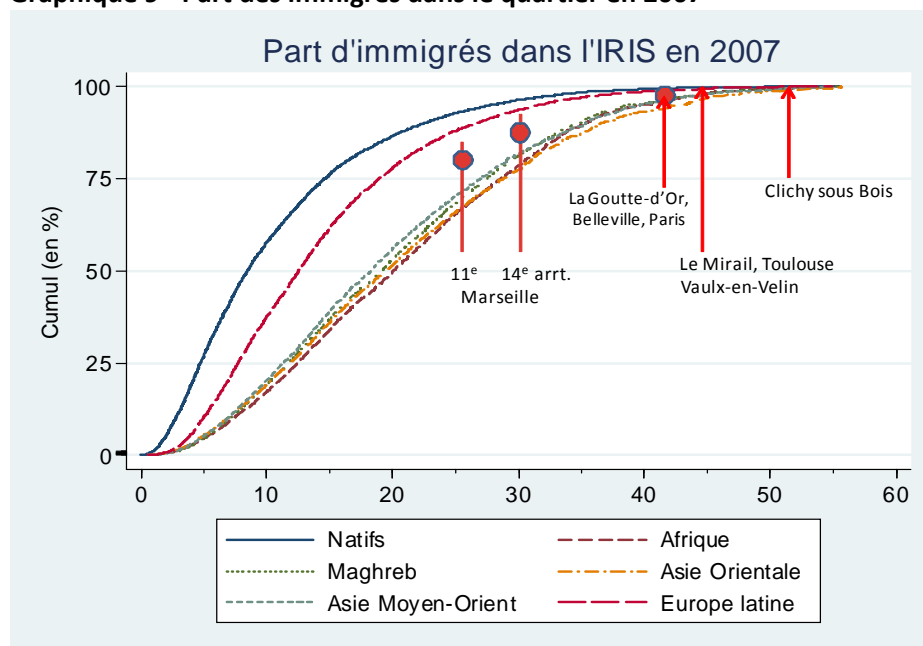
Se focaliser sur des quartiers très ségrégués comme la zone urbaine sensible « Grand ensemble » de Clichy-sous-Bois ou d’autres quartiers très concentrés contribue à dramatiser, voire obscurcir le débat sur la ségrégation en France car les situations extrêmes de ces quartiers sont marginales et ne peuvent rendre compte des conditions de vie « moyenne » des immigrés (Graphique 9). Pour fixer les idées, l’IRIS le plus concentré de Clichy-sous-Bois est situé au 99,95^e centile¹² de la distribution des quartiers selon leur taux d’immigrés, les quartiers du Mirail et de Vaulx-en-Velin au 97^e centile, de la Goutte-d’Or et de Belleville aux 99,3^e et 99,4^e centiles et les quartiers nord de Marseille du 14^e et du 11^e arrondissement au 96,1^e et 93^e centiles. On ne peut laisser penser que ces quartiers forment une part dominante des conditions de vie et de résidence de l’immigration même non-européenne en France. La forte concentration des immigrés induit des conditions de vie singulières pour les habitants à cause de la concentration du chômage et de la misère (voir l’exemple de l’insécurité Pan Ké Shon, 2012). Ensuite, les gens très concentrés ne sont statistiquement pas les mêmes (caractéristiques sociodémographiques observées et inobservées, durée d’installation dans la société d’accueil, etc.) que ceux vivant des situations modales, donc plus banales. Il a pu ainsi être constaté que les ouvriers en quartiers sensibles¹³ avaient des revenus inférieurs d’environ 30 % à ceux vivant hors de ces quartiers montrant ainsi qu’une catégorie statistique n’est

¹² Cela signifie qu’il y a 99,95 % des quartiers où la part d’immigrés dans la population est inférieure et à l’inverse 0,05 % des quartiers où elle est supérieure.

¹³ Officiellement dénommés zones urbaines sensibles (ZUS), ces 751 quartiers défavorisés représentent les territoires de la politique de la ville instaurés en 1996.

pas totalement équivalente selon l'espace observé (Pan Ké Shon, 2007). En outre, une étude d'une économiste spatiale au Danemark montre ainsi qu'une sélection statistique s'opère par laquelle les immigrés aux caractéristiques sociales les plus faibles s'apparient avec les quartiers les plus défavorisés (Damm, 2009).

Graphique 9 - Part des immigrés dans le quartier en 2007



Sources : Recensements de la population.

Champ : Population des quartiers des unités urbaines supérieures ou égales à 50 000 h.

Notes : Les courbes représentent en ordonnée le cumul en pourcentage des immigrés de chaque origine géoculturelle et en abscisse le pourcentage d'immigrés toutes origines confondues dans les quartiers.

Lecture : 50 % des Africains, des Maghrébins et des Asiatiques vivent dans des quartiers où les immigrés sont présents entre 0 et environ 20 %, l'autre moitié entre environ 20 % et 55 %.

Pour illustration, figurent quelques quartiers traditionnels, connus en France pour être défavorisés ou très modestes. Pour Marseille, l'ensemble des IRIS du 14^e et du 11^e arrondissement ont été retenus, pour le Mirail et Vaulx-en-Velin 3 IRIS chacun et pour la Goutte-d'Or à Paris et à Clichy-sous-Bois, l'IRIS présentant la part d'immigrés la plus forte.

Les quartiers où les immigrés représentent la majorité des habitants existent bien en France. Ils sont peu nombreux, atypiques mais ils focalisent l'attention des médias de façon exagérée et orientent faussement les perceptions de « la banlieue » et des immigrés. Même sans demeurer figé sur le seuil symbolique de 50 %, les quartiers où les migrants sont présents entre 40 % et 50 % ne représentent que 0,9 % des quartiers et 3,2 % des migrants... Enfin, certains quartiers comme Clichy-sous-Bois (c'est loin d'être le cas de tous les quartiers très ségrégués) cumulent un niveau élevé de concentration des migrants avec un enclavement physique de ces espaces,

ce qui ajoute bien une pénalité pour ses habitants. En raisonnant par l'absurde, penser la répartition spatiale tirée d'une situation extrême de l'un des quartiers où les parts d'immigrés sont les plus hautes, reviendrait à penser les conditions d'habitats des natifs à partir de la situation des habitants de Neuilly !

A l'instar de la France, l'intensité et l'ampleur de la ségrégation dans les pays européens varient selon les communes et l'origine des populations immigrées. S'attacher alors à une seule ville et à une seule origine en généralisant explicitement ou implicitement à l'ensemble des quartiers défavorisés d'un pays et des conditions de vie des populations immigrées, même les plus discriminées, conduit à émettre des messages erronés sur le constat, les causes et les solutions à mettre en œuvre à cause de ces tendances contradictoires et des diverses combinaisons entre les évolutions locales de l'intensité et de l'ampleur de la ségrégation selon les origines spécifiques des migrants (Schéma des combinaisons ségrégatives et graphique 9).

IV - L'incorporation des immigrés en France

1 - Le temps c'est de l'agent... d'incorporation

Si les migrants installés sont moins concentrés que les primo migrants, il faut convenir alors que plus le temps passe et plus les immigrés parviennent à s'intégrer dans le corps social français malgré les diverses discriminations auxquelles ils peuvent être en butte. Pour consolider cette remarque deux régressions linéaires sont mises en œuvre. Elles estiment, pour la population immigrée, les risques de vivre dans un quartier ségrégué en utilisant comme variable dépendante la part (i) d'immigrés, puis celle (ii) de chômeurs dans le quartier. La première variable recouvre la dimension ethnique de la concentration des immigrés et la seconde la dimension de classe ou de stratification sociale. En dehors de la durée d'installation en France sont contrôlées : l'origine nationale, les diplômes, la catégorie socioprofessionnelle croisée par le statut d'activité et le type de ménage en fonction du nombre d'enfants. Des effets fixes pour chaque unité urbaine sont introduits afin de neutraliser les taux fluctuants de migrants et de chômage entre celles-ci.

La première remarque qui vient immédiatement à l'esprit au vu des résultats est que les indicateurs de parts de migrants ou de taux de chômage varient systématiquement dans le même sens pour l'ensemble des variables observées et quasiment toujours dans des proportions similaires (Tableau 7). Cela suggère fortement qu'une même variable latente est en réalité estimée. Pour autant, ces deux dimensions ne se confondent pas totalement car il peut exister des quartiers avec un fort taux de chômage et une faible présence immigrée ou encore révéler des particularités selon certaines origines¹⁴. Concentration d'immigrés ou concentration de chômeurs dans les quartiers représentent à l'évidence le proxy du degré de « défavoritisme » social atteint par le quartier, autrement dit de l'échelon de la hiérarchie sociale des quartiers.

La tendance générale qui se dégage des résultats est là encore sans ambiguïté. Au fur et à mesure du temps qui s'écoule, les migrants logent dans des quartiers où le taux d'immigrés comme le taux de chômage est moins élevé. Cette progression qualitative de leur carrière socio-résidentielle est aussi bien perceptible sur le ver-

¹⁴ Ainsi, la variation de moindre ampleur entre ces 2 indicateurs pour les Asiatiques d'Extrême-Orient (2,85 % et 1,12 %) montre que leur concentration spatiale obéit en grande partie à une logique différente de celle des Maghrébins, des Africains et même des Asiatiques du Moyen-Orient dont les niveaux de leurs indicateurs sont plus resserrés. Cela dénoterait une plus forte spécialisation commerciale des espaces, à l'instar du *China town* parisien ou de Belleville, et peut-être aussi un regroupement communautaire par le biais des réseaux plus étroits de coethniques asiatiques.

sant ethnique (taux d'immigrés) que sur celui de la stratification socio spatiale des quartiers (taux de chômage). Cependant, cette tendance est un peu plus complexe que celle initialement envisagée. A variables contrôlées, au cours des 2 premières années, le quartier de résidence indique un taux de migrants et de chômage supérieur, respectivement de 1,1 % et 0,3 % par rapport aux immigrés avec la plus grande ancienneté. A travers l'Europe, les primo migrants se localisent initialement dans des quartiers où des coethniques les hébergent, ce qui par voie de conséquence implique évidemment une présence supérieure de migrants d'où une plus grande concentration spatiale. Si en début de carrière résidentielle sur le territoire d'accueil les quartiers ne sont pas socialement parmi les plus défavorisés, c'est que les situations des hébergeurs sont hétérogènes car à différents stades de leur propre incorporation résidentielle. Toutefois, c'est au cours de l'étape suivante où les migrants poursuivent leur carrière résidentielle de façon autonome et logent de ce fait dans des quartiers plus modestes et concentrés. La concentration d'immigrés et du chômage sur le lieu de résidence atteint son point haut entre 6 et 10 ans de présence du migrant sur le territoire national. Ce constat est original et en ce sens il demanderait à être approfondi et confirmé chez nos voisins européens. Passé ce point, les taux baissent ensuite continûment laissant penser que diverses opportunités se présentent (emploi, progression de carrière, mise en couple, taille ou coût du logement, etc.) et que les immigrés se localisent dans des quartiers plus fluides ethniquement et socialement.

Ce premier schéma demanderait à être approfondi selon les origines et complété notamment par la conjoncture de l'emploi à l'arrivée des migrants et aussi sa variation locale qui handicapent ou facilitent leur incorporation (Åslund and Rooth, 2007 ; Annexe 3). Mais globalement, les études européennes et nos résultats indiquent clairement que les premiers pas des migrants fraîchement arrivés les conduisent néanmoins dans des quartiers plus concentrés que ceux de la majorité de leurs congénères (Friedrichs, 1998 ; Simpson, 2005, 2007 ; Bolt *et al.*, 2008 ; Brâmă, 2008 ; Hartog et Zorlu, 2009 ; Zorlu et Mulder, 2010).

Ce qu'il est nécessaire de retirer de ce résultat, outre l'incorporation des migrants au fil du temps, c'est la nécessité de distinguer les primo-migrants de ceux déjà installés. Dit autrement, pour comprendre les dynamiques ségréгатives, car ce ne sont pas des phénomènes statiques, il faut distinguer le stock et les flux d'immigrés non seulement sur l'ensemble du territoire national mais aussi au niveau infra communal, dans les quartiers (Cf. seconde partie). La bonne appréhension des phénomènes ségréгатifs se comprend mieux alors au travers des mobilités résidentielles des migrants déjà installés dans la société française et donc dans une situation plus confortable par rapport à leurs compatriotes fraîchement arrivés. Ainsi pour illus-

trer ce propos, un quartier en 1968 et en 2007 ayant pour les Maghrébins un ID de 40 % a de très fortes chances de n'abriter qu'une part infime des habitants initiaux, le reste étant le solde des nombreux flux d'entrants et de sortants de ce territoire pouvant aboutir à des niveaux ségrégatifs identiques comme dans cet exemple.

Tableau 7 - Risques d'habiter dans un quartier ségrégué en 2007, MCO.

	Dans l'IRIS...	Taux d'immigrés	Écart type	Taux de chômage	Écart type
Durée de résidence en France	+ de 30 ans	Réf.	-	Réf.	-
	21-30 ans	0,7	0.037	0,6	0.030
	16-20 ans	1,2	0.045	0,8	0.035
	11-15 ans	1,5	0.050	1,0	0.039
	6-10 ans	1,8	0.042	1,2	0.033
	3-5 ans	1,6	0.046	1,0	0.037
	0-2 ans	1,1	0.055	0,3	0.044
Région d'origine	Europe Latine	-2,1	0.047	-1,6	0.037
	Maghreb	2,7	0.039	2,7	0.031
	Afrique hors Maghreb	2,7	0.044	2,5	0.035
	Asie d'Extrême-Orient	2,8	0.052	1,1	0.041
	Asie du Moyen-Orient	2,5	0.055	2,0	0.043
	Autres origines	Réf.	-	Réf.	-
Type de ménage	Célibataire	Réf.	-	Réf.	-
	Famille monoparentale	0,6	0.042	1,1	0.034
	Couple sans enfants	-0,6	0.039	-0,3	0.031
	Couple avec enfants ≤ 3	0,1	0.031	0,3	0.025
	Couple avec ≥ 4 enfants	1,6	0.057	1,6	0.045
Education	Sans diplôme	Réf.	-	Réf.	-
	CEP, BEPC	-1,5	0.050	-1,1	0.039
	CAP, BEP	-1,9	0.039	-1,4	0.031
	BAC et niveau Bac	-2,7	0.039	-2,2	0.030
	Supérieur au Bac	-3,9	0.035	-3,2	0.028
CSP x activité	Ouvrier	Réf.	-	Réf.	-
	Employés, Prof. interm.	-1,3	0.036	-1,1	0.029
	Cadre	-2,7	0.042	-2,2	0.033
	Retraités, autres inactifs	0,0	0.038	0,1	0.030
	Ouvrier x chômage	1,2	0.055	1,7	0.043
	Employé x chômage	1,1	0.057	1,5	0.045
	Cadre x chômage	1,8	0.098	2,0	0.077
Effets fixes	Unités urbaines	Oui	Oui	Oui	Oui
	N	499 684	499 684	499 684	499 684
	R2	0,31	0,31	0,27	0,27

Champ : Immigrés de 18 à 65 ans, personnes de référence du ménage, UU>50 000h.

Source : Recensement de la population de 2007.

Notes : Méthode d'estimation par moindres carrés ordinaires (MCO).

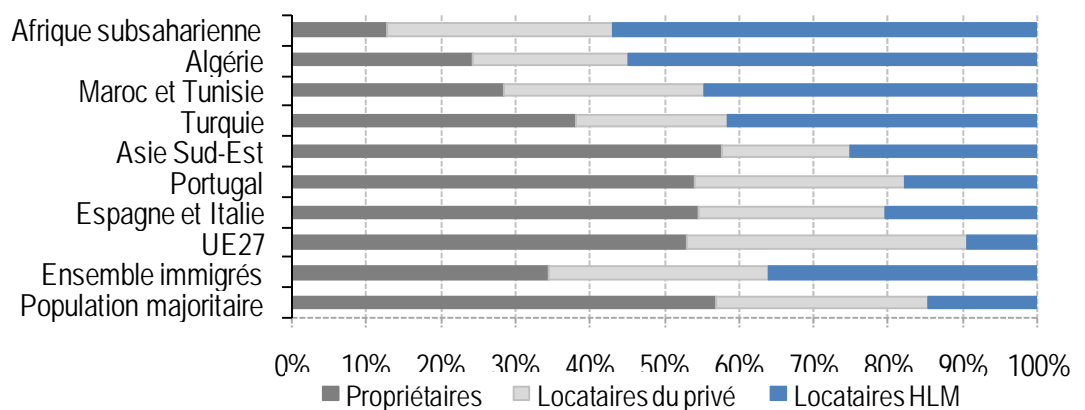
Tous les coefficients sont significatifs au seuil de 1%.

Lecture : Le tableau présente les paramètres des variables d'une régression linéaire où la variable dépendante ou expliquée est le taux d'immigrés dans l'IRIS (colonne 1) et le taux de chômage (colonne 3). La population estimée est restreinte aux immigrés. D'autres variables contrôlent le type de ménage (5 modalités), l'éducation (5 modalités), la CSP en interaction avec l'activité sur le marché du travail (7 modalités) et des effets fixes pour chaque unité urbaine.

2 - Type d'habitat selon les origines

D'autres éléments jouent sur la localisation des immigrés et donc leur ségrégation. Ce sont les capacités différenciées d'être propriétaire, locataire d'HLM ou d'un logement du parc privé. Effectivement, la concentration d'un type ou d'un autre de ces types d'habitats, propriétés, logements sociaux ou privés va tendanciellement s'accompagner d'une concentration de types sociaux distincts de résidents. Ainsi, un quartier à dominante de propriétaires occupants sera généralement bien plus aisé qu'un quartier à majorité de locataires du parc social. Les variations de proportions de propriétaires entre les immigrés des différentes origines relèvent de trois ordres de facteurs imbriqués. Elles proviennent d'abord par des stratégies résidentielles diverses (par exemple, faire construire au pays en vue d'un éventuel retour plutôt que dans le pays d'accueil), des rapports à l'habitat et à la propriété immobilière différenciés. La propriété immobilière pourrait posséder culturellement une importance plus grande pour les Européens du sud et les Asiatiques. Mais ces disparités s'expliquent aussi par des inégalités de ressources entre les divers groupes d'immigrés. Enfin, les durées différenciées d'installation en France selon les origines des résidents conduisent à creuser les disparités, les durées plus longues permettant davantage de constituer un patrimoine immobilier. De fait, 88 % des immigrés italiens ont plus de 44 ans (84 % pour les Espagnols et 61 % pour les Portugais). Ce ne sont plus que 30 % chez les immigrés africains hors Maghreb, 45 % pour les Marocains et 50 % pour les Algériens (Insee, 2012).

Graphique 10 – Statut d'occupation du logement selon l'origine



Source : Enquête Trajectoire et Origine, INED-INSEE, 2008, (Pan Ké Shon et Scodellaro, 2011).

Champ : France Métropolitaine. Individus de 18 à 50 ans, qui ne vivent plus chez leurs parents et qui ne sont pas logés gratuitement.

La propriété immobilière fait ressortir deux groupes de migrants. Le premier, aux proportions proches de la population majoritaire (57 %), est constitué par des propriétaires immigrés venant de la péninsule ibérique et d'Italie, des autres Européens des 27, auxquels s'ajoutent les immigrés d'Asie du Sud-est qui dépassent même la proportion des propriétaires de la population majoritaire (Graphique 10). La part de propriétaires parmi les immigrés latins est proche de celle de la population majoritaire. Dans le second groupe, le taux de propriétaires est moins fréquent : 38 % chez les immigrés de Turquie, 13 % pour ceux d'Afrique subsaharienne et 27 % pour les immigrés du Maghreb. Le taux de propriétaire ou le taux de locataire en HLM dessine de façon renversée une hiérarchie économique selon l'origine des migrants en retrouvant le moindre taux de l'un compensé globalement par de plus fortes proportions de l'autre. Ces informations nous montrent donc que par le jeu de la propriété et du statut de location contribuera à faire varier les risques de se situer dans un quartier ségrégué. Cette remarque ne doit pas conduire à masquer que le statut d'occupation du logement n'est pas indépendant du statut social du résident.

67

3 - Logements sociaux, discrimination et ségrégation

Il est maintenant bien connu qu'historiquement, le phénomène typique de la ségrégation des immigrés est intervenu au cours des années 1970 dans les périphéries des métropoles françaises. Les grands ensembles HLM se sont vidés des classes moyennes françaises en pleine période d'accession à la propriété favorisée par les politiques incitatives de l'État. Ils ont été remplacés progressivement par les immigrés. A ce moment de l'Histoire, les bailleurs sociaux étaient ravis de trouver de nouveaux locataires (Blanc, 1991) et ces logements constituaient également un argument décisif vis-à-vis de travailleurs courtisés par une part des employeurs en mal de main-d'œuvre. La croissance des immigrés en HLM provient de la convergence de trois évolutions : économique (le ralentissement d'après 1973 et les mutations de l'emploi), démographique et sociales (la progression de leurs effectifs et des familles nombreuses, le départ des classes populaires et moyennes natives en accession à la propriété grâce aux aides à la pierre), urbaine par l'attraction continue des villes (*Ibid.*). De fait, la position socioprofessionnelle des immigrés, l'envoi d'argent à la famille dans le pays d'origine les conduisent naturellement à rechercher des loyers qui grèvent le moins possible leurs modestes revenus. Le loyer est un poste important de dépenses des ménages et les HLM offrent un rapport qualité/prix imbattable les rendant désirables pour ceux au bas de l'échelle sociale. On peut supposer aussi que les procédures d'attribution étant davantage « désincar-

nées » dans la recherche d'un logement en HLM, les immigrés s'exposent à de moindres vexations que dans le parc privé.

D'un point de vue terre à terre, la ségrégation peut s'opérer dans les espaces où il y a des logements en grand nombre, bon marché et des mouvements suffisants pour accueillir les nouveaux venus. Il faut donc que ces secteurs disposent de logements aux faibles loyers et de flux de sorties de locataires ou de propriétaires pour que les nouveaux puissent se loger ou/et encore, que la construction de logements bon marché soit significative pour que les nouveaux arrivés puissent les occuper et modifier ainsi le degré ségrégatif. L'existence des grands-ensembles de logements sociaux conduit à la concentration des immigrés par un premier effet d'appariement de nature économique des loyers et de locataires aux revenus modestes. C'est perceptible en France comme en Suède (Andersson, 2010 ; Pan Ké Shon et Scodellaro, 2011). A cet appariement, selon divers chercheurs, s'ajoute des phénomènes de discrimination par une partie des bailleurs sociaux eux-mêmes qui « sacrifient » la partie la moins désirable de leur parc de logements en concentrant les immigrés dans les mêmes lieux (Genest *et al.*, 1996 ; Kirszbaum, 1999 ; Manley et van Ham, 2011 ; Sala Pala, 2005 ; Tanter et Toubon, 1999 ; Tissot, 2005).

68

Dans le reste de leur parc, les bailleurs sociaux mettent en avant « l'injonction paradoxale » qu'il y a de loger les personnes modestes (droit au logement) et de préserver la mixité sociale¹⁵ (cette dernière expression étant souvent reconnue comme l'euphémisation de mixité ethnique). Il semble donc que la mixité puisse servir à justifier l'éviction d'une partie des immigrés des segments d'HLM les plus enviables. La conséquence de cette réduction des choix de localisation en HLM est donc bien la concentration dans le reste du parc.

La discrimination directe, indirecte ou systémique au logement ne suffit pourtant pas à écarter les immigrés des HLM. En 2007, la moitié des Maghrébins comme des autres Africains résidaient en HLM dans les agglomérations supérieures à 50 000 h contre 1/5^e des natifs et 1/3 pour les immigrés pris dans leur ensemble (Tableau 8). Dans le détail, ce sont les Algériens qui privilégient davantage les HLM et y logent à près de 52 %, suivis à 48 % par les Marocains, à 41 % par les Tunisiens, et 39 % par

¹⁵ Toutefois, l'argument masque un parti pris car « la prise en compte de l'origine – réelle ou supposée – des ménages est illégale, même lorsqu'il s'agit de promouvoir la mixité sociale. » (Centre d'Analyse stratégique, 2011).

les Turcs¹⁶. La progression de leurs parts en HLM a été continue depuis 1982 et certainement depuis le début des années 1970 où une circulaire a facilité leur accès à ces logements réservés auparavant aux natifs. Simultanément, le nombre de logements sociaux a fortement progressé même si cette progression est insuffisante pour satisfaire toutes les demandes. Quant aux proportions des immigrés Portugais en logements sociaux, elles décroissent notablement depuis les années 1980, les Espagnols et les Italiens étant en moindre part que les natifs.

Tableau 8 - Part des immigrés et des natifs en HLM dans les quartiers

	%			
	1982	1990	1999	2007
Maghreb	34,5	40,0	49,7	48,5
Afrique subsaharienne	24,6	30,9	46,2	47,4
Asie	29,8	28,8	31,2	26,5
Asie Orientale	33,9	29,9	27,8	21,2
Asie du Moyen-Orient	26,2	27,8	35,7	33,0
Europe	18,9	19,0	19,2	17,0
Europe latine	21,3	21,3	20,6	17,8
Autre Europe	12,5	13,3	16,3	15,7
Autre nationalité	13,6	15,0	19,9	19,0
Natifs	20,2	20,5	22,8	20,8
Immigrés	25,2	28,2	34,0	33,3
Espagne	22,1	21,9	21,4	18,8
Portugal	27,1	26,6	24,4	20,4
Italie	13,6	13,4	13,7	12,6
Algérie	34,9	43,0	52,5	51,6
Maroc	38,5	43,7	50,7	48,0
Tunisie	27,1	31,2	40,4	40,6
Turquie	37,4	39,2	44,4	38,6

Champ : Populations des UU>50 000h.

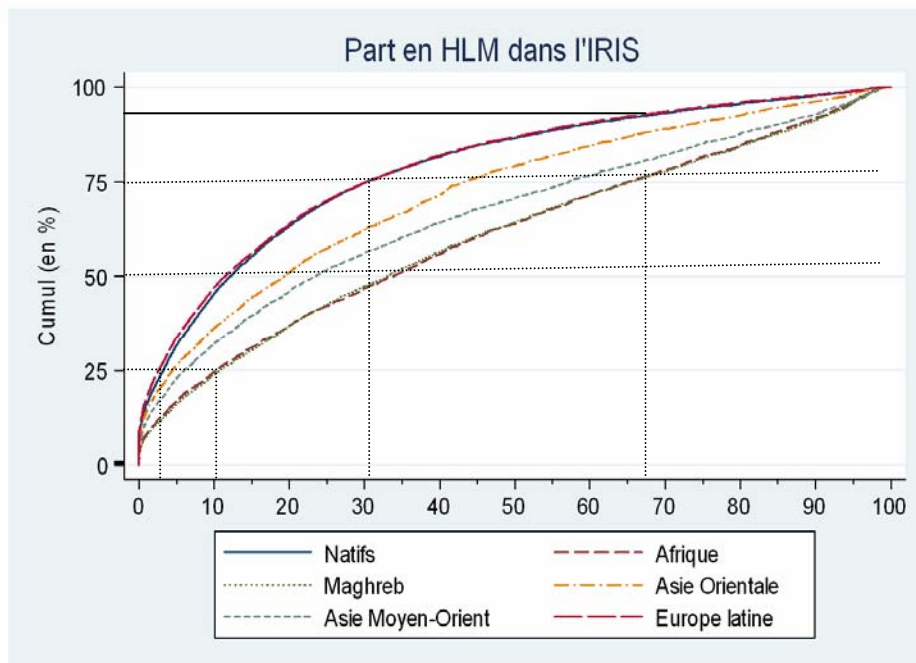
Source : Recensements de la population.

Alors que la population majoritaire vit à près de 51 % dans les quartiers constitués au maximum de 2,7 % d'HLM, à l'inverse 51 % des Africains et des Maghrébins résident dans les quartiers où sont concentrés au minimum 24,7 % de logements sociaux

¹⁶ Ces proportions ne sont pas exceptionnelles en Europe lorsque le logement social est développé. En Suède, 58 % des Subsahariens et 46 % des Nord-Africains et Asiatiques vivaient dans le logement social en 2008 (Andersson, 2010).

(Pan Ké Shon et Scodellaro, 2011). Soit un taux d'HLM dans ce type de quartier qui est 9 fois plus élevé que celui où réside principalement la population majoritaire. Il est visible qu'en proportions les Africains et les Maghrébins ne résident tendanciellement pas dans le même parc HLM que la population majoritaire. L'intervalle interquartile des diverses populations selon le taux de HLM de leur quartier recouvre les 50 % d'habitants se répartissant à 25 % au-dessus de la médiane (valeur qui partage en deux moitiés la population) et à 25 % en dessous. Il donne donc une bonne idée de la répartition centrale de la moitié d'une population en laissant de côté les 25 % de chaque extrémité de la distribution.

Graphique 11 – Distribution des parts cumulées de migrants selon les quartiers



Champ : populations des quartiers des unités urbaines $\geq 50\ 000$ h.

Source : RP 2007.

Note : En abscisse est représenté le pourcentage d'HLM dans les quartiers, en ordonnée la distribution cumulative des parts des populations.

Lecture : 50 % des Africains et Maghrébins vivent dans des quartiers où les HLM sont entre 0 et 35 %, l'autre moitié entre 35 et 100 %. Pour les natifs et les immigrants latins, ce sont entre 0-12 % et 12-100 %.

Ainsi, on peut lire sur le graphique 11 que la moitié des immigrants d'Afrique et du Maghreb vivent dans des quartiers où les logements sociaux constituent entre 10 % et environ 68 % des logements. Pour les natifs, cet intervalle interquartile s'étend d'environ 3 % à 31 %. Les migrants vivent donc bien plus souvent dans des quartiers

où les HLM sont eux-mêmes concentrés, et probablement des logements de moins bonne qualité issus des programmes HLM bon marché. Ce phénomène de concentration d'HLM et de concentration de locataires immigrés en leur sein contribue donc à la localisation sélective des migrants et nourrit ainsi mécaniquement la ségrégation et notamment dans les communes aux proportions importantes d'HLM. L'importance des HLM pour les immigrés rapprochée d'un taux de mobilité résidentiel dépassant les 10 % en France montre le puissant levier que le parc social constitue dans la déségrégation de ces populations et plus largement dans la déségrégation sociale.

Il reste que le nombre de logements dans un quartier ne s'accroît pas à la mesure des flux migratoires. Ce serait même l'inverse car d'une part le parc de logements sociaux n'a pas été maintenu proportionnellement à l'augmentation de la population en France dans la période récente et d'autre part les politiques de « renouvellement urbain » se sont répandues en Europe et l'une des mesures phare a abouti à la réduction effective du parc de logements sociaux dans les quartiers défavorisés. En dehors de ces éléments, il y a une limite physique à la densification des quartiers et la progression des effectifs de migrants conduit mécaniquement à la recherche et à la diffusion à d'autres quartiers.

4 – L'incorporation des immigrés est massive en France

Ce qui ressort de façon saisissante des résultats précédents, c'est la large dispersion socio-spatiale des immigrés et même des non-européens plus défavorisés. La très grande majorité des immigrés en France vit des situations résidentielles « ordinaires » même si c'est dans des quartiers plus souvent populaires que ceux occupés par les natifs. Pour comprendre au moins une part de cette différence, il faut mettre en abyme leurs caractéristiques sociales respectives. Elles sont en moyenne plus modestes pour les migrants, ils disposent d'une durée plus courte d'accession à la propriété et ont des familles plus souvent nombreuses. Dès lors, la « qualité » de leurs localisations ne peut être identique à celle des natifs. Ainsi, 90 % des immigrés du Maghreb, d'Afrique hors Maghreb et d'Asie résident dans des quartiers où les immigrés toutes origines confondues sont présents entre 0 et 35 %-38 %, 80 % de ces immigrés non-européens habitent dans des quartiers où les immigrés sont représentés entre 0 et 30 %, la moitié entre 0 et 20 % (Graphique 9). Autrement dit, les territoires dans lesquels ils logent sont des territoires mixtes où les immigrés sont minoritaires et cohabitent avec une majorité de natifs français.

Les conclusions auxquelles nous parvenons convergent avec celles déjà émises pour la seule Île-de-France par Edmond Préteceille (2006 ; 2009) et repris par Marco

Oberti : les quartiers mixtes y sont majoritaires et seul un nombre limité de quartiers très populaires, souvent formés de grands-ensembles HLM dégradés semblent connaître des difficultés accrues. « Alors qu'ils sont présentés comme la principale configuration urbaine populaire, seulement un peu plus de 20 % des classes populaires et 31 % des immigrés du Maghreb et des autres pays africains y résident. En revanche, les autres types de quartiers ouvriers, où vit donc la grande majorité des ouvriers et des immigrés, n'ont pas connus ce processus et n'ont pas vu leur niveau de ségrégation augmenter. » (Oberti, 2007, p. 637). Ce qui est maintenant évident, c'est qu'insensiblement la majorité des immigrés non-européens, même parmi les plus discriminés en France, se sont diffusés sur l'ensemble du spectre social des quartiers et se sont incorporés résidentiellement, sans bruit mais massivement.

5 – Ségrégation et incorporation : version 2G.

Jusqu'à présent, les résultats présentés ici ne concernent que les immigrés *stricto sensu* et non pas leurs enfants qui sont français à 97 % selon l'enquête Trajectoires et origines de l'Insee et de l'Ined (TeO). Ouvrons une parenthèse nécessaire. S'il est bien légitime de distinguer les descendants d'immigrés dans les études afin d'étudier notamment les difficultés spécifiques qu'ils rencontrent, les inégalités et les discriminations auxquelles ils sont en butte ou à l'inverse leurs plus nombreuses réussites par rapport à leurs parents montrant par là leur incorporation progressive dans le corps social français, les considérer comme des populations « issues de l'immigration » ou de « jeunes d'origine étrangère » ou de « deuxièmes générations d'immigrés » est un abus de langage qui contribue à leur dénier une totale citoyenneté française en l'amputant de façon irrémédiable. Soulignons encore que cette formulation concerne quasi exclusivement en France les enfants d'immigrés africains ou maghrébins, ou assimilés tels. Les descendants d'immigrés d'Europe latine ne sont quasiment jamais qualifiés de populations « issues de l'immigration ». Ces qualifications différenciées selon l'origine des migrants est significative de l'infériorisation symbolique, la plupart du temps inconsciente, vis-à-vis des enfants d'immigrés et de leurs parents.

La prise en compte des « enfants » d'immigrés majorerait drastiquement les niveaux de la ségrégation ethnique¹⁷. Si les descendants d'immigrés ne sont donc pas

¹⁷ Contrairement aux recommandations de la CNIL et du Comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations (COMEDD), les données relatives à l'origine des parents ne sont toujours pas collectées dans les recensements français ce qui ne permet pas d'obtenir l'estimation de la ségrégation des enfants d'immigrés.

assimilables aux immigrés, ils sont pourtant souvent assimilés aux immigrés et subissent des discriminations liées à leur identité supposée. Selon l'enquête TeO, les immigrés de 18 à 50 ans représentaient en 2008 10 % de la population et leurs descendants 12 % (Lhommeau et Simon, 2010). Même si la tranche des 18-50 ans tend à les surreprésenter dans une population générale en moyenne plus âgée, la prise en compte des enfants d'immigrés hausserait significativement les niveaux de la concentration spatiale « ethnique »¹⁸.

La comparaison de la concentration de France et de Grande-Bretagne permet d'aller plus loin dans la réflexion. Pour la Grande-Bretagne, les indices de dissimilarité sont calculés à partir de l'appartenance ethnique auto-déclarée des habitants, donc principalement les 1^e et 2^e générations (Sabater, 2008). Les évolutions des indices de dissimilarité de ces deux pays dans la décennie 1990-2000 révèlent, en comptant les enfants d'immigrés en Grande-Bretagne, que les niveaux sont effectivement plus élevés qu'en France, en moyenne de 20 à 30 points mais que l'intensité de la déségrégation est aussi plus forte chez nos voisins (Tableau 10). En transposant cette dynamique des résultats à la France, la prise en compte des enfants d'immigrés entraînerait bien évidemment une hausse des niveaux de la concentration. Toutefois, en première analyse on s'attend à un niveau inférieur à celui de la Grande-Bretagne à cause d'une moindre ségrégation française, aussi bien en intensité qu'en ampleur. Mais au-delà, la dynamique déségrégative française serait accentuée à cause de comportements résidentiels et de caractéristiques sociodémographiques plus favorables des enfants d'immigrés par rapport à leurs parents.

Encore une fois, il faut s'attacher aux processus qui contribuent à éclairer les phénomènes ségrégatifs. A travers toute l'Europe, les descendants de migrants sont mieux incorporés socialement et spatialement que leurs parents. Ils se sont diffusés dans des quartiers socialement mieux situés sur l'échelle socio-spatiale (Friedrichs, 1998 ; Musterd et Ostendorf, 2009 ; Zorlu et Latten, 2009 ; Pan Ké Shon et Scodellaro, 2011). En Hollande, les enfants de migrants décohabitent de chez leurs parents résident dans des quartiers moins ethniquement concentrés que ceux de leurs parents lorsqu'ils ont des caractéristiques sociales favorables ou pour former un couple. Ce constat est d'autant plus vrai pour ceux ayant l'un de leurs parents natif (Zorlu et Mulder, 2008).

¹⁸ Jusqu'à présent, les tentatives pour obtenir une évaluation des immigrés et de leurs enfants vivant hors domicile parental ont échoué car elles aboutissaient fréquemment à un taux supérieur à 100 % dans certains quartiers...

En France, les enfants de migrants logent moins fréquemment en HLM, et lorsque c'est le cas ils résident moins souvent dans des quartiers aux forts taux de logements sociaux ou de chômage élevé (Pan Ké Shon et Scodellaro, 2011). Ce qui signifie qu'ils détiennent une position résidentielle plus favorable que celle de leurs parents. Dans l'enquête Trajectoires et Origines, les immigrés déclaraient loger à 47 % dans un quartier dont au moins la moitié des habitants est d'origine immigrée contre 16 % pour la population majoritaire. Leurs descendants ne sont plus que 36 % à posséder cette perception du peuplement de leur environnement. De plus, leurs mobilités résidentielles sont plus nombreuses et davantage ascendantes que celles de leurs parents (*Ibid.*). Malgré tout, leurs caractéristiques sociales et leurs « comportements » ne les situent pas à équidistance des natifs et des immigrés. Ils les rapprochent davantage des migrants à cause de la reproduction des inégalités due à leurs qualités sociales plus modestes venant en partie du faible « héritage social » et patrimonial parental, qui handicape leurs mobilités sociales et résidentielles. Ce qui relève à la fois des freins à la mobilité sociale qui dépasse l'ethnicité des acteurs et aux discriminations ethno-raciales. Toutefois, on peut rejoindre le constat que Massey et Denton émettent pour les États-Unis : « les enfants d'immigrés se sentent moins ségrégués que leurs parents et l'isolement spatial s'estompe à mesure que progresse leur statut social et économique. Pour les immigrants européens, les enclaves [les quartiers ségrégués] étaient donc une étape vers l'intégration, l'adaptation et l'ajustement à la société américaine » (Massey et Denton, 1995, p. 54).

V - Discussion et conclusion de la première partie

En 40 ans, les modifications de l'immigration en France se sont accompagnées par la réduction de l'intensité de la ségrégation pour la grande majorité des immigrés. Dans cette période, l'ampleur de la ségrégation dans les quartiers où les immigrés sont majoritaires a stagné à un niveau extrêmement faible, soit 0,1 % des quartiers (11 quartiers) concernant 0,5 % des immigrés... L'augmentation continue des proportions d'immigrés en 40 ans a eu pour conséquence principale de les surreprésenter arithmétiquement dans des quartiers plus populaires mais où leur concentration est limitée (20 % à 30 % de migrants). Toutefois, la grande majorité des migrants réside dans des quartiers moins concentrés (10 % à 30 % d'immigrés). Nos résultats montrent sans ambiguïté que la ségrégation des immigrés en France n'est pas mono-ethnique. Elle n'est ni exclusivement arabe, ni noire africaine, ni asiatique bien que ces populations soient plus concentrées, notamment en raison de leurs faibles caractéristiques sociales, de localisations sélectives sur le territoire national et aussi de phénomènes de discrimination au logement (Genest *et al.*, 1996 ; Tanter

et Toubon, 1999 ; Kirszbaum, 1999 ; Masclat, 2005 ; Sala Pala, 2005 ; Tissot, 2005 ; Bouvard *et al.*, 2009). Il y a donc bien une double nature de la ségrégation des immigrés postcoloniaux en France à la fois de classe et « ethnique » où vient interférer des localisations urbaines liées à l'emploi. Si ces deux dimensions sont bien imbriquées étroitement, cela ne signifie pas pour autant qu'elles pèsent du même poids dans les phénomènes de concentration spatiale. Nous en sommes donc encore en France à nous poser cette question, dont dépend la bonne appréhension des problèmes et donc des solutions, en termes de classe ou en termes de discriminations raciales, d'inégalités sociales ou de minorités ethnicisées. Le glissement de la question sociale à la question spatiale, avec son avatar ethnique, voire religieux dévoile les difficultés à appréhender simultanément d'une part les inégalités sous la forme spatiale et générale et d'autre part le social imbriqué dans l'ethnique.

La focalisation sur la ségrégation a masqué l'incorporation résidentielle massive des immigrés en France. Quatre-vingts pour cent des immigrés non-européens en France résident dans des quartiers où la présence immigrée s'étagère entre 0 et 30 %. En gardant à l'esprit qu'ils possèdent des caractéristiques sociales observées (diplômes, âge, catégories socioprofessionnelles, types de famille, etc.) et inobservées (maîtrise de la langue, présentation de soi, habitude de l'urbain et des codes occidentaux, etc.) moins favorables dans les sociétés européennes, on est alors amené à penser que les rigidités et les discriminations envers les migrants (toujours trop nombreuses et inacceptables) sont pourtant insuffisantes à créer une société fortement clivée spatialement. Les natifs et les immigrés cohabitent et coexistent dans tous les types sociaux des territoires de l'Hexagone. Il reste que localement certaines populations, Turcs, Africains du Sahel, Maghrébins, peuvent être plus fortement ségréguées par la conjonction d'une migration plus récente, de caractéristiques sociales très modestes, pour certains d'une moindre familiarité avec le milieu urbain et probablement de particularités locales ou institutionnelles notamment liées aux logements sociaux. Cependant, cette concentration qui peut localement être spectaculaire est pourtant très minoritaire mais retient l'attention hors des évidences : l'immigration s'est incorporée résidentiellement en France. Cette affirmation est adossée à l'analyse des regroupements spatiaux des migrants sur l'ensemble du territoire national métropolitain ce qui n'empêche pas des évolutions divergentes de certaines agglomérations. On comprend mieux ainsi les expertises contradictoires des uns et des autres qui nourrissent les polémiques lorsque l'analyse porte uniquement sur quelques quartiers ou mêmes quelques communes.

Nous avons pu démontrer que la ségrégation des immigrés, même parmi les plus ségrégués, ne se confond pas avec l'imagerie de l'apartheid et du ghetto. Elle n'adopte pas le paradigme de la polarisation binaire ethnique ou socio-ethnique. Le

séparatisme entre Français natifs et immigrés ne correspond pas plus à la réalité observée. Il y a ainsi une continuité de situations entre des quartiers où la présence immigrée est de l'ordre de moins de 1 % à son maximum d'environ 55 %. Ce qui en creux signifie que la coprésence des natifs prend toutes les valeurs de plus de 99 % à 45 %. De surcroît, il ne s'observe pas un pôle spatial de l'entre-soi des immigrés aisés et un pôle opposé où seraient assignés à résidence les immigrés pauvres. L'étude montre avec évidence que le mode résidentiel de l'immigration est celui du continuum et s'impose en France. Le concept de ville duale a fait long feu.

Les résultats forts auxquels nous sommes parvenus montrent à quel point les discours alarmistes des uns et des autres peuvent conduire à imprimer durablement des images erronées dans les consciences. A l'écoute des débats actuels sur l'immigration, il semble que l'incorporation spatiale se soit réalisée à l'insu des élites françaises qui sont demeurées sur une vision fautive de la situation résidentielle des immigrés, contaminée en partie par l'image totémique du « ghetto » américain et les « analyses » médiatiques pressées de « l'échec de l'intégration des immigrés ». La réalité est là encore plus triviale. La focalisation sur les quartiers les plus ségrégués de France tend à masquer que la grande majorité des immigrés s'est incorporée dans la trame d'un tissu urbain socialement et ethniquement varié. La dynamique résidentielle des immigrés est améliorable, notamment en luttant contre les discriminations aux logements sociaux et privés, à l'emploi, par la construction d'appartements HLM plus grands, moins excentrés, moins concentrés, par l'amélioration de l'enseignement, etc., mais comme il a été montré, la tendance de fond de la ségrégation des immigrés en France est à sa réduction. Les anciens migrants sortent des quartiers précarisés, remplacés par des primo-arrivants, parfois de même nationalité. Cette dynamique intégrative disparaît lorsque les analyses sont réalisées « photographiquement » à deux dates et s'attachent à la seule composition des quartiers et non pas aux processus sociaux touchant les individus. L'effet de « trompe-l'œil » trouve sa source dans la *substitution invisible* d'anciens migrants remplacés par de nouveaux. La distinction entre « stock » et flux d'immigrés, primo migrants et installés, permet alors de mieux appréhender les processus dynamiques de concentration et de diffusion dans les territoires.

Si malgré les nombreuses mobilités résidentielles (départs comme arrivées), les quartiers demeurent à un niveau ségréguatif relativement stable ou fluctuant faiblement à la baisse dans la période toute récente, c'est que la concentration spatiale des immigrés repose sur différents processus de « tri » (Manley et van Ham, 2011) : appariement entre loyers modestes et ménages aux faibles revenus, localisations sélectives des primo migrants dans des « quartiers immigrés », discriminations au logement, maintien des revenus salariés à un niveau bas handicapant les carrières

résidentielles et sociales ascendantes, etc. Cependant, si dans les quartiers très concentrés il n'est pas constaté une spirale ségrégative sous l'effet des départs des immigrés aux caractéristiques sociales plus favorables et de l'arrivée de flux de primo migrants aux caractéristiques qui le sont moins, c'est qu'un autre processus neutralise le premier sans lequel ces quartiers aboutiraient inexorablement à une composition entièrement ethnique. Les qualités sociales des individus s'enrichissent au cours du temps ou/et chacun saisit des opportunités d'emploi, de logement, de mise en couple permettant à la fois une installation dans la société d'accueil et leur diffusion dans des quartiers moins typés, moins défavorisés. Mais quelles que soient les raisons, force est de reconnaître que les nouveaux migrants s'incorporent progressivement et s'enracinent en France au cours du temps. Le temps joue pour les immigrés même avec des conditions socio-économiques plus défavorables qu'au cours des Trente glorieuses.

Loin des logiques binaires, montrer l'incorporation résidentielle de la majorité des immigrés ne mène pas à masquer les situations de forte concentration, ni les discriminations matérielles ou symboliques auxquelles ils font face, les vexations qu'ils endurent et le sentiment d'injustice qu'ils ressentent avec leurs enfants qui sont renvoyés abusivement, et souvent sans malice, à un « contexte migratoire ». Mais il est nécessaire de s'écarter de ces logiques et d'établir rigoureusement l'état de l'incorporation des migrants et simultanément de leur ségrégation, d'en révéler les mécanismes sous-jacents afin d'éviter les débats reposant sur des présupposés inexacts sur « l'échec de l'intégration des immigrés » et de la « ghettoïsation » des banlieues. Car les discours du glissement des quartiers ségrégués vers le ghetto, malgré les diverses politiques de la ville déployées par la Droite comme la Gauche depuis 30 ans, malgré un état social qui certes s'est réduit mais demeure plus interventionniste que celui du monde anglo-saxon, conduit au final au laisser-faire de la « main invisible », à l'efficacité supposée du marché et à l'exhortation des habitants à « se prendre en charge » eux-mêmes. En outre, une mauvaise expertise de la concentration des migrants aboutit à produire des réponses inadéquates, coûteuses budgétairement et humainement (Cf. 2^e partie). Dramatiser artificiellement les situations résidentielles des immigrés n'améliore pas la situation de l'immigration mais aboutit à la réifier artificiellement comme un problème social dans une période où la modération est plus que jamais nécessaire en Europe. En outre, il est nécessaire de distinguer discrimination et ségrégation car la présence de l'une n'aboutit pas obligatoirement à celle de l'autre. De fait, les discriminations au logement existent bien en France (sans qu'on en connaisse son ampleur) mais leurs confrontations avec les forces centripètes actionnées par les migrants eux-mêmes dans leur vie quotidienne aboutissent malgré tout à une plus grande fluidité spatiale.

En quoi la concentration des immigrés serait en soi problématique ? Si on ne perçoit pas la concentration des natifs comme un problème (Simpson, 2005), et particulièrement les catégories aisées qui sont les plus polarisées et montrent des comportements d'entre-soi les plus aigus (Préteceille, 2009 ; Pinçon et Pinçon-Charlot, 2007), alors pourquoi celle des immigrés serait problématique ? C'est bien sûr la concentration de la misère et son cortège de pénalités diverses qui est à combattre. D'aucuns pensent que les politiques du logement et de la rénovation urbaine offrent peu de prise pour éradiquer la ségrégation spatiale¹⁹ (Ireland, 2008), notamment parce que les gens comme les problèmes peuvent se déplacer d'un endroit à un autre (Andersson, 2006). Il y aurait donc moins de sens à se battre contre la concentration des migrants par la rénovation urbaine qu'à lutter contre les conséquences négatives de leur concentration (Ireland, 2008 ; Bolt, 2009). Idéalement, la combinaison, plutôt que la compétition, des politiques *Place* et *People* serait souhaitable. Néanmoins, dans un cadre budgétaire fortement et durablement contraint, les mesures extrêmement coûteuses de la rénovation urbaine, dont l'efficacité demeure encore douteuse faute d'une évaluation approfondie et indépendante (Kirszbaum, 2008 ; Epstein, 2011), ne doivent pas assécher les budgets d'actions qui permettraient notamment d'enrayer les mécanismes de reproduction des inégalités (combattre l'échec scolaire, améliorer l'accès à l'emploi, créer des mesures scolaires de « seconde chance » et d'apprentissage rémunérés) et d'améliorer les conditions de vie résidentielle des habitants (garde d'enfants, transports, etc.). Au final, la lutte contre les conséquences négatives de la ségrégation est bien sûr nécessaire mais lutter contre ce qui la génère l'est davantage. Le problème et son traitement de fond dépasse la seule politique urbaine : « Atkinson *et al.* (2006) constatent qu'il est tentant de voir la politique urbaine comme une sorte de « sparadrap » qui soulage des maux avec lesquels la société dans son ensemble souhaite en finir, mais, néanmoins, reste peu disposée à aborder les problèmes à la racine par la redistribution de la richesse » (van Gent *et al.*, 2009, p. 56).

¹⁹ Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas nécessité à lutter contre les discriminations directes ou systémiques au logement social ou privé.

Partie 2

Ségrégation en Europe de l'Ouest.

Constats et enseignements

I - Introduction de la seconde partie

La déségrégation française ne constitue pas un cas à part en Europe. Effectivement, le mouvement de déségrégation est plus général comme l'examen attentif de la littérature scientifique récente va nous le confirmer dans cette seconde partie. Les pays européens sont hétérogènes à plus d'un titre. Leur histoire et l'origine de leurs migrants sont singulières. Les flux de migration sont très variables d'un pays à l'autre notamment dans la période récente. Les situations économiques de ces pays se distinguent à l'instar de leurs systèmes redistributifs. Il suffit pour s'en convaincre de penser à la situation de l'Allemagne, de la Suède, de l'Angleterre, de l'Espagne ou de la France. De fait, certains auteurs ont creusés cette voie et ont tenté d'expliquer, au moins théoriquement, les disparités ségrégatives entre pays par la nature des régimes de bien-être (*welfare regimes*) des nations en utilisant la grille analytique d'Esping-Andersen (Esping-Andersen, 1990 ; Kazepov, 2005 ; Arbaçi, 2007 ; Musterd et Ostendorf, 2012). Selon celle-ci, le marché, la famille et l'état se combinent en proportions inégales générant *les trois régimes du capitalisme selon la nature de l'état providence: le libéral, le conservateur et le régime social-démocrate*. Le régime libéral est caractérisé par une plus forte dépendance au marché et les inégalités sont les plus aigues (Musterd et Ostendorf, 2012). Le régime conservateur mélange un niveau intermédiaire de dépendance au marché tout en tenant en compte du marché du travail et en tentant d'entretenir un *statu quo* relatif. La dépendance du régime social-démocrate vis-à-vis du marché est la moins étroite des trois régimes et la redistribution la plus haute (*Ibid.*). Le « régime familial » (*familistic regime*) s'est ajouté aux premiers en s'attachant aux spécificités des pays européens du Sud et en arguant de l'importance du clientélisme, du marché du travail segmenté, des aides sociales localement fragmentées et des charges familiales importantes (*Ibid.*).

Une deuxième ligne théorique s'appuie sur les modifications du système capitaliste et les profondes restructurations économiques qui, selon celle-ci, aurait conduit à la polarisation sociale et particulièrement dans les grandes mégapoles (Sassen, 1991). Les nouveaux emplois qualifiés dans les services, la gentrification des quartiers populaires, les *gated communities* (les quartiers physiquement fermés), l'appropriation de l'espace urbain par le développement des entreprises financières et autres de premier plan et la croissance parallèle de la ségrégation pour les titulaires d'emplois du bas de l'échelle et les immigrés (Sassen, 1991). L'incapacité des États à réguler les effets pervers d'une économie en plein bouleversements, la segmentation accrue du marché du travail due à l'économie induiraient une polarisation sociale et urbaine. L'augmentation de la ségrégation spatiale découlerait alors logiquement de polarisation sociale ce qui expliquerait pour partie en la croyance d'une augmen-

tation continue de la ségrégation au cours des dernières décennies (Maloutas, 2007).

Les débats récents ont fait émerger le concept de fragmentation qui s'oppose à la vision de la ville duale. Celui-ci exprime le processus par lequel les entités urbaines se séparent en un nombre élevé d'éléments plus petits, qui semblent être indépendants ou disjoints les uns des autres. L'idée principale contenue dans le concept de fragmentation est que les villes ne sont pas simplement divisées en deux ou trois secteurs socio-spatiaux mais ont éclaté en de nombreux morceaux avec très peu de rapports entre eux. Mais comme remarquent Sako Musterd et Will Ostendorf « Le concept de fragmentation est aussi une métaphore pour alarmer contre une répartition sociale de la ville. » (Musterd et Ostendorf, 2012).

Ces grilles d'analyse soutiennent implicitement ou explicitement la prégnance de la ségrégation de classe qui est alourdie en second lieu par l'ethnicité des migrants, parce qu'ils concentrent des caractéristiques défavorables vis-à-vis du marché de l'emploi ou/et à cause des discriminations ethniques. Ainsi selon la première théorie, les pays aux politiques les moins redistributives, où les inégalités sont moins criantes, où l'État social est plus limité, seraient conséquemment ceux où la ségrégation s'épanouirait. Selon la deuxième analyse, les mégapoles au capitalisme avancé connaîtraient l'alourdissement de la polarisation sociale et de la ségrégation spatiale. Cependant, d'une part le creusement des inégalités sociales en Europe depuis la fin des Trente glorieuses s'est conjointement accompagné par un mouvement déségrégatif comme nous le verrons plus loin. D'autre part et simultanément, les grandes villes européennes et leurs capitales ont connu un mouvement de moindre concentration des populations immigrées. Comme le remarque Maloutas pour le cas d'Athènes, il y a là un paradoxe qui vient contrarier en partie les théories de l'école de Chicago liant intimement les relations sociales (on dirait aujourd'hui les caractéristiques sociodémographiques des populations) et les relations spatiales (Park, 1925 ; Maloutas, 2007) à cause de la disjonction partielle des évolutions sociales et spatiales empiriquement observées.

L'hypothèse que nous soutenons ici est que la ségrégation spatiale est la projection très imparfaite dans l'espace de la stratification sociale, il suffit pour s'en convaincre d'observer les distributions intra quartiers des catégories socioprofessionnelles ou des revenus des familles qui, s'ils sont ordonnés de façon cohérente et attendue, n'en montrent pas moins une dispersion réelle. Les évolutions de la ségrégation ethnique ne répondent pas seulement à cette stratification sociale. D'autres phénomènes interviennent jouant sur la concentration ou la fluidification des localisations des migrants : période économique faste ou tourmentée, besoin en emplois peu qualifiés, disposition d'un parc de logements sociaux et plus ou moins forte

concentration géographique de celui-ci, amélioration du statut social des migrants au cours de leur vie, amélioration du statut d'une origine de migrants au fil des générations, répartition des proportions du stock et des flux de migrants, importance des flux, nature occidentale ou non des migrants, caractéristiques sociodémographiques, maîtrise de la langue du pays d'accueil, habitude de l'urbain, politiques d'incorporation et de protection de l'immigration, politiques de peuplement des bailleurs sociaux et des acteurs des politiques locales, etc.

Cette seconde partie s'appuie sur une méta-analyse poussée de plus d'une centaine d'études pour la plupart récentes et publiées dans des revues scientifiques soumises à la relecture critique et anonyme par les pairs. Ce protocole habituel dans le monde académique garantit une plus grande rigueur de la production scientifique et des constats qui en sont retirés. Ces textes concernent la ségrégation ethnique des pays européens de l'Ouest : France, Grande-Bretagne, Hollande, Allemagne, Suède, Norvège. En moins grand nombre, ils s'attachent aussi à la Belgique, au Danemark, à la Finlande, à la Suisse et aux pays européens du Sud. Les études retenues devaient disposer d'évaluations statistiques à au moins deux dates, afin de faire état d'une évolution tendancielle de la ségrégation selon les origines détaillées des populations ségréguées. Cette contrainte a conduit à limiter le nombre des pays retenus. Les études disponibles sont en quantité inégale selon les pays et en creux reflète le degré d'attention porté aux populations immigrées, à leurs origines et à l'histoire de celles-ci. Ainsi par exemple, la Suisse ne dispose pas d'une seule étude approfondie sur la ségrégation ethnique alors qu'elle constitue le pays européen, avec le Luxembourg, où les immigrés sont les plus représentés avec plus de 20 % de la population totale.

Les convergences des observations permettent alors de s'affranchir des spécificités nationales et de mettre au jour les phénomènes généralisables et constitutifs d'un modèle ségrégatif européen. Dans cette seconde partie, le 2^e chapitre examine pays par pays l'intensité puis l'ampleur de la ségrégation. A cette occasion, lorsque cela est possible, une comparaison de la ségrégation est réalisée entre la France et un autre pays européen en profitant pour des 3 différentes méthodes que nous avons mis en œuvre dans la première partie (méthode des indices de dissimilarité et d'isolement, méthode par le pourcentage de migrants selon la distribution des quartiers et enfin la distribution cumulative des migrants dans les quartiers. Le troisième chapitre examine les études relatives à la mobilité résidentielle des immigrés et dressent un schéma ségrégatif européen mettant en valeur les processus grâce aux diverses informations tirées de l'ensemble de la littérature scientifique et de nos propres exploitations.

II – L'évolution de la ségrégation en Europe

I – L'intensité a globalement baissé dans les pays européens

Nous allons constater que dans chaque pays européen l'intensité de la ségrégation a généralement baissé pour la plupart des origines de migrants. Dans le même temps, l'ampleur de la ségrégation a augmenté comme les stocks de migrants. Pour les pays qui ne disposent que d'études portant sur quelques villes, on constatera qu'à l'instar de la France que les évolutions sont parfois contradictoires entre les centres urbains d'un même pays ou selon la provenance des migrants. De ce fait, il est nécessaire de prendre quelques précautions avec les résultats venant de pays où l'estimation de la ségrégation ne porterait que sur une ou deux villes.

L'analyse est réalisée pays par pays afin d'éviter la confusion qui aboutit parfois à une généralisation abusive. En contrepartie, l'analyse est brève et synthétique afin d'éviter une lecture fastidieuse. En complément de l'analyse présentée ci-dessous, le lecteur se reportera au tableau synthétique des sources principales utilisées dans ce texte en annexe 4, à la croissance démographique naturelle et au taux d'accroissement migratoire en annexe 6 et aux flux migratoires dans les pays européens entre 2000 et 2010 selon l'ONU (Annexe 7).

En Grande-Bretagne, où les médias et les autorités s'alarment de la montée supposée de la ségrégation, invoquant le spectre du ghetto américain, plusieurs auteurs parmi les plus éminents s'accordent à constater que l'intensité de la ségrégation a baissé pour les diverses origines ethniques²⁰ entre 1991 et 2001 (Simpson, 2007 ; Peach, 2009 ; Sabater, 2008 ; Sabater et Simpson, 2009). Dans cette période, l'indice de dissimilarité a baissé pour les Caribéens (61,4 à 58,8 %), pour les Africains (71,1 à 70,6 %), pour les Indiens (65,3 à 62,1 %), pour les Pakistanais (75,1 à 71,7 %), pour les Bangladais (74,2 à 71,6 %), pour les Chinois (42,2 à 41,3 %) et même pour les « Blancs » (61,4 % à 58,8 %) (Simpson, 2007). Cette diffusion spatiale s'est effectuée alors même que la croissance démographique naturelle est plus élevée pour les migrants en place notamment en raison de leur plus jeune âge (Simpson, 2004, 2005 ; Simpson, Gavalas et Finney, 2008 ; Annexe 6). En remontant plus loin et au plus proche des dates de nos données françaises, l'intensité de la ségrégation (mesuré par l'indice de dissimilarité) a baissé en Angleterre entre 1971 et 2001 pour les Asiatiques du Sud (Inde, Pakistan et Bangladesh. Le Bangladesh était une partie du

²⁰ Les calculs sont réalisés à partir des recensements de population de Grande-Bretagne qui comportent une question sur « le groupe ethnique » en 1991 et 2001 et renseignée par auto-déclaration. C'est donc un groupe plus large qui est repéré par rapport à la définition d'immigré. Elle inclut en partie les 2^e et 3^e générations.

Pakistan jusqu'en 1971), pour les Africains du New Commonwealth et pour les populations de l'Ancien Commonwealth (Bell et Machin, 2011).

En Allemagne, on dispose de bonnes études locales portant sur des villes majeures. Entre les années 1970 et 1990, la ségrégation s'est infléchie notamment à Cologne, ville où la présence immigrée est relativement importante (Friedrichs, 1998). L'indice de dissimilarité des étrangers (ici on ne dispose pas de la catégorie immigré) s'est érodé de 36,9 % en 1974, à 34,9 % en 1982 et même à 32,1 % en 1991 à Berlin Ouest (Kemper, 1998). En outre, entre 1991 et 1996 les Turcs ont eu tendance à se localiser dans des quartiers moins défavorisés en termes de taux de chômage (*Ibid.*). Ces auteurs s'accordent à constater que cette ségrégation baisse pour la plupart des origines et qu'une diffusion des immigrés s'est opérée dans des quartiers moins défavorisés, indiquant un processus de dispersion spatiale à travers la ville. Sur les 1 810 quartiers (unités spatiales d'en moyenne 8 880 habitants) des 33 plus grandes villes d'Allemagne de l'Ouest, la proportion la plus importante d'un groupe national dans un seul quartier était de 38 % (Schönwälder and Söhn, 2009). On constate donc une certaine convergence avec les niveaux français puisqu'en France la part la plus importante dans un quartier était de 45 % pour les Marocains, toutes les autres origines de migrants étaient représentées à moins de 35 %.

86

La **Hollande** bénéficie d'études nombreuses et de qualité reflétant une attention particulière envers les immigrés. Dans les quatre plus grandes villes du pays, la concentration est demeurée stable et des économistes urbains s'accordent à constater l'absence de dynamique ségrégative au niveau national (Zorlu et Latten, 2007). Là encore, les agglomérations urbaines connaissent des évolutions parfois contradictoires au moins pour certaines catégories d'immigrés. Entre 1998 et 2004, la ségrégation s'est accentuée à Amsterdam pour les Turcs, les Marocains, les Surinamais, les Antillais et s'est infléchie pour ces mêmes populations à Rotterdam, à La Haye et à Utrecht (Bolt *et al.*, 2008 ; Musterd et Ostendorf, 2009). En 2005, 80 % ou plus de chaque groupe ethnique national vit dans des quartiers où leur propre groupe représente moins de 10 % de la population (Hartog et Zorlu, 2009). La part des Turcs, Marocains, Surinamais, Antillais vivant dans des quartiers avec plus de 20 % d'immigrés toutes origines confondues est plus importante que pour les immigrés européens mais comme reconnaissent les auteurs « l'écart n'est pas impressionnant » (Hartog et Zorlu, 2009, p. 19). Ils relèvent que « les « quartiers turcs » ou les « quartiers marocains » sont l'exception plutôt que la règle ». Ce sont davantage les quartiers où les diverses origines sont mélangées qui font sens. Ainsi, 30 % à 50 % d'immigrés non-européens vivent dans des quartiers où plus d'un tiers de la population est immigrée non-européenne.

Seules deux études sont disponibles pour la **Belgique** et concernent uniquement Bruxelles. On ne connaît donc pas les tendances nationales. Les chercheurs notent que les minorités étrangères habitent de façon regroupée mais pour autant elles ne sont pas séparées des autres groupes (Kesteloot, 1986). S'il n'y a pas de ségrégation spatiale de type américain, il s'observe toutefois une ségrégation au niveau des immeubles ou de segments de rue. En 1970 et en 1981, aucun quartier de Bruxelles n'avait une population étrangère qui représentait plus du d'un tiers de la population totale. De surcroît, les différences de répartition entre les Belges et les autres nationalités ont diminué entre 1970 et 1981. Les différents groupes nationaux se sont dispersés même si quelques quartiers ont vu leur concentration augmenter de façon importante dans cette période alors que la tendance générale était à la diminution. Néanmoins, il y a une plus forte concentration spatiale et une évolution défavorable pour les Turcs et les Marocains à Bruxelles par rapport à Amsterdam à cause de la faiblesse du parc de logements sociaux dans la première (la part la plus réduite de logements sociaux en Europe occidentale) et de leurs faibles revenus poussant à demeurer en centre ville (Kesteloot et Cortie, 1998). La proportion de l'une de ces origines pouvant atteindre 45 % dans certains quartiers bruxellois et même 80 % en tenant compte de l'ensemble des immigrés en 1991. A notre connaissance, il n'y a pas d'autres études sur la ségrégation en Belgique autres qu'en flamand, ce qui pourrait dénoter une attention encore faible vis-à-vis de la ségrégation.

Comme pour les autres pays européens examinés, il n'existe pas « d'enclave²¹ » mono-ethnique en **Suède** mais des enclaves mixtes mélangeant population majoritaire et diverses minorités (Bråmås, 2006, 2008). Cependant, contrairement au reste des pays européens, hors la capitale belge, l'intensité de la ségrégation a progressé entre 1980 et 1995 pour les Irakiens, les Éthiopiens et les Somaliens (ces derniers depuis 1990). Elle s'est réduite pour les Yougoslaves, les Chiliens, les Iraniens (Andersson *et al.*, 2010). En dehors des Africains subsahariens, la majorité des migrants vivait dans des quartiers à majorité suédoise en 1995 et en 2000 (Bråmås, 2008). La ségrégation à **Stockholm** est faible et elle a diminué entre 1991 et 2001 parmi la plupart des 13 groupes ethniques couverts. Néanmoins, elle a augmenté significativement parmi les Iraniens et les Africains (Hårsman, 2006). A **Göteborg** (deuxième ville suédoise en termes de taille de la population), la concentration semble avoir augmenté dans les quartiers ségrégués pour les Africains, les Asiatiques de l'Ouest,

²¹ Une enclave est souvent définie arbitrairement comme un « quartier » où les immigrés représentent 30 % au moins de la population de celui-ci, parfois 50 % comme en Suède (Bråmås, 2008) ou 25 % comme en Allemagne (Drever, 2004).

les Nord-Africains et les Européens de l'Est (Bråmås, 2008). Ces derniers résultats pourraient être le reflet de l'augmentation des proportions de migrants car les indicateurs utilisés dans cette étude mélangent intensité et ampleur.

En **Norvège**, les indices de dissimilarité pour les immigrés sont passés de 32,2 % à 26 % entre 1980 et 2010 (Søhol et Wessel, 2010). Encore une fois, les tendances peuvent être contradictoires selon les communes ou les origines. A Oslo, ils progressent de 15,2 % à 21,7 % mais dans cette ville l'ID entre 1998 et 2008 baisse de 38,3 % à 36,4 % pour les immigrés non-européens et concernait 13 % et 20,6 % de cette population (Søhol et Wessel, 2010). L'indice baisse pour les Somaliens, les Irakiens, les Polonais, les Vietnamiens et les Marocains et il augmente pour les Pakistanais, les Sri-lankais et les Turcs (*ibid.*). Au **Danemark**, une étude unique montrait au niveau de petits quartiers (572 habitants en moyenne) un indice relativement élevé de dissimilarité pour les immigrés non-occidentaux et leurs descendants (54,1 %) et un indice d'isolement de 29,8 % (Damm et Schultz-Nielsen, 2008). Toutefois, les découpages socio-spatiaux étroits augmentent les niveaux des indices et ils ne sont pas comparables avec des indices calculés sur des découpages spatiaux plus peuplés. En **Finlande**, entre 2000 et 2009, l'ID des Nord-Africains et des ressortissants du Moyen-Orient a augmenté de 0,32 % à 0,36 % et a baissé légèrement pour les Africains subsahariens de 0,52 % à 0,51 % (Vaattovaara *et al.*, 2010).

En **Suisse**, 20,5 % de la population est étrangère pour une population totale de 7,3 millions d'habitants en 2000. Les Espagnols et les Turcs représentaient les deux populations les plus ségréguées parmi les migrants dans les principales agglomérations du pays. Ces deux populations sont minoritaires parmi les immigrés. La concentration des immigrés a relativement progressé mais demeure à un niveau très faible, selon les agglomérations entre 0,16 % et 0,22 % ID (Wanner, 2004). Les résultats par origines détaillées ne sont pas disponibles et traduisent en creux le peu d'acuité de cette thématique dans ce pays malgré, de loin en loin, des éclats médiatiques sur les migrants.

Les études sont plus rares en **Europe du Sud** (Italie, Espagne, Portugal, Grèce). L'une d'elles indique des indices de dissimilarité relativement élevé dans les métropoles du Sud, eu égard aux découpages spatiaux de grande importance (composition de quartiers variant entre 16 600 h à Lisbonne à 101 000 h à Madrid) (Malheiros, 2002). Ces découpages non harmonisés dans les comparaisons comme dans les définitions des populations d'intérêt (diverses définitions d'immigrés, définition ethnique incluant les enfants voire les petits-enfants de migrants) et celles de référence (natifs de natifs, nationaux, toutes les autres populations en dehors de celle d'intérêt) rendent les constats peu fiables (voir les critiques sur les biais de comparaison par Simpson, 2007, p. 416). Malgré la très forte progression de l'immigration

intervenue dans la dernière décennie (Tableau 1 et annexe 7), les indices de dissimilarité ont baissé fortement entre 2001 et 2009 pour les Américains, les Européens de l'Est et de l'Ouest et les Asiatiques (Dominguez *et al.*, 2012). Seuls les Africains (Nord et sud confondus) ont vu l'intensité de la ségrégation augmenter dans cette période. En Grèce, les études sont peu nombreuses mais tendent à montrer une faible ségrégation ethnique ou sociale malgré des inégalités qui se sont creusées (Petsimeris, 1998 ; Maloutas, 2007).

2 – L'ampleur de la ségrégation est généralement faible mais souvent en augmentation

Là encore, plusieurs méthodes et indicateurs sont mobilisables afin de déterminer l'ampleur des populations ségréguées et notamment l'indice d'isolement qui détermine le risque de rencontrer un compatriote dans son quartier (le risque s'élève à mesure de l'importance du groupe estimé, voir encadré), le nombre de quartiers, la part de migrants selon une spécification conventionnelle du taux d'immigrés dans les quartiers. Ainsi, l'ONU définit un quartier comme une « enclave ethnique » à partir d'un seuil de 30 % d'immigrés. Ce seuil de 30 % par cette organisation officielle internationale pose problème car il engage, consciemment ou non, un regard idéologique où le regroupement ethnique, même faible, paraît poser problème. On pourrait penser que ce n'est qu'une convention instrumentale et que sa justification ne va pas au-delà. Mais c'est justement parce que cette convention désigne un seuil unique et relativement bas qu'elle semble officialiser un seuil qui pourrait insensiblement être interprété comme un seuil de tolérance ethnique. Ces seuils de tolérance ont été utilisés par le passé en France dans les logements sociaux et moins formellement en Allemagne ou dans certains pays scandinaves afin de disperser les migrants sur leurs territoires nationaux.

Il paraît plus judicieux de représenter l'ensemble de la distribution des quartiers selon les parts de migrants comme chez Hartog et Zorlu (2009) ou selon les tranches de taux de migrants dans les quartiers par exemple chez Bell et Machin (2011). L'avantage de ces méthodes est de parvenir à décrire avec une vue plus complète le continuum des localisations et d'éviter de spécifier un seuil au-delà duquel les territoires seraient « anormalement concentrés ». Ces deux dernières méthodes marient à la fois l'intensité et l'ampleur de la ségrégation car elles mobilisent sur un axe l'intensité de la ségrégation par l'échelle des taux de migrants dans les quartiers (de 0 à 100 %) et sur l'autre l'ampleur par les parts de migrants observés vivant à chaque échelon.

En 30 ou 40 ans la provenance et les caractéristiques des immigrés se sont transformées non seulement en France mais également en Europe. Les autres pays eu-

ropéens ont connu des évolutions semblables avec leurs anciennes populations migrantes remplacées par d'autres, venant elles aussi souvent de leurs anciennes colonies. Dans les pays scandinaves, ce sont davantage des réfugiés politiques de divers horizons qu'ils accueillent en plus grand nombre et constituent des populations variées.

En **Grande-Bretagne**, l'immigration des Noirs caribéens plus ancienne a été supplantée progressivement par l'immigration indienne, puis pakistanaise, et actuellement bangladaise (Sabater et Simpson, 2009). Dans ce pays, le stock d'immigrés européens a fléchi de 41,9 % en 1971 à 32 % en 2001 au profit des immigrés non-européens (Bell et Machin, 2011). Si l'on considère les quartiers ségrégués comme ceux où les immigrés sont représentés à 30 % et plus, il y avait alors en Grande-Bretagne 1,3 % des quartiers en 1971 dans ce cas et 4,1 % en 2001 (quartiers, *wards*, d'environ 5 400 h en moyenne). Ils regroupaient 13,9 % d'immigrés en 1971 et 28,6 % 30 ans plus tard (*Ibid.*). Si cette fois un quartier ségrégué est défini comme celui où les immigrés forment au moins la majorité de la population, alors il y avait 0,1 % de ces quartiers en 1971 et 0,3 % en 2001. Ces quartiers regroupaient respectivement 0,7 % et 2,6 % des immigrés (*Ibid.*). On peut donc conclure que l'ampleur de la ségrégation a augmenté sensiblement avec un seuil à 30 % ou de façon très limitée avec un seuil à 50 %. En inversant la vision, il y avait 98,6 % de quartiers composés de moins de 30 % d'immigrés en 1971 et 95,6 % en 2001 ; 99,9 % des quartiers où les immigrés n'étaient pas majoritaires en 1971, 98,4 % en 2001 (*Ibid.*). En moyenne, les « Blancs » vivent en 2001 dans des quartiers avec moins de « Blancs » qu'en 1991, tandis que les Pakistanais, les Bangladais et les Africains vivent avec davantage d'habitants de leur groupe propre (Simpson, 2007).

En **Hollande** en 2005, plus de 80 % de chaque groupe ethnique vivait dans des quartiers (de 1 600 h) où leur groupe respectif représentait moins de 10 % de la population (Hartog et Zorlu, 2009). Les « « quartiers turcs » ou les « quartiers marocains » sont l'exception plutôt que la règle » (*Ibid.*, p. 19). Vingt-cinq pour cent des Marocains, Surinamais et Turcs, 15 % des Antillais et des autres immigrés non-européens résidaient dans des quartiers où les immigrés non-européens représentaient plus de 50 % des résidents. Cinquante pour cent des Marocains, 45 % des Surinamais et des Turcs, près de 40 % des Antillais et 30 % des autres immigrés non-européens vivaient dans des quartiers où les immigrés non-occidentaux représentaient plus de 30 % de la population (*Ibid.*). La tendance évolutive des « quartiers de concentration » de migrants dans les quatre plus grandes villes hollandaises (représentation moyenne du quartier plus deux écarts types) a augmenté pour les Marocains et les Turcs entre 1994 et 2004 mais a baissé ou s'est stabilisé pour les Surinamais et les Antillais (Musterd et Ostendorf, 2009). Les tendances contradictoires entre popula-

tions et agglomérations urbaines se rencontrent donc aussi ici. En Hollande, la concentration ne s'opère pas sur un critère mono-ethnique mais sur l'origine non-européenne des migrants et particulièrement ceux affichant les statuts sociaux les plus faibles dans ce pays : Marocains, Turcs, Surinamais.

En 2008, sur les 8 975 quartiers que compte la **Suède**, seuls 1,6 % (144 quartiers de 2 000 h chacun en moyenne) étaient composés de plus de 50 % d'immigrés et ils regroupaient 10,6 % des immigrés (Andersson *et al.*, 2010b). En dehors des Africains subsahariens, la majorité des migrants logeaient dans des quartiers à majorité suédoise entre 1995 et 2000 (Bråmås, 2008). Les deux catégories les plus ségréguées, Africains subsahariens et Asiatiques, résidaient à 60 % dans les quartiers à 30 % ou plus d'immigrés. On peut supposer que la distribution des quartiers, à l'instar de la France ou de la Hollande, est très dispersée. Au niveau des petits quartiers **danois** (572 habitants en moyenne), l'indice d'isolement²² s'élevait à 29,8 % pour les Non-européens et leurs enfants, ce qui compte tenu des découpages spatiaux et des populations retenues demeure un niveau relativement moyen pour l'Europe (Damm et Schultz-Nielsen, 2008).

En 2004, il ne se rencontrait aucune ville **allemande** où une nationalité étrangère représentait à elle seule plus de 10 % de la population (Schönwälder et Söhn, 2009). Les immigrés sont très largement dispersés à travers les zones urbaines d'Allemagne de l'Ouest et résident dans des environnements foncièrement multiethniques ; même alors, les Allemands sont majoritaires sauf rares exceptions (*Ibid.*). Un groupe national d'immigrés représente rarement la majorité absolue de la population étrangère d'un quartier. On dénombrait seulement 15 unités spatiales (moins de 1 % de l'échantillon) où la part d'un groupe national — souvent les Turcs — atteignait 20 % ou plus et une seule unité urbaine parvenait à 38 % (*Ibid.*). Une petite minorité des étrangers (21 %) vit dans des unités spatiales où ils composent plus de 30 % de la population. L'écrasante majorité des étrangers (8 sur 10) résident dans des quartiers à très forte majorité allemande, au moins 70 % et souvent plus de la population. A notre connaissance, il n'y a pas d'étude portant sur l'ensemble de l'Allemagne et qui permette de la comparer rigoureusement avec la France. Il est probable que l'organisation en Länder ne favorise pas les études centralisées.

Ainsi, à travers l'Europe de l'Ouest, les espaces où les immigrés sont majoritaires ne concernent qu'une faible minorité de ces populations. Contrairement aux représen-

²² L'indice d'isolement de Lieberman (traditionnellement noté P*) est fréquemment utilisé en complément de l'indice de dissimilarité. Cet indice indique la probabilité de rencontrer dans le quartier d'habitation un compatriote.

tations communes, les pays européens de notre étude ont connu généralement une baisse de l'intensité de la ségrégation ethnique²³. L'ampleur de la ségrégation a soit stagné, soit a progressé, soit encore a baissé dans les décennies 1990 et 2000 selon les populations immigrées et selon les pays ou selon les agglomérations urbaines d'un même pays. La progression principale de la présence des immigrés s'est effectuée dans les quartiers où les immigrés étaient déjà présents entre 20 et 30 % en France. En 1971, 15 % d'immigrés de Grande-Bretagne vivaient dans une enclave ethnique (> 30 % d'immigrés). En 2001, cette proportion a doublée. En réalité, cette augmentation dans ces « enclaves » n'est ni mystérieuse, ni un phénomène d'accentuation de la mise à l'écart des immigrés et des populations défavorisées. Selon Bell et Machin, elle correspond à la distribution de l'augmentation du stock d'immigrés de 57 % au cours de cette période, en proportion de la distribution initiale d'immigrés à travers les enclaves ethniques, c'est-à-dire les quartiers de 30 % et plus d'immigrés (Bell et Machin, 2011, p. 23). Le phénomène à retenir est celui de l'augmentation sensible des taux d'immigrés dans les populations des pays européens et qui se traduit par une présence accrue de nouveaux migrants dans les quartiers où ils se localisaient traditionnellement. Ces quartiers ont augmenté en nombre et en proportion au cours du temps. Malgré cela, l'intensité de la ségrégation a baissé, la fluidité des migrants a donc augmenté, indiquant par là qu'ils se sont diffusés dans d'autres types socioéconomiques de quartiers.

Ces deux mouvements complémentaires, plus que contradictoires d'une baisse de l'intensité et d'une augmentation de l'ampleur de la ségrégation, éclairent aussi les débats vigoureux survenus en Angleterre opposant ceux affirmant que la ségrégation avait augmenté fortement au cours du temps au point d'être de type américain (Poulsen, 2005 ; Johnston *et al.*, 2010) et d'autres parvenant au constat inverse (Peach, 1996, 2009 ; Simpson, 2005, 2007 ; Finney and Simpson, 2009). L'intensité a bien décru mais les populations concernées par la concentration ethnique ont augmenté. Nous verrons plus loin que l'examen des mobilités résidentielles montrera les mouvements contradictoires de l'intensité et de l'ampleur de la ségrégation. Un premier mouvement concerne les sorties des migrants des quartiers concentrés vers des espaces plus favorisés, sorties compensées par des arrivées de primo migrants démarrant leur carrière résidentielle sur le territoire d'accueil.

²³ En dehors de la Grande-Bretagne qui a introduit une question explicite sur la catégorie ethnique des habitants, le reste des études dépouillées évaluent la ségrégation des immigrés. Certaines, comme en Allemagne, ajoutent à leurs évaluations les enfants. Si les niveaux de l'intensité et de l'ampleur de la ségrégation devrait s'en trouver modifiés, les processus ne le sont pas ou plus précisément sont renforcés car on constate une incorporation résidentielle au fil des générations (Pan Ké Shon et Scodellaro, 2011).

3 – Comparaisons de la ségrégation France et autres pays européens

La comparaison France-Angleterre de l'intensité et de l'ampleur de la ségrégation au moyen des tranches des taux d'immigrés dans les quartiers montre que la progression des effectifs d'immigrés et les changements de nature de l'immigration se sont effectués différemment entre les deux pays (Tableau 10). Il faut tout d'abord souligner que la comparaison n'est pas totalement rigoureuse car la définition de l'immigré n'est pas précisée dans les études britanniques mais est probablement celle adoptée par l'ONU (personne née à l'étranger) et qui diffère de la définition française (personne née étrangère à l'étranger pour la seconde). Néanmoins, ces comparaisons conservent l'intérêt de mettre en valeur la répartition des parts de migrants dans les quartiers plus ou moins ségrégués dans chacun des pays. En outre, la définition française plus restrictive du migrant écarte davantage de son champ les descendants de Français installés à l'étranger et devrait se traduire logiquement par une accentuation des niveaux de ségrégation en retenant une population plus défavorisée.

Tableau 10 - Comparaison France / Angleterre des taux d'immigrés dans les quartiers

France	Angleterre								
	Quartiers de :	1968	1982	1990	1999	1971	1981	1991	2001
0-2% d'immigrés	1,4	0,9	0,9	0,9	4,4	3,7	3,1	1,5	
2-5%	8,2	6,0	6,2	7,6	22,1	21,4	19,6	14,7	
5-10%	32,3	23,4	23,0	22,2	21,3	20,9	19,8	19,2	
10-20%	43,4	46,8	45,9	40,9	23,6	19,8	18,3	18,1	
20-30%	10,8	16,6	17,9	19,8	14,0	16,8	18,4	15,3	
30-50%	3,6	5,8	5,5	8,3	13,9	16,4	19,4	28,6	
dont 30-40%	2,5	4,4	4,1	6,6	-	-	-	-	
dont 40-50%	1,1	1,4	1,4	1,7	-	-	-	-	
50-100%	0,4	0,7	0,6	0,2	0,7	1,2	1,4	2,6	
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	

Sources : France, recensements, calculs des auteurs ; Angleterre, Bell et Machin, 2011.

Champs : Pour l'Angleterre, 8 461 wards (découpage électoral regroupant environ 5 400 h en moyenne). Est immigré une personne née à l'étranger.

Pour la France, populations des quartiers (environ 2 500 h) des UU>50 000h. Est immigré une personne née étrangère à l'étranger.

Note : Les dates retenues sont les plus proches disponibles pour les deux nations.

En France, les quartiers concentrés qui ont fortement progressé entre 1968 et 1999 (+183 %) sont ceux où logeaient 20 à 30 % d'immigrés. En Angleterre entre 1971 et 2001 (dates où les données disponibles sont les plus proches), ce sont les secteurs abritant 30 à 50 % de migrants (+205 %). Dans l'Hexagone, les immigrés vivent à 91,4 % dans les quartiers où la présence immigrée est comprise entre 0 et 30 %, à

71,6 % dans les quartiers entre 0 et 20 % de leurs congénères. En Angleterre, ces taux sont respectivement 68,8 % et 53,5 %. L'ampleur de la ségrégation anglaise s'établi donc à un niveau bien plus élevé que celle de la France. Pour autant, les quartiers où les immigrés sont majoritaires sont peu nombreux dans ces deux pays et représentent moins de 3 % en Angleterre et moins de 1 % en France. A l'inverse, dans les quartiers supposés aisés, ceux où les immigrés sont présents entre 0 et 5 %, leurs proportions sont presque deux fois plus importantes en Angleterre qu'en France (16,2 % contre 8,5 %) suggérant l'embourgeoisement d'une frange importante de migrants ayant accédé aux statuts sociaux supérieurs. Il est remarquable qu'en 1999 les migrants en France soient représentés à 30,7 % et 41 % dans les quartiers faiblement concentrés (de 0% à 10 % de migrants) ou moyennement (de 10 % à 20 % d'immigrés). L'immigration en Angleterre est davantage polarisée en tiers : à 35,4 % dans les quartiers de moins de 10 % d'immigrés, à 31,2 % dans les quartiers supérieurs à 30 % de migrants et à 33,4 % dans l'intervalle.

Tableau 11 – Ségrégation comparée entre la France et l'Angleterre

France	ID		P*		ID		P*		Angleterre
	1990	1999	1990	1999	1991	2001	1991	2001	
Afrique hors Maghr.	41	36	3,3	3,6	69,6	69,4	4,6	8,0	Noir africain
Algérien	40	38	4,3	4,2	68,0	65,7	7,9	7,1	Noir caribéen
Marocain	42	41	3,7	4,6	64,2	60,9	15,5	15,2	Indien
Tunisien	38	37	2,4	2,3	74,2	69,7	14,0	16,8	Pakistanaï
Turc	55	56	2,9	3,7	72,7	67,9	10,9	13,3	Bangladaï
Asie Orientale	44	40	4,2	4,4	42,5	37,5	0,9	1,1	Chinois

Sources : Angleterre et Pays de Galles Sabater, 2008 ; France recensements de la population, calculs des auteurs.

Champs : Angleterre et pays de Galles populations ethniques des « quartiers » de 5 400 h. (wards) ; France immigrés des quartiers (IRIS 2 500 h.) des agglomérations supérieures ou égales à 50 000 h.

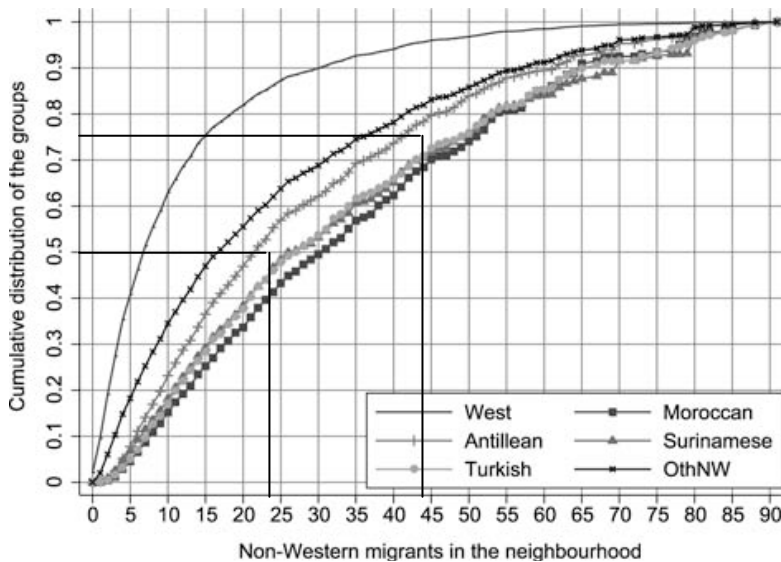
La comparaison des indices de dissimilarité et d'isolement aux dates les plus proches montrent des tendances similaires et clairement marquées pour ces des deux pays. Pour la majorité des groupes ethniques des deux côtés de la Manche, il y a une baisse de l'intensité de la ségrégation accompagnée par une augmentation de son ampleur (Tableau 11). Les populations immigrées les plus anciennes, Indiens et Caribéens en Angleterre, Algériens, Tunisiens et immigrés latins, voient à la fois s'éroder leurs indices de dissimilarité et d'isolement. Ces deux méthodes, proportions de migrants dans les quartiers et les indices de ségrégation sont complémentaires et apportent chacun une meilleure compréhension.

Il est nécessaire de relever que les flux de migrants sont environ 3 fois plus importants en Angleterre qu'en France (Annexe 7). Gardant en tête que les nouveaux migrants sont plus concentrés que les anciens (CF. § III de la partie 2), il faut s'attendre

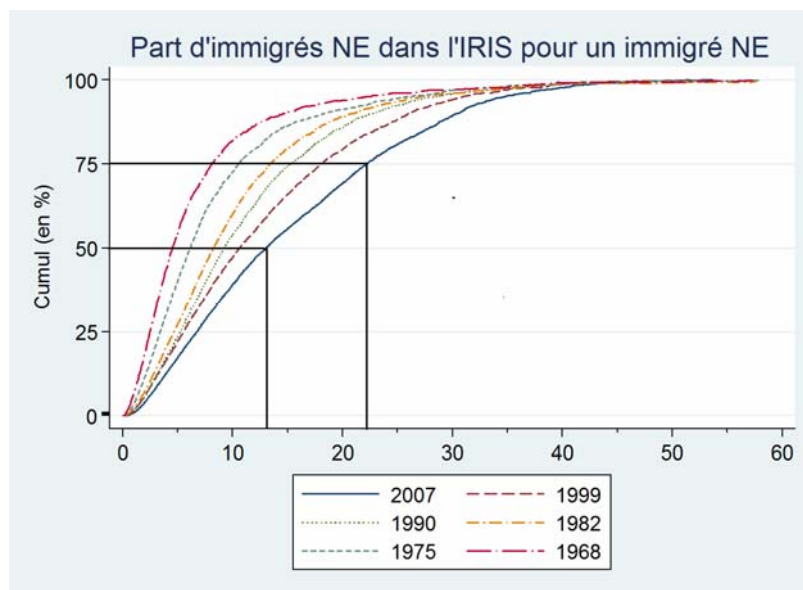
conséquemment à une plus forte polarisation en Angleterre que dans l'Hexagone. Cependant, les effets sont plus complexes car les nouveaux migrants sont tendanciellement plus diplômés que les anciens et s'insèrent plus aisément que ces derniers. Ces phénomènes demanderaient à être investigués plus avant et pourraient avoir des implications importantes pour les politiques migratoires des pays européens qui bénéficient à moindre coût de main-d'œuvre qualifiée et pour les pays d'origine des migrants qui voient leurs populations formées à leurs frais bénéficier aux pays plus riches.

La comparaison France-Hollande ne peut être réalisée exactement dans les mêmes termes pour ces deux pays, ne serait-ce qu'à cause de champs différents, des populations d'immigrés dont la définition est similaire à celle de la Grande-Bretagne. Ici, nous comparons les taux cumulatifs d'immigrés selon leurs origines nationales (ou pour les non-européens pour la France) selon les parts d'immigrés non-européens dans les quartiers pour la Hollande et d'immigrés pour la France (Graphique 12). Il ne faut sûrement pas attacher trop d'importance aux quartiers hollandais concentrés à plus de 80 % d'immigrés non-européens à cause des minima de population acceptés par les auteurs pour leurs calculs : quartiers de plus de 50 habitants contenant au moins 10 immigrés non-européens (Hartog et Zorlu, 2009).

Graphique 12 – Part des immigrés non-européens dans le quartier
A – Hollande en 2005



B – France en 2007



Source : Hollande, Hartog et Zorlu, 2009. France, recensements, calculs et graphique des auteurs.

Note : ces deux graphiques n'ont pas des populations identiques en abscisse et en ordonnée. Toutefois, ils donnent une bonne idée de la concentration respective de ces populations. Attention, les échelles en abscisse sont graduées différemment.

Hollande : quartiers de 1 600 habitants en moyenne, France : quartiers de 2 500 h.

96

Au regard de la concentration hollandaise, la ségrégation en France paraît bien plus modeste. Ainsi, la moitié des immigrés non-européens de France vit dans des quartiers composés de 0 à environ 13 % d'immigrés alors que ce sont entre environ 0 et 24 % en moyenne pour ceux de Hollande. Soixante-quinze pour cent des immigrés de ces origines vivent dans des quartiers hollandais où les non-européens sont présents entre 0 et 45 %. En France, ce sont entre 0 et 23 % de leurs congénères. La part des 25 % les plus concentrés s'étage entre 45 % et plus de 90 % en Hollande contre 23 % à 55 % en France.

La comparaison France-Suède indique que la concentration dans les enclaves (ici les quartiers supérieurs à 50 % de migrants) est plus importante en Suède par rapport à la France et même à l'Angleterre (Tableau 12). C'est surtout au-delà de 40 % de présence immigrée dans les quartiers que ces deux premiers pays se distinguent, en deçà la distribution demeure assez proche. Si les enclaves ethniques sont loin d'être la règle en Suède, ils abritent néanmoins 10,6 % de la population migrante contre 0,5 % dans l'Hexagone. Autre point de comparaison, dans les quartiers de 30 % et plus d'immigrés, 20 % des Non-européens de France y résidaient contre 60 % des migrants d'Afrique, du Maghreb et d'Asie de l'Est en Suède (Graphique 4 ; Anders-

son, 2010, p. 71). Là encore, les flux des deux dernières décennies ont été particulièrement importants en Suède, plus encore qu'en Angleterre et contrairement à la France. L'écart s'est même accentué dans les derniers dix ans, voire les dernières années (Tableau 1 et Andersson *et al.*, 2010b). En outre, le niveau de migrants est supérieur de près de 40 % en Suède par rapport à l'Hexagone malgré une part de non-européens d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient sensiblement inférieure à la France, s'élevant à 5,2 % en 2008 pour la Suède contre 7,3 % pour la France en 2007 (*Ibid.*).

Tableau 12 - Comparaison France / Suède des taux de migrants

Taux d'immigrés dans les quartiers (%)	France		Suède	
	1999	2007	1995	2006
0-10	30,8	25,1	30,3	25,2
10-20	40,9	36	35,5	31,8
20-30	19,8	23,7	14,2	14,8
30-40	6,6	11,5	7,7	9,7
40-50	1,7	3,2	5,2	7,9
50-100	0,2	0,5	7,0	10,6
Total	100	100	100	100

Sources : France, recensements PKS et Verdugo ; Suède, pour 1995 Andersson, 1998 ; pour 2006, Andersson *et al.*, 2010.

Champs : Pour la Suède, 9 400 quartiers (SAMS en 1995 découpage statistico-administratif semblant équivaloir aux IRIS). Immigrés (nés à l'étranger) de la 1^{ère} génération.

Pour la France, populations des quartiers (environ 2 500 h) des UU>50 000h. Est immigré une personne née étrangère à l'étranger.

Note : les dates retenues sont les plus proches disponibles.

Il est souvent invoqué les inclinations politiques des pays pour tenter d'expliquer les disparités de concentration. L'Angleterre promeut le « communautarisme » quand la France met en avant sa politique « républicaine » d'intégration. Mais lorsqu'on élargit le champ des comparaisons à la Hollande et à la Suède l'explication tourne court car la Suède et la Hollande ont mené aussi des politiques intégratives pourtant ces pays ont un niveau plus élevé de ségrégation. L'explication alternative mobilise le cadre analytique d'Esping-Andersen reposant sur les trois types d'États sociaux des pays capitalistes - libéral, conservateur ou social-démocrate. Ce cadre a constitué et constitue encore actuellement une alternative dotée d'un spectre analytique plus large. Mais là encore, ces tentatives sont insuffisantes à elles seules pour permettre d'expliquer les écarts de concentration entre la France (État conservateur selon cette auteure) et la Suède (social-démocrate) ou certaines convergences entre l'Angleterre (libéral), la Suède et la Hollande (conservateur). Car

d'autres phénomènes influencent la ségrégation et interviennent à l'instar de l'origine des migrants, les niveaux de leurs flux et de leurs stocks, la période économique et l'état de l'économie nationale, les politiques locales pouvant entrer en contradiction avec les politiques nationales, la concentration des logements sociaux, etc.

III - Dynamiques ségrégatives et mobilités résidentielles

1 - Des populations mobiles et renouvelées

L'évaluation des niveaux d'intensité et d'ampleur de la ségrégation est nécessaire et comme nous venons de le voir instructive. Chaque instrument de mesure, chaque indicateur a sa logique interne de fonctionnement et ses limites. Les indices de ségrégation permettent une évaluation statique de l'intensité de la ségrégation, parfois à différents points d'estimation, facilitant le suivi des évolutions de la ségrégation. Ces indices possèdent aussi leurs défauts dont l'un est de conduire implicitement à occulter les processus dynamiques, à la fois d'agrégation, de tri, mais également de diffusion et d'incorporation résidentielle des individus dans les sociétés d'accueil. Après tout, ils ne sont pas conçus pour cela. La perception en termes de « stocks » et de « flux » de migrants et l'observation de leurs mobilités résidentielles permettent d'aller plus loin dans la bonne compréhension des phénomènes de ségrégation de populations.

L'estimation statique de la ségrégation conduit, si l'on n'y prend garde, à des conclusions erronées. Avant tout, il faut appréhender les quartiers comme des environnements dynamiques où les mobilités résidentielles s'effectuent en continu avec des individus, des familles qui s'installent, puis partent (Manley et van Ham, 2011) en fonction de leurs besoins en logement. La perception d'habitants mobiles, progressant dans leur carrière résidentielle, amène alors à penser que non seulement les immigrés ne sont pas « assignés à résidence » mais qu'ils se diffusent au fil du temps dans des environnements plus ordinaires avec toutefois de moindres réussites que les natifs. La dynamique spatiale résulte donc *formellement* d'un certain nombre de pas de la carrière résidentielle des diverses populations (Musterd et de Vos, 2007). De ce fait, la lecture des évaluations « en coupe » de la ségrégation, notamment à partir des indices, demande une certaine précaution en n'interprétant pas un même degré ségrégatif d'un territoire à deux dates comme de l'immobilisme car les anciens immigrés ont pu être remplacés par de nouveaux migrants plus récemment implantés sur le territoire. Ce phénomène est particulièrement important à souligner car il signifie qu'il existerait un processus positif d'incorporation de l'immigration au cours du temps et non pas, sinon une impossibilité à cette incorporation du moins des blocages.

Les statuts résidentiels et sociaux des migrants évoluent, la qualité de leurs localisations s'améliore à mesure du temps passé dans le pays d'accueil. Ces qualités sont socialement distinctes le long de parcours ascendants, de rétrogradations ou « chaotiques ». Les choix résidentiels sont générés par différentes motivations, souvent ordinaires selon les événements rencontrés au cours de leur cycle de vie : mise

en couple ou séparation, agrandissement de la famille, décohabitation, retraite, décès du conjoint, etc., de leurs contraintes (rapprochement du lieu de travail, baisse des revenus, expulsion) et de leurs opportunités (nouvel emploi, changement de région, achat d'un logement, installation en province, etc.).

Ce phénomène est loin d'être marginal car les taux de la mobilité résidentielle des habitants de l'ensemble de la France s'établissaient aux environs de 10 % par an dans les années 2000 (Donzeau et Pan Ké Shon, 2009). Cette mobilité n'est pas le fait unique des natifs car sur l'ensemble du territoire, les probabilités de déménager des Africains sont similaires à celles des Français lorsque le statut d'occupation du logement (propriétaire, locataire) est contrôlé afin de tenir compte de la plus forte inertie résidentielle des propriétaires (Bouvard *et al.*, 2009). Même en quartiers défavorisés, les mobilités résidentielles sont non seulement importantes mais aussi ascendantes et leurs proportions sont comparables aux zones urbaines plus ordinaires (Pan Ké Shon, 2009).

2 – *Distinguer stock et flux*

Sur le territoire national comme dans les quartiers, la population est constituée par un stock d'habitants et est alimentée quantitativement et qualitativement par les flux. Le stock possède une certaine inertie car il est formé par un grand nombre d'habitants et dans des conditions habituelles de fonctionnement d'un espace, on ne s'attend pas à ce que sa population se modifie rapidement. Par nature, les primo arrivants forment les flux entrants, notamment en quartiers défavorisés et concentrés. En France, ils représentent selon les années entre 1/25^e à 1/50^e de la population immigrée. Sabater relève que, à origines contrôlées, les cohortes de populations d'âge mûr sont plus concentrées que les plus jeunes ou les plus âgées et que cela reflète l'effet des flux d'arrivée (Sabater, 2008). Le stock dans les quartiers est issu lui-même des résultats de flux continus d'habitants qui s'installent et d'autres qui déménagent hors de cet espace (Simpson, 2005, 2007 ; Finney et Simpson, 2007, Bråmås, 2008 ; Ireland, 2008 ; Pan Ké Shon, 2009 ; Manley et van Ham, 2011). Formellement, la ségrégation résulte des déséquilibres entre entrées et sorties d'un territoire en incluant dans les flux les naissances et les décès dont le solde est habituellement favorable aux migrants tendanciellement plus jeunes que les natifs (Simpson, 2007 ; Musterd et de Vos, 2007 ; Bråmås, 2008). Rappelons une évidence mais qui a tendance à être oubliée, à autres caractéristiques contrôlées, les primo entrants sur le territoire national sont plus souvent démunis que ceux déjà installés. De ce fait, certains quartiers à composition nationale identique peuvent être plus ou moins « défavorisés » par le seul déséquilibre de composition entre nouveaux arrivés et ceux déjà installés.

3 - Des carrières résidentielles ascendantes

L'une des toutes premières étapes de la carrière résidentielle des nouveaux migrants est donc favorisée par la présence d'immigrés déjà en place. Les raisons paraissent évidentes par le jeu des migrations chaînées, le capital social (au sens bourdieusien), l'entraide entre coethniques et l'appariement entre logement et revenus, etc. Les nouveaux immigrants sont donc plus souvent ségrégués que ceux anciennement installés (Tableau 7). Ces constats sont convergents à travers l'Europe et sont émis par des chercheurs de Belgique, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, de Hollande, de Suède et de France (Kesteloot, 1986 ; Friedrichs, 1998 ; Simpson, 2005, 2007 ; Simpson, Gavalas et Finney, 2008 ; Zorlu et Mulder, 2008 ; Bolt *et al.*, 2008 ; Hartog et Zorlu, 2009 ; Brâmă, 2008 ; Andersson, 2010 ; Pan Ké Shon et Verdugo, 2012). Afin d'éviter de rester à un trop haut niveau de généralités, nous allons examiner pays par pays les études, plus rares, examinant les mobilités résidentielles des migrants.

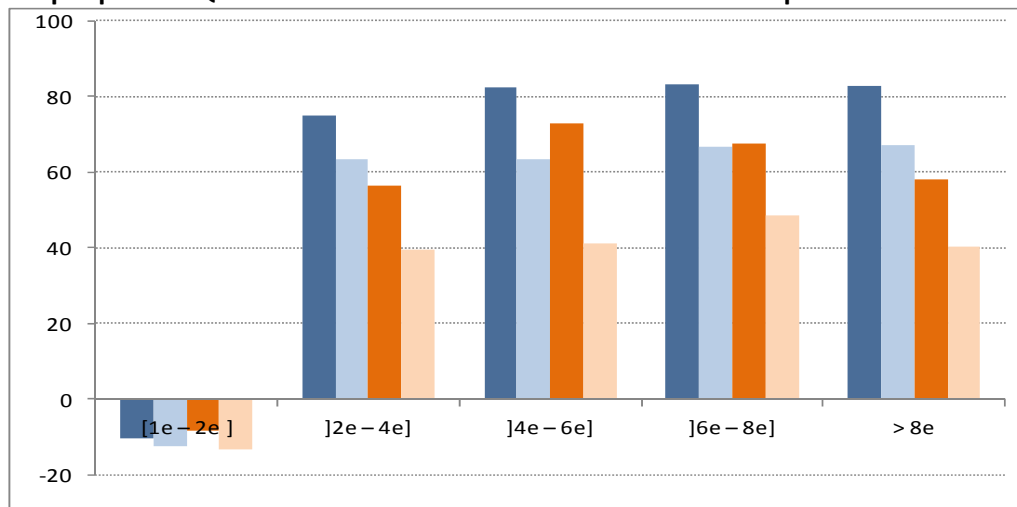
En France, les flux entrants en « quartiers sensibles » viennent des migrants arrivant sur le territoire national. Les migrants déjà installés dans l'Hexagone arrivent en bien plus faibles proportions dans ces territoires (Pan Ké Shon, 2009). Ces quartiers semblent jouer le rôle de sas d'acclimatation des immigrants avant leur diffusion à des espaces socialement divers et que l'École de Chicago avait déjà mis au jour (Burgess, 1925 ; Massey et Denton, 1993 ; Wacquant, 2007).

A l'observation, les mobilités résidentielles des habitants des quartiers défavorisés sont majoritairement ascendantes²⁴. En France, les sortants Africains et Maghrébins des quartiers sensibles entre 1990 et 1999 ont opéré des mobilités principalement ascendantes bien qu'inférieures à celle des Français (Pan Ké Shon, 2009). A l'effet de la classe sociale s'ajoute l'effet de l'ethnicité mais même en bas de l'échelle sociale les mobilités sont fortement ascendantes (Sager, 2011). Le graphique 13 décrit les mobilités ascendantes et descendantes des sortants de zones urbaines sensibles pour les Français et les Africains entre 1990 et 1999 selon leur catégorie socioprofessionnelle respective. En dehors des effets de borne, on peut relever que les mobilités sont davantage ascendantes pour les Français que pour les Africains. Sans surprise, au sein de chaque origine elles sont davantage promotionnelles pour les catégories socioprofessionnelles supérieures. Même parmi les Africains employés et ouvriers habitant en ZUS, leurs mobilités sont ascendantes pour plus de 40 %

²⁴ La qualité du quartier déterminant la progression relative est déterminée dans cette étude par leurs taux de chômage. Pour les autres études, c'est la proportion des minorités qui est prise en compte. Nous avons vu dans les résultats de nos régressions (Tableau 7) que les corrélations étaient particulièrement fortes entre l'un et l'autre de ces indicateurs.

d'entre eux. Ces mouvements ascendants et de diffusion sont déjà anciens. A partir des données de 1992, Patrick Simon écrivait : « S'ils [les immigrés] quittent principalement des secteurs à forte concentration, les ménages mobiles se portent prioritairement vers des quartiers à peuplement diffus en immigrés. Les écarts entre les îlots de départ et d'arrivée indiquent un mouvement de desserrement de la concentration résidentielle. » (Simon, 1998, p. 32).

Graphique 13 - Qualités des mobilités des habitants sortant de quartiers sensibles



Champ : Habitants des quartiers sensibles ayant effectué une mobilité interne entre 1990 et 1999.

Source : Echantillon démographique permanent, non publié auparavant.

Notes : En bleu foncé, les Français cadres ou profession intermédiaire, en bleu clair les Français employés ou ouvriers. La même partition est appliquée pour les Africains et Maghrébins pris ensemble, ici en orange.

Le graphique représente pour chaque catégorie nationale selon leur catégorie sociale, les mobilités ascendantes et descendantes en fonction du classement du quartier en ZUS quitté et de celui d'installation. Par effet de borne, dans le 1er et 2e décile des quartiers selon le taux de chômage, il y a des mobilités stagnantes ou descendantes.

En Hollande également, les mobilités sont majoritairement ascendantes pour les immigrés non-occidentaux quittant les quartiers fortement concentrés où ils sont présents à plus de 50 % (Bolt *et al.*, 2008). Les migrants venant d'une autre partie de la Hollande logent plus fréquemment dans les zones plus « blanches » que les migrants venant de la même ville ou de l'étranger. Les auteurs en concluent que c'est une indication d'une assimilation spatiale des immigrés au cours du temps (Bolt *et al.*, 2008). L'utilisation de modèles statistiques multivariés montre que le pourcentage prédit de natifs dans le quartier de destination est d'environ 18 points de pourcentage plus bas pour les immigrés non-occidentaux que pour les Hollandais (Zorlu et Latten, 2009). Leurs caractéristiques observables (diplôme, âge, activité, etc.) expliquent environ 65 % du différentiel et les 35 % restants peut être attribuée

aux variables inobservées et inobservables, à la discrimination, aux préférences, etc. (*Ibid.*). Cette étude est l'une des rares en Europe à mettre en évidence l'impact du social contenu par l'ethnicité dans la qualité des mobilités résidentielles. Elle permet de penser que la part non expliquée redevable à l'ethnicité est très grossièrement de l'ordre de 12 % à 24 % en divisant à parts égales par 2 ou 3 selon les candidats explicatifs (inobservées, ethnicité, préférences) retenus pour le solde des 35 %.

En Grande-Bretagne, la majorité des mouvements dans les secteurs de plus haute concentration « blanche » provient de groupes de « couleur » (Finney et Simpson, 2007). Les migrations des populations blanches et immigrées de Grande-Bretagne s'effectuent loin des zones de concentration des minorités (*Ibid.*). A Londres, la plus grande cohabitation ethnique est favorisée par deux phénomènes distincts : une augmentation des propriétaires issus des minorités ethniques dans des logements de banlieue et une gentrification blanche dans Londres intramuros (Hamnett et Butler, 2010). Entre 1991 et 2001, la part des minorités dans le Grand-Londres est passée de 15,4 % à 23 % et la majorité des ménages des minorités vit en 2001 à l'extérieur de Londres (*Ibid.*). Ce fait suggère une incorporation résidentielle avec une promotion dans les banlieues résidentielles et un plus grand accès au statut de propriétaire des minorités installées.

En Suède, les mobilités résidentielles des immigrés comme des Natifs sont aussi majoritairement ascendantes et s'effectuent vers des quartiers moins concentrés (Bråmås, 2006, 2008). Les quartiers les plus concentrés ethniquement sont les quartiers qui accueillent davantage les flux de migrants des autres parties de la Suède et de l'étranger (Bråmås, 2008). Les processus ségrégatifs révélés par cet auteure dépendraient davantage des déficits d'entrée dans les quartiers ethniquement concentrés par les natifs suédois plutôt que des déséquilibre des flux de sortie entre migrants et natifs. Ce fait invalide la thèse du *white flight*, de fuite des natifs des quartiers ethniquement ségrégués vers des territoires plus blancs (Bråmås, 2006). Il est compréhensible que les primo migrants se localisent plus souvent dans ce type de quartiers à cause de l'entraide par des coethniques et d'un choix plus restreint au début de leur carrière résidentielle en territoire étranger, ce qui ne joue évidemment pas ou bien moins pour les natifs.

4 - Des mobilités nombreuses

Les études sur les mobilités résidentielles sont moins fréquentes que celles portant sur la seule ségrégation. La raison en est d'abord matérielle. Il est nécessaire de disposer de données longitudinales qui elles-mêmes sont plus coûteuses et bien plus rares. Néanmoins, nous l'avons dit les fortes mobilités résidentielles des mino-

rités sont constatées à travers l'Europe (Musterd et de Vos, 2007 ; Bolt *et al.*, 2008 ; Pan Ké Shon, 2009 ; Andersson *et al.*, 2010 ; Sjøhol et Wessel, 2010). Elles montrent avant tout, contre la rhétorique de l'« assignation à résidence » ou de « la sécession des territoires », que les immigrés s'incorporent et se diffusent dans les divers environnements socio-spatiaux au cours de leur carrière résidentielle (Pan Ké Shon, 2009 ; Sjøhol et Wessel, 2010). Cette incorporation est relativement importante car les taux de mobilité résidentielle des immigrés en Hollande et en Grande-Bretagne sont plus élevés que ceux de la population native, notamment en raison de leur plus jeune âge moyen (Zorlu et Latten, 2009 ; Finney et Simpson, 2007).

Nous avons déjà relevé que les quartiers ségrégués sont quittés par des habitants en relative ascension sociale et résidentielle et qu'ils sont remplacés par des primo arrivants aux caractéristiques sociales plus modestes. En Suède par exemple, l'écart des taux de chômage entre sortants et entrants au début des années 2000 s'élevait à 30 % en quartiers défavorisés (Andersson et Bråmås, 2004). Les mobilités internes devraient enclencher un cercle vicieux accentuant la ségrégation dans les quartiers mais ce n'est pas ce qui est généralement observé car au cours du temps les individus évoluent au sein de la structure sociale. Les migrants par exemple maîtrisent mieux la langue du pays d'accueil, s'adaptent à la présentation de soi des pays occidentaux et aux particularismes nationaux. Des opportunités d'emploi, de progression de carrière et de stabilisation se présentent et permettent de « creuser son trou ». Si les individus acquièrent peu de nouveaux diplômes, pour autant le panier de leurs qualités socioprofessionnelles n'est pas figé pour toujours. Il évolue favorablement pour une partie de ceux-ci et en s'enrichissant vis-à-vis du marché de l'emploi il permet de progresser socialement dans la société d'accueil.

Les statuts sociaux et résidentiels tendent à s'harmoniser par les diverses mobilités internes suscitées par les événements de la vie : mise en couple, arrivée ou départ d'enfants, opportunité d'emploi et de logement, etc. Les mobilités résidentielles ne sont donc pas que des déménagements mais ce sont aussi des indicateurs de micro mobilités sociales. Les déséquilibres de composition des territoires ne se réalisent donc pas mécaniquement surtout si l'on veut bien tenir compte que le *stock* d'habitants, dont les qualités sociales progressent même lentement, est bien supérieur aux flux de primo migrants plus démunis. Ainsi, si le niveau de la ségrégation semble stable, cela ne signifie pas que la composition sociale des quartiers est figée.

La conclusion générale qui ressort des études européennes est que les migrations internes conduisent au fil du temps à la dispersion des immigrés dans des quartiers ethniquement moins concentrés (Finney et Simpson, 2007 ; Simpson, Galvas et Finney, 2008). Certains relèvent que ce constat est conforme avec la perspective « assimilationniste » (Bråmås, 2006, 2008) qui est finalement attendue. D'autres

affirment que la diffusion territoriale des immigrés est de nature systémique à cause de la pression exercée par la croissance démographique et le besoin de nouveaux logements. Cette croissance des minorités *in situ* par des phénomènes démographiques est relevée non seulement en Grande-Bretagne mais aussi en France, en Hollande et en Suède (Simpson, 2007 ; Bråmås, 2006, 2008 ; Musterd et de Vos 2007 ; Pan Ké Shon, 2009). La diffusion des minorités s'effectuerait alors aux autres quartiers à cause du besoin de nouveaux logements (Simpson *et al.*, 2008).

5 – Mobilités des habitants des quartiers sensibles et motifs comparés d'installation

Les motivations individuelles à quitter les quartiers sensibles sont probablement multiples mais à l'observation elles demeurent liées au degré de leur précarité, les résidents effectuant quasi systématiquement une mobilité ascendante (Pan Ké Shon, 2009). On ne saurait affirmer qu'une fuite de ces quartiers s'opère (on le verra ensuite dans les motivations de mobilité des habitants) mais à tout le moins une « volonté » d'ascension résidentielle les anime et si elle ne s'exprime sûrement pas dans ces termes correspond bien au phénomène. Le problème est donc d'interpréter correctement ce mouvement d'installation dans des quartiers plus aisés que les précédents. Aux États-Unis, les Blancs comme les Noirs quittent les quartiers Noirs, non pas à cause d'une motivation xénophobe mais à cause des problèmes de pauvreté (insécurité, nuisances, manque d'aménités, etc.) qui sont habituellement confondus avec la présence de résidents Afro-américains (Harris, 1999, 2001). En réalité, les rapports des résidents avec leur quartier sont plus divers. Selon une étude récente, seuls 10 % de la population des quartiers défavorisés se plaignent spontanément de l'insécurité dont une part les amène à déclarer vouloir déménager (Pan Ké Shon, 2007, 2012). Il ressort aussi de cette étude une nette corrélation positive entre les hauts niveaux de chômage du quartier et les habitants exprimant un sentiment d'insécurité. Cette corrélation ne s'observe pas avec le taux d'immigrés vivant dans le quartier signifiant ainsi que le sentiment d'insécurité répond avant toute chose à la concentration de la misère et ne trouve pas sa source dans un « seuil de tolérance » aux étrangers ou perçus comme tels. Par ailleurs, s'il y a une fuite à cause de l'insécurité, elle se limite à une frange restreinte des résidents logeant parmi les quartiers sensibles les plus précarisés. Dans cette optique, le reste des mobilités résidentielles proviendrait davantage des multiples raisons qui poussent les individus à déménager (décohabitation, agrandissement de la famille, rupture ou mise en couple, accès à la propriété, rapprochement du lieu de travail ou des enfants, retraite, veuvage, expulsion, etc.) et à cette occasion dans un quartier plus attrayant. En tant que telle, l'éloignement des quartiers défavorisés serait alors majoritairement une raison de second ordre.

L'observation des motifs de déménagement et d'installation en ZUS et hors ZUS entre 2002 et 2006 permet d'aller plus loin, de comprendre les motivations des uns et des autres, et, par comparaison, d'en saisir les différences (Tableau 13). Trois types distincts de motifs se dégagent : ceux liés de près ou de loin au logement (qualité, taille ; coût du loyer ; fonder un foyer ; séparation, veuvage ; départ de chez les parents), ceux liés au quartier lui même (Changement d'environnement ; Le voisinage) et les tous les autres motifs (Emploi, expulsions) qui peuvent dépendre aussi bien de la recherche d'un logement que d'un autre quartier (Changement de statut de locataire à propriétaire et inversement, rapprochement de la famille, etc.).

Les raisons d'emménagement liées au logement s'élèvent à 51,2 % en ZUS et à 43,5 % hors ZUS alors que celles liées au quartier se cantonnent respectivement à 5,7 % et 3,1 %. Les motivations qui conduisent à emménager sont avant tout dans le but d'obtenir un logement en faisant interagir simultanément la taille de l'habitat, sa qualité et son prix. Les habitants des zones urbaines sensibles (ZUS) rencontrent davantage de difficultés et sont plus précaires, ce que traduit la plus haute fréquence des motifs d'expulsions et de problèmes liés au chômage. Hors ces derniers, les motifs des mobilités ne sont pas foncièrement différents entre ceux qui s'installent en ZUS et les autres. Il serait plus juste de parler davantage de convergences de motivations entre ces deux types de résidents que d'oppositions. Les accidents de la vie, la progression de la situation sociale des individus sous l'impulsion des événements rencontrés au cours du cycle de vie et les modifications de la famille les amènent à déménager afin d'ajuster la taille de l'habitat à leurs besoins et à cette occasion dans un quartier disposant de logements de meilleure qualité.

Bien sûr, cela ne nous dit rien des raisons motivant les sorties mais, comme il a été vu précédemment pour la Suède, les sortants des quartiers concentrés ne sont pas plus nombreux chez les natifs que chez les immigrés (Bråmås, 2006). On ne peut donc s'autoriser à penser que les immigrés fuiraient leurs compatriotes. C'est d'ailleurs ce qui est aussi constaté aux États-Unis. Les Blancs comme les Noirs quittent les quartiers Noirs pour des raisons similaires et qui ont traits aux conditions de vie dans les quartiers pauvres et particulièrement l'insécurité (Harris, 2001). Certains habitants souhaitent effectivement quitter leurs quartiers mais ces habitants sont très minoritaires. A l'instar de la France le rejet du quartier est souvent lié aux problèmes d'insécurité mais ne touchent qu'une petite part de la population des quartiers défavorisés (Pan Ké Shon, 2007, 2012). Appréhender les quartiers défavorisés comme une entité est un non sens. Il faut davantage les envisager comme divers et situés sur un continuum de difficultés sociales, que celui-ci soit saisi par la concentration des immigrés, de la pauvreté ou du chômage. Dans cette logique, ce

que vivent les résidents à l'extrémité la plus ségréguée ou désavantagée des quartiers n'est pas généralisable à l'ensemble des conditions d'habitat des immigrés.

Tableau 13 - Motifs de déménagement, situation en ZUS en 2006

	Personnes	
	ZUS	NON ZUS
Changement d'environnement (aller en ville, en province, en pavillon)	1,7	5,0
Changement de voisinage (causes : bruit, mode de vie, insécurité)	4,0	3,1
Emploi, études (rapprochement, nouveau, mutation, retraite)	10,7	17,3
Fonder un foyer	11,1	8,2
Séparation, veuvage	7,6	7,5
Départ de chez les parents	5,2	6,3
Logement (qualité, taille)	22,6	18,3
Loyer plus bas ou maison moins chère	4,7	3,2
Locataire <-> propriétaire	5,3	13,4
Autre, rapprochement de la famille, santé, etc.	5,6	6,5
Logée que provisoirement	14,0	7,9
Congédiée, logement démoli	7,5	3,4
Total raisons départ volontaire	78,5	88,7
Total raisons départ forcé	21,5	11,3
Effectifs	2 058	10 674

Source : Enquête nationale logement 2006, Insee.

Champ : Personne de référence ayant effectué au moins un déménagement entre 2002 et 2006.

En réalité, les sorties des ZUS sont avant tout motivées par l'accès à des logements de meilleure qualité et non pas une fuite des quartiers ou à la recherche d'un entre-soi ethnique ou social (Tableau 13). L'ascension résidentielle, l'accès à un quartier plus aisé va de paire avec un accès à des logements de meilleure qualité et des quartiers possédant des avantages variés (équipements culturels, aménités naturelles, tranquillité ou au contraire animation de ses espaces, etc.), ce qui s'observe évidemment moins souvent dans les zones sensibles, défavorisées et pauvres.

En Grande-Bretagne, le *white flight* était tout aussi bien accompagné d'un « *brown flight* » venant des immigrés du sous-continent indien en trajectoire sociale ascendante et à la recherche d'un habitat plus confortable correspondant à leurs statuts nouvellement acquis (Estèves, 2011). A partir d'une série d'entretiens dans des quartiers mixtes de Nanterre en région parisienne, Marco Oberti a sondé la perception que les habitants ont de leur environnement. Il relève que « Plus que les classes populaires ou les immigrés, ce sont les quartiers HLM populaires et la concentration d'immigrés qui sont rejetés car assimilés à une forte homogénéité sociale et ethnique, elle-même associée à la précarité, à la pauvreté, aux incivilités et plus large-

ment à des contextes résidentiels, relationnels et scolaires dégradés. Rares sont les personnes interrogées qui souhaitent le départ des catégories populaires de leur quartier au profit d'une plus forte présence des classes moyennes. Ce sont les contextes de forte ségrégation des catégories précaires qui sont rejetés car perçus comme des vecteurs de déclassement et de stigmatisation. » (Oberti, 2007, p. 639-640).

6 - Disparités intra groupe

Les différences de niveau de l'intensité de la ségrégation pour une même origine (par exemple les Marocains et les Turcs qui ont migrés dans divers pays européens) en Europe ou même au sein de différentes villes d'un même pays peuvent refléter uniquement des disparités de composition intra groupes. La comparaison de la provenance des Marocains et des Turcs à Amsterdam et à Bruxelles est informative à plus d'un titre (Kesteloot et Cortie, 1998). A Bruxelles, les Turcs proviennent majoritairement d'une région d'Anatolie, du centre de la Turquie, d'une région rurale et orientale. Ils sont plus traditionnalistes et plus conservateurs que les Turcs de Hollande dont une bonne part est issue de la partie occidentale et urbanisée du pays (notamment Izmir et Istanbul). Le Maroc est moins occidentalisé que la Turquie. Soixante-dix pour cent des immigrés marocains aux Pays-Bas viennent du Rif, une zone montagneuse qui « appartenait » à l'Espagne dans la période coloniale contrairement au reste du Maroc lié à la France. Les habitants ne parlent pas l'arabe, mais la langue berbère. L'analphabétisme est fréquent parmi eux. En Belgique, la première génération de Marocains s'est installée à partir du début des années 1960, les bureaux de recrutement ouverts dans plusieurs villes marocaines expliquent les origines plus dispersées des Marocains à Bruxelles et le fait que beaucoup d'entre eux avaient déjà un peu d'expérience urbaine dans leur pays d'origine (*Ibid.*).

En Europe, les origines nationales des immigrés postcoloniaux sont souvent distinctes avec toutefois des Marocains et des Turcs qui forment une diaspora davantage dispersée à travers les pays européens. De leur côté, les pays scandinaves accueillent des migrants qui ne possèdent pas cette relation particulière d'anciens colonisés car ce sont davantage des réfugiés poussés hors de chez eux par les conflits ou par la répression politique. Il est donc difficile de comparer le degré de concentration des immigrés installés dans les divers pays européens même lorsque ceux-ci viennent du même pays à cause de ces disparités intra groupe. L'une des solutions techniques pour cela serait de régresser les caractéristiques sociodémographiques des migrants sur les indices de ségrégation afin de neutraliser autant que possible ces effets de composition.

7 – Schéma ségrégatif européen

Les pays européens possèdent des histoires singulières, particulièrement celles liées à l'immigration postcoloniale. Toutefois, lorsqu'on s'attache à ce qui les rapproche, plus qu'à ce qui les éloigne, ils affichent de nombreux traits communs. Ces traits découlent des problèmes économiques des sociétés occidentales après le 1^e choc pétrolier, de la reconfiguration des besoins de salariés (plus diplômés, davantage dans le tertiaire que l'industrie ou l'agriculture), de l'émergence de l'hyperconcurrence des pays en voie de développement à la main-d'œuvre bon marché et abondante, de nouvelles populations migrantes postcoloniales remplaçant une immigration plus ancienne. Les points communs de la concentration européenne des migrants tirés de la revue de la littérature scientifique dessinent un schéma du modèle ségrégatif européen en quatorze points. Ce schéma résume les avancées de la recherche récente et leur mise en perspective permet une meilleure compréhension de la ségrégation en Europe de l'Ouest.

1. L'immigration initiale, provenant le plus souvent des anciennes colonies mais aussi des pays limitrophes, s'est effectuée dans les secteurs où la demande de travail non qualifié et bon marché était forte (Musterd & Van Kempen, 2009). Ce qui explique, dans le cas français, une plus forte présence des immigrés dans l'est et le nord de la France (anciens bassins miniers et industriels), et dans les grandes agglomérations industrielles : Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse. Quant aux réfugiés, ils sont davantage présents dans le nord de l'Europe grâce à une politique d'accueil plus ouverte.
2. L'immigration récente est défavorisée par rapport à l'immigration antérieure à cause d'une période économique moins faste, moins demandeuse de main-d'œuvre non qualifiée et par une durée d'implantation plus courte.
3. Les immigrés primo arrivants se localisent dans des espaces qui correspondent aux statuts sociaux de leur groupe d'origine et personnels. Les minorités de statuts plus faibles se localisent dans des secteurs de statut inférieur, et celles de statuts plus élevés résident dans les quartiers où les natifs sont plus nombreux (Bråmås, 2008).
4. Cette première concentration d'immigrés permet ensuite de soutenir l'arrivée et l'installation de nouveaux immigrés là où leurs compatriotes étaient déjà présents (Simpson, 2005 ; Simpson, Gavalas et Finney, 2008 ; Bolt, van Kempen et van Ham, 2008 ; Zorlu et Mulder, 2008) grâce à l'entraide de co-ethniques.
5. Les quartiers à forte concentration de logements sociaux tendent à attirer, à retenir et donc à concentrer les migrants aux faibles revenus (exemple typique : le modèle français). Cette concentration est favorisée en partie par les discriminations ethniques de certains bailleurs sociaux et privés. Néanmoins,

- là où le parc social est faible, les migrants se localisent dans les centres urbains laissés à l'abandon et délaissés par les classes moyennes et supérieures. Le modèle typique est celui de Bruxelles (Kesteloot et Cortie, 1998).
6. De ce fait et parce qu'ils démarrent socialement dans la société d'accueil, les nouveaux migrants tendent à être spatialement plus concentrés que les anciens (Kesteloot, 1986 ; Friedrichs, 1998 ; Simpson, 2007 ; Bråmås, 2008 ; Zorlu et Mulder, 2008 ; Pan Ké Shon, 2009 ; Andersson *et al.*, 2010). Les quartiers concentrés remplissent alors leur rôle traditionnel de sas d'« acclimatation » (Burgess, 1925 ; Wacquant, 2007).
 7. Le degré de ségrégation varie selon les flux de sortie des immigrés établis mais aussi celui des natifs et des flux d'entrée de ces populations. Il y a alors compensation, diminution ou augmentation selon les équilibres ou déséquilibres des flux. Les déséquilibres des flux proviennent davantage des natifs qui entrent moins souvent en quartiers concentrés que les immigrés (Bråmås, 2008) montrant ainsi que la ségrégation ne procède pas d'un phénomène de *White flight* ou d'*auto-ségrégation*.
 8. Les calendriers des « vagues » migratoires sont différenciés selon les pays européens. Les pays aux vagues récentes (Espagne, Norvège, Suède, Finlande, Angleterre) présentent des quartiers davantage ségrégués que les autres pays aux flux réduits.
 9. Les quartiers de concentration des immigrés ne sont pas mono-ethniques mais au contraire mélangés avec diverses origines et aussi avec des natifs (Hårsman, 2006 ; Bråmås, 2006, 2008 ; Simpson, 2007 ; Hartog et Zorlu, 2009 ; Préteceille, 2009 ; Schönwälder et Söhn, 2009). Le mélange des diverses origines de migrants tend à s'accroître au cours du temps (Simpson, 2007 ; Verdugo, 2011). Le regroupement dans les quartiers ne s'opère donc pas sur le critère de l'ethnicité mais sur un phénomène commun à ces groupes socialement défavorisés.
 10. La ségrégation ethnique est alimentée *in situ* par le solde démographique (décès-naissances) favorable aux immigrés car ils sont en moyenne plus jeunes et ils détiennent un taux de fécondité plus élevé que la population native (Simpson, 2005, 2007 ; Bråmås, 2006 ; Simpson, Gavalas et Finney, 2008 ; Münch, 2009). La composition plus jeune des immigrés crée un moteur pour la croissance démographique pendant plusieurs décennies avant que les immigrés initiaux ne deviennent âgés (Simpson, Gavalas et Finney, 2008). Dans certains quartiers la croissance démographique des immigrés peut devenir plus importante que l'immigration elle-même (Münch, 2009). Cependant, la croissance démographique due à l'immigration est très variable selon les pays européens (Héran, 2004 ; Annexe 6).

11. L'augmentation naturelle de la population et l'arrivée de nouveaux migrants ont tendance à « saturer » les espaces initiaux de localisation, créant une pression locale sur les logements. La dispersion de ces secteurs devient alors inévitable (Simpson, 2005, 2007). Il faut ainsi s'attendre à une plus grande diversité et à des quartiers plus ethniquement mélangés dans le futur (Simpson, Gavalas et Finney, 2008). L'expérience européenne du changement de la composition ethnique continuera à être multidimensionnelle car elle est basée sur une immigration récente contrairement aux modèles résidentiels des populations noires et blanches des États-Unis (Simpson, 2007).
12. A l'occasion des mobilités résidentielles, les immigrés se diffusent dans des quartiers plus divers et moins concentrés (Andersson et Bråmås, 2004 ; Musterd et Van Kempen, 2009 ; Sjøhol et Wessel, 2010 ; Andersson *et al.*, 2010). Leurs mobilités sont importantes et majoritairement ascendantes (Andersson *et al.*, 2010 ; Pan Ké Shon, 2009 ; Bolt *et al.*, 2008). Cette étape est celle de leur incorporation résidentielle ou de leur « assimilation spatiale » de fait (Bolt, van Kempen et van Ham, 2008). Leurs mobilités résidentielles, moins ascendantes que celles des natifs, sont expliquées aux 2/3 par leurs caractéristiques sociodémographiques (Zorlu et Latten, 2009).
13. L'intensité de la ségrégation ne varie pas uniquement selon les statuts sociaux des groupes de migrants mais aussi selon leurs plus ou moins longues durées d'installation dans le pays d'accueil (Pan Ké Shon et Verdugo, 2012). En outre, leur patrimoine immobilier est bien inférieur aux natifs ce qui renforce la concentration des immigrés. L'ampleur de la ségrégation est alimentée par les flux d'immigrés qui agissent comme des agents de concentration.
14. Les enfants d'immigrés se diffusent davantage que leurs parents. C'est d'autant plus vrai pour ceux possédant des caractéristiques sociodémographiques favorables, ceux ayant un parent natif ou pour former un couple (Zorlu et Mulder, 2008). A l'inverse, la proximité géographique parentale joue un rôle de « corde de rappel » limitant l'éloignement géographique des enfants (*Ibid.*).

Le schéma synthétique qui vient d'être dressé est avant tout heuristique. Il gomme les particularités nationales pour ne retenir que les éléments du processus de concentration ou de dispersion spatiale des immigrés. Ces particularités sont bien réelles et touchent non seulement au type de *welfare state* des diverses nations mais aussi aux rapports avec l'immigration, aux spécificités économiques et d'habitat issues de l'histoire de chacun de ces pays, des pouvoirs politiques et de l'articulation nationale/locale, etc. Une partie des variations et des configurations des ségrégations s'expliquent ainsi par ces particularités nationales.

IV – Conclusion générale

1 - Convergences européennes : baisse de l'intensité augmentation de l'immigration

Les résultats des récentes études dépouillées ici convergent avec force. La tendance générale en France comme en Europe est à la baisse de l'intensité de la ségrégation des immigrés, non-européens entre 1990 et 2000-2007. Cet infléchissement s'opère aussi bien dans les pays aux « forts » flux récents de migrations, comme en Angleterre, en Suède ou en Norvège, moins élevés en France, en Hollande ou plus limitées comme en Allemagne, en Finlande ou au Danemark. Lorsque les informations existent, les études indiquent que la baisse de l'intensité de la ségrégation est déjà ancienne. Ainsi, en France elle est relevée dès 1968 (Verdugo, 2011), en Allemagne entre 1984 et 1994 (Friederichs, 1998), en Angleterre et au Pays de Galles depuis 1971 (Bell et Machin, 2011), en Belgique entre 1970 et 1981 (Kesteloot, 1986).

Les immigrés concernés par ces concentrations spatiales ont le plus souvent progressé en nombre et en proportions mais de façons très variables selon les pays considérés. L'ampleur de la ségrégation est généralement faible dans les pays européens, qu'elle soit approchée par les indices d'isolement ou par les proportions de migrants dans les quartiers distribués selon leur taux de concentration.

Elle vient d'une part de l'augmentation arithmétique des parts de migrants sur le sol national et plus précisément dans les territoires où les taux d'immigrés étaient déjà importants au début de la période (Bell et Machin, 2011). D'autre part, les vagues migratoires importantes sont intervenues à des périodes plus ou moins récentes, propres à chacun des pays européens et contribuent à la variation du degré ségrégatif des groupes de migrants concernés. En France aucune origine nationale n'affiche un indice d'isolement supérieur à 6 % (Tableau 3). En Angleterre, les indices d'isolement s'étagent de 13 % à 17 %. Cela revient à dire que chaque origine de migrants vit avec 96 % d'habitants des autres groupes de population en France en 2007 et 83 % à 87 % en Angleterre en 2001 (Sabater, 2008). Sabater souligne que la relative augmentation des indices d'isolement est redevable aux groupes dont les flux migratoires ont été importants entre 1991 et 2001.

L'évolution de la ségrégation ne s'est pas réalisée de façon identique selon les origines des migrants. Les anciennes vagues migratoires tendent à se fondre dans le corps social et résidentiel et la baisse de l'intensité comme de l'ampleur de leur ségrégation forme une de leurs caractéristiques (Latins en France). Cette incorporation s'est réalisée aussi avec la baisse progressive de leurs représentations numériques dans la population nationale. C'est donc évident pour les immigrés européens de France, ce qui conduit la plupart des chercheurs d'aujourd'hui à ne s'attacher dans leurs études qu'aux seuls non-européens. Cependant, ce n'est pas la qualité

d'origine d'un pays européen qui autorise une « intégration » spatiale plus aisée en raison d'une convergence supposée de leurs diverses cultures (notamment la religion qui est moins prégnante dans ces pays) puisque ce phénomène s'observe aussi en Angleterre pour les Indiens et les Noirs caribéens (Simpson, 2007, p. 413). Plusieurs phénomènes concourent simultanément à l'incorporation des migrants dans les pays occidentaux : leur niveau socioculturel facilitant l'insertion (emploi, maîtrise des codes, meilleure compréhension et usage des institutions), la période socioéconomique qui favorise plus ou moins l'emploi même pour des travailleurs peu qualifiés, la durée d'implantation dans la société d'accueil qui permet de s'enraciner progressivement comme il a été montré plus haut, le niveau des rémunérations qui élargit les choix des possibles résidentiels, les politiques d'incorporation et de lutte contre les discriminations, etc.

Cependant, il faut bien comprendre que les processus d'incorporation des populations migrantes et de leurs descendants sont longs. Il est souvent pris comme références idéales de comparaison les caractéristiques du « natif moyen » auxquelles devraient parvenir le migrant afin de constater la réussite de son intégration. Cette référence implicite est une erreur car le centre de gravité des caractéristiques sociales des migrants les cantonne dans les strates les plus modestes. Les progressions sont possibles au cours du temps mais demeurent handicapées par leur point de départ situé aux échelons du bas de l'échelle sociale. De fait, si les descendants d'immigrés progressent socialement et significativement par rapport à leurs parents, ils n'en demeurent pas moins handicapés par leurs origines sociales et parentales. Nous manquons de recul par rapport à ce qu'il est convenu d'appeler (improprement) les 3^e générations mais on peut penser que les inégalités se réduisent encore bien plus jusqu'à indifférencier natifs des descendants de migrants. C'est sûrement pour cette raison qu'on ne parle pas de 3^e génération d'Italiens, de Polonais, d'Espagnols ou de Portugais en France.

2 - Des constructions rhétoriques hors sol

L'une des légendes urbaines qui se propage concerne le « mythe » de l'auto-ségrégation des immigrés. Peter Hain, alors Ministre de l'Europe, a clairement avancé cette perspective d'auto-ségrégation et de la tendance (supposée) des Musulmans vers l'isolationnisme en Grande-Bretagne (Phillips, 2006). A nouveau, ces affirmations à l'auto-ségrégation des immigrés (Münch, 2009) convergent dans les discours de Droite et de Gauche. Pour la Gauche, les immigrés s'agrègeraient par affinités ethniques dans les mêmes quartiers afin de profiter d'avantages induits, d'aides « ethniques », d'informations diverses et « vitales » pour des populations plongées dans des pays peu familiers, des gardes d'enfants et d'échanges de socia-

bilité avec des compatriotes. A Droite, l'auto-ségrégation serait recherchée (Robinson, 2005) par un réflexe communautariste, une volonté sécessionniste, et pour certains un rejet des lois laïques au bénéfice des lois religieuses. Dans cette optique, la ségrégation se voit transmutée en une auto-ségrégation voulue et par retournement deviendrait pénalisante, non plus pour les personnes ségréguées (éducation de moins bonne qualité, accès à l'emploi, insécurité dans les cas aigus, relégation géographique et symbolique, etc.) mais, pour la population native cernée par des « foyers d'insularité » à fort potentiel anxiogène. Ces regroupements prétendument affinitaires sont perçus comme des lieux de sécession où les immigrés vivraient selon leurs propres lois (Voir Kepel, 2011).

La réalité est plus triviale et particulièrement têtue. Les constats des scientifiques européens sont clairs et convergents : l'auto-ségrégation est un diagnostic erroné. Ce constat est aussi bien émis en Grande-Bretagne (Finney et Simpson, 2007 ; Simpson, 2005), en Belgique (Kesteloot, 1986), en France (Maurin, 2004 ; Préteceille, 2009 ; Safi, 2009 ; Pan Ké Shon, 2009) et en Allemagne (Münch, 2009). L'examen des dynamiques ségrégatives, notamment au travers des mobilités résidentielles, permet de réduire de nombreuses idées reçues. Les migrations internes abondantes parmi les migrants amènent à la dispersion des immigrés dans des quartiers moins concentrés et plus favorisés (Finney et Simpson, 2007 ; Musterd et van Kempen, 2009 ; Pan Ké Shon, 2009). Les sorties des quartiers concentrés sont aussi bien le fait des natifs que des immigrés, ce qui invalide l'affirmation du *White flight* ou de l'entre-soi « communautaire » ou de l'auto-ségrégation. Seuls, les entrées dans ces secteurs sont moins importantes pour les natifs (Bråmås, 2008) mais on peut supposer que contrairement aux nouveaux migrants fraîchement arrivés sur le territoire national, ils en moins la nécessité. En France, les entrées de migrants en quartiers sensibles viennent principalement des migrants fraîchement arrivés, ceux déjà installés en France sont moins nombreux que les Français à rejoindre les zones sensibles (Pan Ké Shon, 2009).

Ces concepts (*White flight*, *self-segregation*) importés sans prudence des États-Unis sont non seulement inopérants mais surtout inexacts dans le cas européen. L'analyse longitudinale des mobilités résidentielles des Blancs, des Afro-Américains, des Hispaniques et des habitants des quartiers mixtes de Chicago dévoile sans aucune ambiguïté et de façon remarquable que les mobilités résidentielles sont variées, ascendantes sauf pour les Afro-Américains qui demeurent majoritairement dans des quartiers Noirs même lors de mobilités de promotion (Sampson et Sharkey, 2008). Ce phénomène n'est pas observé en Europe. Les chercheurs ayant travaillé sur les mobilités internes s'accordent à constater que les résidents de toutes origines ethniques bénéficient de mobilités résidentielles ascendantes condition-

nées par leurs statuts sociaux. Ils se diffusent au cours du temps dans des quartiers moins concentrés ethniquement et moins défavorisés socialement. Il est nécessaire de se déprendre de l'attraction quasi électrique que constitue la ségrégation des Afro-Américains comme modèle heuristique plaqué mécaniquement à la ségrégation des immigrés en Europe et de revenir à une analyse empirique plus stricte.

Deux chercheurs hollandais émettent un avis très sévère sur l'utilisation sans prudence et sans recul critique de concepts souvent décoratifs : « Des concepts comme la ségrégation socio spatiale, l'*underclass* urbaine, l'exclusion sociale, la polarisation sociale, la déprivation et la marginalisation sont devenus des rhétoriques à la mode et peuvent donc servir de nombreux buts. Nous ne devrions pas oublier que de nombreux commentaires et textes sont à peine plus qu'une expression de crainte et un reflet du discours dominant, l'avis hégémonique de l'époque qui peut masquer un manque de compréhension » (Musterd & Ostendorf, 1998).

3 - L'attraction hypnotique des quartiers les plus ségrégués

La disjonction des discours et des études scientifiques laisse donc perplexe. Dans chaque pays, les quartiers où la concentration ethnique est la plus aigue opèrent un effet hypnotique d'attraction, un point de fixation de l'attention des commentateurs et des médias. A partir de ces espaces, les discours des uns et des autres sont élaborés hors des évidences : les immigrés vivent en grande majorité dans des quartiers plus souvent populaires mais « ordinaires » des agglomérations urbaines d'Europe. De façon frappante, les présupposés des personnalités politiques européennes convergent vers un constat erroné, comme nous avons pu le montrer tout du long de cette étude, celui de l'aggravation de la ségrégation, de l'auto-ségrégation, du séparatisme inquiétant des minorités, des risques de désagrégation sociale contre les constats de la majorité des recherches scientifiques empiriques en Europe. Que la disjonction des constats entre politiques et scientifiques soit aussi régulière à travers l'Europe demanderait une analyse sociopolitique à part entière sur les processus d'établissement de l'expertise urbaine, les interférences que subissent ces dernières par les engagements idéologiques et moraux des acteurs, par les intérêts nationaux et locaux, par les contextes socio-économiques de la période, par l'impact de la figure tutélaire du ghetto et plus simplement par la profonde méconnaissance des « banlieues » et de ses populations.

Les études monographiques qui font écho à ces discours portent sur les conditions de vie dans des quartiers très ségrégués. Elles sont souvent passionnantes et ouvrent de nombreuses pistes de réflexion et d'investigation. Mais elles tombent encore très fréquemment dans le travers bien connu d'une montée en généralité, im-

plicite ou explicite, fautive. Cela conduit à nourrir de multiples erreurs. A l'instar de la France, l'intensité et l'ampleur de la ségrégation, leurs évolutions dans les pays européens varient selon les communes et selon l'origine des populations immigrées. Les quartiers très ségrégués, par exemple où plus de 50 % de la population est immigrée, sont très minoritaires en Europe. En France, on en dénombrait 11 sur 12 418 dans les agglomérations de 50 000 habitants ou plus, soit moins de 0,09 % des quartiers. En Suède, 144 de ces quartiers (1,6 %) regroupaient 10,6 % des immigrés (Andersson *et al.*, 2010b). En Allemagne, on en recensait un sur 45 à Francfort en 2004 et 8 sur 180 à Hambourg en 1997 (Schönwälder and Söhn, 2009). En Angleterre, ils comptaient 8 « enclaves polarisées » en 1971 et autant en 2001 (Glossaire). Six enclaves à dominante indienne se situaient à Londres en 1971 et 4 dans le nord de l'Angleterre à dominante pakistanaise en 2001. Ce qui signifie qu'il y a eu une déségrégation de ces espaces pour les Indiens et une tendance ségrégative dans le nord pour les Pakistanais issus d'une immigration plus récente. S'attacher aux quartiers les plus concentrés d'une ville singulière (comme Clichy-sous-Bois en France) en généralisant sans prudence à l'ensemble des quartiers défavorisés d'un pays sous couvert qu'elle serait « emblématique » des problèmes rencontrés par les immigrés conduit à émettre des messages erronés sur le constat, les évolutions, les causes et au final les solutions à mettre en œuvre pour lutter contre les inégalités sociales et les discriminations. Comme nous avons pu le montrer les quartiers de mixité ethnique forment la très grande majorité, constat qui sur le versant social a déjà été émis depuis plusieurs années au moins sur l'Île-de-France (Préteceille, 2006 ; Oberti, 2007).

Pour autant, s'il n'y a pas de ségrégation spatiale de type américain en Europe, certains observateurs relèvent toutefois une ségrégation au niveau des immeubles ou de segments de rue (par exemple Kesteloot, 1986). En dehors de la question de l'« anormalité » de la concentration des immigrés dans ces espaces restreints, on rappelle que celle observée en quartiers aisés est bien plus forte sans que personne n'y trouve à redire. La question réellement pertinente est de savoir s'il y a effectivement une ou des pénalités à vivre une concentration à ces niveaux socio-spatiaux et donc comment y apporter remède.

Dans de nombreux pays européens l'attitude est de plus en plus réservée envers les modèles pluralistes d'intégration. L'attention a maintenant tendance à se focaliser sur la vitesse d'assimilation et d'intégration » des immigrés (Musterd, 2005, p. 340). Le regard sur l'immigration s'est modifié avec pour conséquence le retournement de la perception de l'altérité, auparavant enrichissante par ses particularités culturelles aujourd'hui problématique à cause de ces mêmes particularités. Il faut bien reconnaître que l'identité nationale peut constituer un repère rassurant surtout

dans des moments où les inquiétudes économiques et sociales sont aiguës. Il faut encore rappeler que ce point de repère, cette stabilité ne sont que fantasmés et que les sociétés évoluent insensiblement dans des rapports d'interactions continus et que ces rapports ne peuvent être mis entre parenthèses. Chaque société intègre ses diverses populations dans des rapports d'interactions divers parfois perçus comme difficiles mais toujours contingents à une période économique et sociale qui oriente les perceptions. En France, les immigrés non-européens se sont incorporés massivement pendant que les palabres sur « l'échec de l'intégration des immigrés » allaient bon train.

L'impression qui domine en Europe est que les débats sur la ségrégation ethnique « sont les plus vifs dans des pays et les villes qui montrent des niveaux étonnamment bas d'inégalités spatiales (Musterd, 2005, p. 340). Partout où l'inquiétude était faible, la ségrégation ethnique a tout d'abord été vue comme un problème de pauvreté et l'accent a été mis sur une politique de sa réduction et des autres formes de marginalisation socio-économique. Là où la ségrégation était perçue avec inquiétude, elle était considérée comme un phénomène spatial, voire ethnique. Ce qui a permis aux bailleurs sociaux et aux municipalités d'appliquer une politique de mixité et de répartition des immigrés (Ireland, 2008). On constate maintenant à travers les soucis de peuplement des quartiers et des immeubles, que la question ethnique ou ethno-religieuse concerne plus précisément les immigrés socialement les plus défavorisés : les immigrés non-européens.

4 – Institutions et ségrégation

Beaucoup d'études pathologisent la diversité ethnique, implicitement ou explicitement, suggérant que n'importe quel degré de séparation est problématique (Simpson and Peach, 2009). Rappelons encore une fois que le séparatisme des classes aisées est bien plus fort mais que cet entre-soi ne vient pas faire débat. L'injonction au « vivre ensemble » s'évapore et l'ethnicité (blanche) n'est plus convoquée car l'ethnicité semble uniquement applicable aux autres. La concentration sociale pose problème lorsqu'elle produit des externalités négatives handicapant les individus, parfois durablement, notamment à cause d'une moindre qualité de l'enseignement scolaire. Les études sur les effets quartiers s'attachent aux caractéristiques des individus et aux populations de leur environnement. Cependant, une telle recherche est insuffisante car « les résidents ne sont pas les seuls à avoir des intérêts (hétérogènes et parfois contradictoires) dans les quartiers. Les politiciens locaux et nationaux, les sociétés de logements, les assistants sociaux et une série d'autres acteurs institutionnels ont aussi un intérêt dans les quartiers désavantagés. Puisque ces acteurs ont souvent plus de pouvoir de décision, les processus politiques et les projets, leurs

intérêts, peuvent ne pas simplement s'accorder avec les intérêts (de tous) les résidents, et devraient être pris en compte quand on veut expliquer (par opposition à défendre ou critiquer) un résultat de politique spécifique. » (Uitermark, 2003).

Ce qui amène à penser que les institutions détiennent un rôle crucial pour comprendre les disparités de concentration des migrants entre villes et au-delà entre pays. Kazepov pense que « C'est à ce niveau [des institutions] auquel nous devrions commencer à questionner la distinction des différents cadres urbains, y compris la question de pourquoi les villes européennes diffèrent d'autres villes. La réponse est de nouveau banale : des villes européennes sont différentes parce qu'elles sont incorporées dans des dispositions institutionnelles différentes, fournissant des contextes spécifiques aux acteurs, caractérisés par une mixité spécifique de contraintes et de possibilités et structurant des vues du monde spécifiques (Kazepov, 2005, p. 8). Dans l'esprit de Kazepov, ces institutions sont à un haut niveau d'abstraction l'État, la famille, le marché mais qui ont des implications bien moins abstraites comme par exemple fournir des logements aux populations qu'il a en charge. L'un des secteurs où sont intervenus les États après la seconde guerre mondiale a été le logement. Une des particularités de la construction immobilière est qu'elle est durable et que les publics visés initialement se sont modifiés. Les HLM construits après la Seconde guerre, malgré la destruction d'une partie de ceux-ci, sont toujours en usage cinquante ans après. La concentration de logements sociaux dans les grands ensembles a favorisé la concentration de locataires à la recherche d'un d'habitat bon marché dont les migrants.

La persistance de la crise économique depuis 40 ans a avivé progressivement les tensions avec des migrants maintenant perçu par une part de la population comme surnuméraires. Sans volonté de communication, ces tensions pourraient s'accroître à l'avenir car ce n'est plus une succession de crises entrecoupées d'embellies mais bien un nouveau régime économique qui semble appelé à durer. La « normalité » des Trente glorieuses ne serait en réalité qu'une parenthèse enchantée, une exception historique qui ne se retrouvera probablement plus au moins dans un futur visible. Les périodes de crise favorisent les boucs émissaires. Les populations migrantes aux origines diverses en Europe sont plus difficilement tolérées même dans les pays où elles sont peu représentées. Ces populations et particulièrement les non-européens paraissent différents par leur ethnicité ou leur religion et sont les moins aptes à se défendre. Les difficultés socio-économiques étant visiblement durables et dotées d'un bel avenir, les sources des migrations également, il est alors nécessaire de penser aux moyens pertinents et satisfaisants d'incorporer les migrants plutôt que de s'arc-bouter sur la fiction toxique d'une identité nationale. Les Nations ne sont après tout que des constructions en changement perpé-

tuel issues d'hybridations diverses et dont les capacités d'intégration reflètent le degré de leur bonne santé.

5 - Le retour de la question sociale

Avec Sylvie Tissot et Franck Poupeau, on relèvera « combien la focalisation sur les « ghettos » est réductrice, car elle conduit à penser la situation des territoires les plus ségrégués indépendamment de mécanismes d'ensemble, qui engagent les populations les plus pauvres et les plus riches mais aussi cette nébuleuse indéfinie rangée sous le nom de « classes moyennes ». » (Tissot et Poupeau, 2005). Même dans les quartiers les plus fortement ségrégués, en quartiers sensibles (ZUS et ZFU) les populations de nombreuses origines sont mélangées à la population native. Il faut aussi rappeler que les trois quarts des immigrés du Maghreb, d'Afrique et de Turquie et de leurs descendants vivent en dehors des quartiers sensibles. L'ensemble de la population de ces zones, toutes origines confondues y compris les natifs, s'élève à 4,5 millions en 2006-2007 à rapporter à une population immigrée en France métropolitaine de près de 5,2 millions dont 2,4 millions d'immigrés africains, maghrébins et turcs. Les familles et les retraités pauvres, les familles nombreuses monoparentales, les immigrés ou les pauvres sont loin de tous résider en quartiers sensibles. Il y avait ainsi en 2012 entre 8,2 millions à 11,2 millions de pauvres en France selon la définition retenue (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2012). Par ailleurs, les zones urbaines sensibles (ZUS) sont profondément hétérogènes socialement. Les revenus des 50 ZUS les plus pauvres sont 2,3 fois inférieurs aux revenus des 50 ZUS les plus « aisées » (ONZUS, 2011). Le découpage socio-spatial de la politique de la ville n'est donc pas rigoureusement défini par les inégalités. De fait, s'attacher au spatial pour s'attaquer aux inégalités est largement insuffisant à deux points de vue : les territoires défavorisés sont imparfaitement définis et tous ne sont pas représentés par la politique de la Ville, les populations défavorisées y sont minoritaires par rapport au reste de la France, et la grande partie échappe aux mesures ciblées. L'angle spatial est trop étroit pour englober et tenter de résorber les inégalités sociales dans leur entier (Maurin, 2004 ; Oberti, 2007).

La leçon commune aux pays européens tirée de cette revue et de nos travaux est que la ségrégation des immigrés n'a rien à voir avec un entre-soi ethnique ou communautariste mais sur le fait d'« être un immigré » et parmi ceux-ci d'être un immigré non-européen. Les quartiers en Europe ne sont pas mono-ethniques mais mélangent les populations natives, le plus souvent majoritaires sur ces territoires, et des immigrés de nombreuses origines. Ce qui se cache sous ces remarques est assez évident. L'élément qui fédère les natifs, les immigrés latins et les immigrés non-

européens et les agrège dans les mêmes quartiers, souvent défavorisés, est simplement leur degré de « défavoritisme social ». Autrement dit, ces quartiers concentrent des populations les plus modestes, les plus démunies vis-à-vis du marché de l'emploi et au final du logement. Les immigrés non-européens sont aussi des populations symboliquement infériorisées dans les divers pays d'accueil. On touche du doigt ici, la faiblesse flagrante de l'interprétation en « tout ethnique » de la ségrégation des immigrés. Elle procède d'une logique binaire *race vs class* dont on peine à se débarrasser. Il est plus pertinent et fructueux de l'envisager comme une ségrégation de classe qui est encore alourdie et complexifiée par une ségrégation ethnique notamment au travers de la discrimination au logement mais aussi à l'emploi. Cette analyse combinant *class* et *race* permet d'envisager les solutions sur leurs deux jambes : la réduction des inégalités de revenus et la lutte anti-discriminations.

Si l'ethnicité n'est pas réductible au social, la dimension sociale est loin d'être absente. Elle agit sur les capacités différenciées des divers groupes d'immigrés et des natifs à opérer des mobilités et sur la qualité de leur localisation. On notera que la répartition des immigrés ne peut être parfaitement identique à celle des natifs car les immigrés sont dotés en moyenne d'un panier de qualités sociales plus chiche. Il y a donc une partie de la concentration spatiale des immigrés due à la seule influence de la classe sociale en dehors de la ségrégation « purement ethnique », si cette expression à un sens. Dès lors, il est structurellement attendu, un degré ségrégatif plus élevé pour les immigrés non européens que pour les autres populations socialement mieux armées. Cet écart est doté d'une inertie temporelle certaine due à la reproduction des inégalités de génération en génération, même si cette reproduction ne s'effectue pas à l'identique et laisse des marges de progression. Aborder la ségrégation par son versant ethnique ne doit donc pas conduire à oublier la dimension sociale contenue par l'ethnicité. Une étude économétrique portant sur la ségrégation allemande au niveau des micro-voisinages, c'est-à-dire de 5 à 8 ménages montre que les 2/3 de l'indice d'isolement des Turcs sont expliqués par les niveaux de revenu, d'éducation, de maîtrise de la langue et par la taille de la ville. Le reste peut être attribué aux variables inobservées et inobservables, à la discrimination et, par exemple, aux préférences ou aux opportunités de logement venant du réseau relationnel (Sager, 2011). En outre, les différentiels d'isolement entre groupes ethniques tendent à se réduire lorsque les dimensions sociales sont contrôlées (*Ibid.*).

A ces résultats, il faudrait ajouter la localisation sélective des immigrés dans l'urbain et un faible patrimoine immobilier, deux éléments qui conduisent à creuser les écarts spatiaux avec les natifs en dehors des discriminations même à catégories

sociales contrôlées. Les quartiers agrègent une partie des immigrés non-européens non pas sur une base ethnique, puisque une origine représente rarement plus de 20 % ou 30 % de la population des quartiers, mais sur une base sociale, ce qui explique la diversité des origines en ces lieux et le mélange avec la population native. En prenant un pas de recul, Maloutas (2012) recense 5 types d'erreurs lorsque la question spatiale est privilégiée à la question sociale :

1. La substitution des dimensions sociales avec les spatiales conduit à associer certains problèmes aux types particuliers d'espace (*inner-cities* anglo-saxonnes, banlieues françaises), plutôt qu'aux processus sociaux sous-jacents ; Spatialiser les problèmes signifie donc mettre de côté la question des inégalités sociales et ne suggérer que des solutions spatiales ;
2. L'appréhension des problèmes de quartiers en termes d'une question légale (déviante, anomie) plutôt qu'en termes sociaux conduit à une approche moraliste et normative déplaçant le centre de gravité sur *ce qui devrait être* plutôt que sur *ce qui est effectivement*. Les inégalités sociales sont écartées en privilégiant les règles et les normes qui devraient être observées par chacun sur la base de leurs droits légaux égaux présumés (et des obligations) indépendamment des problèmes sociaux ;
3. Donner la priorité à l'esthétique des quartiers sur la dimension sociale de la pauvreté conduit à privilégier l'amélioration esthétique de la pauvreté, plutôt que réduire la pauvreté elle-même ;
4. Minimiser les inégalités sociales en faveur de la nécessité économique mène à une situation dans laquelle des objectifs sociaux sont systématiquement dé-priorisés, délégitimés et à se soumettre à un raisonnement économique.
5. La cinquième critique est de réduire les problèmes sociaux au bénéfice d'une vision en termes de problèmes culturels, ethniques ou ethno-religieux.

L'affaiblissement des collectifs ouvriers structurants et de l'analyse des clivages en termes sociaux, a laissé place aux explications où l'âge, la race, et le genre ou l'appartenance ethnique sont prioritairement mobilisés, ce qui a participé au démantèlement de l'identité de classe et a affaiblit l'appréhension politique des problèmes sociaux (*Ibid.*). L'évaluation statistique des effets de classe et d'ethnicité dans la ségrégation urbaine n'est pas très courante en Europe, inexistante en France en dehors d'une étude sur les ZUS (Pan Ké Shon, 2009). Elles sont toutes insatisfaisantes car de nombreuses dimensions ne sont pas contrôlées comme par exemple la provenance urbaine ou rurale des immigrés d'une même origine (cf. 6 - Disparités intra groupe). Ce qui conduit à attribuer fautivement les effets de ces variables inob-

servées à l'ethnicité et aux discriminations. En outre, les variables observées sont elles-mêmes imprécises, à cause de l'hétérogénéité intra groupe. Ainsi, par exemple parmi la catégorie des employés, il y a aux extrêmes des techniciens et des personnes non-qualifiées travaillant dans l'aide aux personnes ou les services de nettoyage. Le contrôle par les diplômes s'effectue rarement au-delà de 5 modalités qui par exemple mettent sur le même pied un bac scientifique et un bac gestion dont on sait qu'ils ne sélectionnent pas les mêmes publics et détiennent des potentiels d'avenir professionnels inégaux. Ces remarques suggèrent qu'il y a bien des effets de l'ethnicité dans la concentration spatiale des populations mais que ceux-ci sont très inférieurs à ceux du social.

La ségrégation ne peut-être pensée uniquement en termes spatiaux car le turn-over des nouveaux migrants remplaçant les anciens tend à maintenir le niveau ségrégatif. Au fil du temps, les difficultés qui se réduisent pour les anciens se posent dans des termes identiques pour les nouveaux. C'est un Sisyphe urbain revisité pour la ségrégation des immigrés. Les secteurs profitant de la dispersion spatiale des migrants installés dans les pays occidentaux sont pourtant maintenus à un niveau relativement élevé par les flux récents de migrants. Ainsi, « la mesure la plus efficace liée à la politique anti-ségrégative ne doit pas être cherchée dans le secteur du logement ou de la politique urbaine, mais plutôt dans la politique affectant l'assignation des ressources économiques des ménages dans la société. » (Andersson, Bråmâ et Holmqvist, 2010). La résolution de la ségrégation ne doit pas partir de l'ethnicité mais du social. La ségrégation en Europe n'est jamais purement ethnique. Les migrants sont mélangés entre diverses origines avec les natifs et ces derniers sont la plupart du temps majoritaires dans les quartiers. Le fond du phénomène ségrégatif est social. L'élément trompeur est l'équivalence souvent réalisée entre discrimination et ségrégation. Si la discrimination au logement possède un impact sur la ségrégation ethnique, elle ne semble pouvoir en expliquer qu'une faible part car les modèles statistiques portant par exemple sur les taux prédits de natifs dans les quartiers d'installation ne laissent inexplicés que 35 % du différentiel avec les natifs, ce qui compte tenu des variables inobservées et inobservables laisse une place plus limitée à l'impact des discriminations au logement. Bien sûr, d'autres discriminations ont lieu en amont et particulièrement au niveau de l'emploi (embauches différentielles, promotions limitées) et qui possèdent un impact sur la plus ou moins grande facilité à se mouvoir dans les divers milieux socio-spatiaux. Moyennant quoi, la ségrégation n'est l'aboutissement que pour une faible part des discriminations ethniques ; la ségrégation demande avant tout à être envisagée comme le résultat des inégalités sociales et la concentration ethnique projetée dans l'espace n'en est qu'une conséquence.

Bibliographie alphabétique

Albouy V., Godefroy P., Lollivier S., 2010. — Une mesure de la qualité de vie in *France, portrait social*, Insee, Coll. Insee Références, p. 99-114.

Andersen H. S., 2002. — Can Deprived Housing Areas Be Revitalised? Efforts against Segregation and Neighbourhood Decay in Denmark and Europe, *Urban Studies*, vol. 39, p. 767-790.

Andersen H. S., 2010. — Contextualising ethnic residential segregation in Denmark: welfare, housing and migration-related policies, Country Report for Sweden in Immigration, housing and segregation in the Nordic welfare states, Institute for Housing and Urban Research, Uppsala University, <http://hdl.handle.net/10138/25849>.

Andersson R., 2006. — 'Breaking Segregation' – Rhetorical Construct or Effective Policy? The Case of the Metropolitan Development Initiative in Sweden, *Urban Studies*, Vol. 43, n°4, p. 787-799.

Andersson R., 1998. — Socio-spatial Dynamics: Ethnic Divisions of Mobility and Housing in post-Palme Sweden, *Urban Studies*, Vol. 35, n° 3, p. 397-428.

Andersson R., BråmÅ A., Holmqvist E., 2010. — Conteracting segregation: Swedish policies and Experiences, *Housing studies*, Vol. 25(2), 237-256.

Andersson R., Magnusson L., Holmqvist T., Holmqvist E., 2010. — Contextualising ethnic residential segregation in Sweden: welfare, housing and migration-related policies, Country Report for Sweden in Immigration, housing and segregation in the Nordic welfare states, Institute for Housing and Urban Research, Uppsala University, <http://hdl.handle.net/10138/25849>.

Arbaci, S., 2007. — 'Ethnic Segregation, Housing Systems and Welfare Regimes in Europe', *European Journal of Housing Policy*, 7:4, p. 401 – 433. DOI: 10.1080/14616710701650443.

Arbaci, S., Malheiros J., 2012. — De-segregation, Peripheralisation and the Social Exclusion of Immigrants: Southern European Cities in the 1990s, in *Linking Integration and residential Segregation*, Ed. Gideon Bolt, A. Sule Özuekren and Deborah Phillips, Routledge, p. 59-88.

Åslund O., Rooth D.-O., 2007. — “Do when and where matter? Initial labour market conditions and immigrant earnings”, *The Economic Journal*, Volume 117, n° 518, pp. 422-448.

Atkinson R., et Kintrea K., 2001. — Disentangling Area Effects: Evidence from Deprived and Non-deprived Neighbourhoods, *Urban studies*, Vol. 38, n° 12, p. 2277–2298.

Atkinson, R., Crawford, A., and Finn, D., 2006. — The ‘wicked problems’ of British cities: how New Labour sought to develop a new integrated approach. Paper, presented at Séminaire, Ministère de la Recherche et de la Technology, 16 June 2006, Paris.

- Beauchemin C., Borrel C., Régnard C.**, 2010. — « Migrations : les immigrés et les autres » in *Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France, premiers résultats*, coordonnée par Cris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon, p. 19-24.
- Bell B., Machin S.**, 2011. — *Immigrant Enclaves and Crime, IZA Discussion Paper N° 6205*, <http://ftp.iza.org/dp6205.pdf>.
- Bernardot M.**, 2008. — *Loger les immigrés, La Sonacotra 1956-2006*, Éditions du Croquant, Coll. Terra, 296 p.
- Bolt G.**, 2009. — *Combatting residential segregation of ethnic minorities in European cities, Journal of Housing and the Built Environment*, vol. 24, p.397-405.
- Bolt G., P. Hooimeijer, et al.**, 2002. — "Ethnic segregation in The Netherlands: new patterns, new policies?" *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, 93(2): 214-220.
- Bolt G., van Kempen R., van Ham M.**, 2008. — *Minority Ethnic Groups in the Dutch Housing Market: Spatial Segregation, Relocation Dynamics and Housing Policy, Urban Studies*, 45; 1359-1384.
- Blanc M.**, 1991. — *Urban housing segregation of north African "immigrants" in France*, in Hutmann E.D., Blauw P.W., Saltmann J. (Eds), *Urban Housing segregation of ethnic minorities in Western Europe and the United States*, Duke university press, Durham and London, p. 145-154.
- Blanc M.**, 1995. — *Les minorités ethniques dans le parc social dévalorisé : comparaison Allemagne, France et Grande-Bretagne in Les quartiers de la ségrégation. Tiers monde ou Quart monde ? René Gallissot et Brigitte Moulin dir.*, Khartala - Institut Maghreb-Europe, Paris, p. 51-65.
- Borrel C.**, 2006. — « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005. Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », *Insee-Première*, n°1098, 4 p.
- Boschman S.**, 2011. — *Residential Segregation and Interethnic Contact in the Netherlands, Urban studies*, on line, 1-15.
- Bouvard L., Combes P.-P., Decreuse B., Laouénan M., Schmutz B., Trannoy A.**, 2009. — « Géographie du chômage des personnes d'origine africaine : Une discrimination sur le marché du logement ? », *Revue Française d'Économie*, 23, p. 8-56.
- BråmÅ A.**, 2008. — *Dynamics of Ethnic Residential Segregation in Göteborg, Sweden, 1995-2000, Population, Space, and Place*, 14:101-117.
- BråmÅ A.**, 2006. — "White flight"? The production and reproduction of immigrant concentration areas in Swedish cities, 1990-2000, *Urban studies*, 43, 7, pp. 1127-1146.
- Burgess, E.W.**, 1984. — "The growth of the city: an introduction to a research project" in Park R. E. Burgess E. W., McKenzie R. D., Chicago: University of Chicago Press, 1984, 239 p.
- Chamboredon J.-C., Lemaire M.**, 1970. — *Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement. In: Revue française de sociologie*, Vol. 11-1. pp. 3-33.
- Charmes É.**, 2009. — « Pour une approche critique de la mixité sociale. Redistribuer les populations ou les ressources ? » : <http://www.laviedesidees.fr/Pour-une-approche-critique-de-la.html>.

- Cohen, S.**, 1972. — Les diables folkloriques et la panique morale, Londres : MacGibb et Kee.
- Combes P.-P., Decreuse B., Schmutz B., Trannoy A.**, 2012. — The neighbor is king: Customer discrimination in the housing market, *IDEP working paper*, n° 1003.
- Conseil d'Analyse Stratégique**, 2010. — « Des « ghettos » français : abus de langage ou réalité ? Le débat sur la ségrégation à l'heure de la réforme de la politique de la ville », *La note de veille*, n° 178, 14 p.
- Conseil d'Analyse Stratégique**, 2011. — « Le logement social pour qui ? Perspectives européennes », *La note de veille*, n° 230, 16 p.
- Cortese C., Falk F., Cohen J.**, 1976. — Further Considerations on the Methodological Analysis of Segregation Indices, *American Sociological Review*, Vol. 41, no. 4, pp. 630-637.
- Cutler M., Glaeser E., and Vigdor J.**, 1999. — The Rise and Decline of the American Ghetto, *Journal of Political Economy*, Vol. 107, No. 3, pp. 455-506.
- Damm A. P.**, 2009. — Ethnic Enclaves and Immigrant Labor Market Outcomes: Quasi-experimental Evidence, *Journal of Labor Economics*, Vol. 27, n°. 2, p. 281-313.
- Damm A. P., Schultz-Nielsen M.-L.**, 2008. — The Construction of Neighbourhoods and its Relevance for the Measurement of Social and Ethnic Segregation: Evidence from Denmark, *IZA, Discussion Paper*, No. 3719.
- Direction des études de l'UMP**, 2006. — Contre la précarité, permettre à chacun d'être propriétaire – UMP, Document réalisé par la Direction des études de l'UMP, directeur Emmanuelle Mignon, http://www.u-m-p.org/sites/default/files/fichiers_joints/dates_cles/convention_logement_dossier.pdf
- Doff W. and Kleinhans R.**, 2011. — Residential Outcomes of Forced Relocation: Lifting a Corner of the Veil on Neighbourhood Selection, *Urban studies*, 48(4), p. 661–680, DOI: 10.1177/0042098010366745.
- Dominguez M., Leal J., Martinez Goytre E.**, 2012. — The Limits of Segregation as an Expression of Socioeconomic Inequality: The Madrid Case in *Residential Segregation in Comparative Perspective*, Thomas Maloutas and Kuniko Fujita (eds.), Ashgate, p. 217-236.
- Donzeau N., Pan Ké Shon J.-L.**, 2009. — La conjoncture de la mobilité résidentielle française depuis la fin des Trente glorieuses. Confrontation des méthodes et des résultats. *Population-F*, 64 (4), p. 779-796.
- Drever A. I.**, 2004. — Separate Spaces, Separate Outcomes? Neighbourhood Impacts on Minorities in Germany, *Urban Studies* ; 41 ; 1423- 1439.
- Droogleever J., Musterd S., and Ostendorf W.**, 1998. — International Migration and Ethnic Segregation: Impacts on Urban Areas - Introduction, *Urban Studies*, Vol. 35, No. 3, 367± 370.
- Duncan B., Duncan O. D.**, 1955. — “A methodological analysis of segregation indexes”, *American sociological review*, 20, 2, pp. 210-217.

- Epstein R.**, 2011. — Politique de la ville : bilan et (absence de) perspectives, *Regards croisés sur l'économie*, n°9, p. 203-211.
- Esping-Andersen G.**, 1990. — *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Polity Press, Cambridge.
- Estèves O.**, 2011. — *De l'invisibilité à l'islamophobie. Les musulmans britanniques (1945-2010)*, préface de Gérard Noiriel, Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 274 p.
- Finney N., Simpson L.**, 2007. — Internal migration and ethnic groups: evidence for the UK from the 2001 Census, Manchester, The University of Manchester, *CCSR Working Paper*, 2007-04.
- Finney N., Simpson L.**, 2009. — *Sleepwalking to segregation: challenging myths about race and migration*, Policy Press, Bristol.
- Friedrichs J.**, 1998. — Ethnic Segregation in Cologne, Germany, 1984-94, *Urban Studies*, Vol. 35, N° 10, p. 1745- 1763.
- Friedrichs J.**, 2002. — Response: Contrasting US and European Findings on Poverty Neighbourhoods, *Housing Studies*, Vol. 17, No. 1, 101–104.
- Genest S., Kirszbaum T., Pougnet F.**, 1996. — Les représentations de l'ethnicité dans les politiques locales du logement, Paris, *Rapport Acadie-PCA*.
- Gent (van), W.P.C.** (forthcoming), "Neo-liberalization, Housing Institutions and Variegated Gentrification; How the 'Third Wave' Broke in Amsterdam", paper accepted for publication in *International Journal for Urban and Regional Research*.
- Gent (van), W.P.C., Musterd S., Ostendorf W.**, 2009. — Bridging the social divide? Reflections on current Dutch neighbourhood policy, *Journal of Housing and the Built Environment*, 24: p. 357–368.
- Gent (van), W. P. C., Musterd S., Ostendorf W.**, 2009. — "Disentangling neighbourhood problems: area based interventions in Western European cities", *Urban Research & Practice*, 2:1, p. 53-67.
- Guilly C.**, 2010. — *Fractures françaises*, François Bourin éditeur, 195 p.
- Guyon N.**, 2012. — Residential Income Segregation: Empirical Evidence from France in the 2000's, travail en cours.
- Hamnett C., and Butler T.**, 2010. — The Changing Ethnic Structure of Housing Tenures in London, 1991–2001, *Urban Studies*, 47(1) 55–74.
- Harris, D.R.**, 2001. — Why are Whites and Blacks Averse to Black Neighbors?, *Social science research*, Vol. 30, pp. 100-116.
- Hårsman B.**, 2006. — Ethnic Diversity and Spatial Segregation in the Stockholm Region, *Urban Studies*, Vol. 43, No. 8, 1341–1364.

- Hartog J., Zorlu A.**, 2009. — “Ethnic segregation in The Netherlands: An analysis at neighbourhood level.” *International Journal of Manpower*, 30(1/2):15-25.
- Haug W.**, 2002. — La Suisse et l’Europe, terres d’immigration: expériences et perspectives futures, *Bulletin d’information démographique*, n° 4, Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel, Suisse.
- Haut conseil à l’intégration**, 2007. — Le logement des personnes immigrées, Avis à Monsieur le premier ministre : http://www.hci.gouv.fr/article.php3?id_article=107.
- Iceland J., Nelson K.**, 2008. — Hispanic Segregation in Metropolitan America: Exploring the Multiple Forms of Spatial Assimilation, *American Sociological Review*, Vol. 73, No. 5, pp. 741-765.
- Insee**, 2012. — *Immigrés et descendants d’immigrés en France*, coordination Catherine Borrel, Gérard Bouvier, Bertrand Lhommeau, Insee Références, 266 p.
- Ireland P.**, 2008. — Comparing Responses to Ethnic Segregation in Urban Europe, *Urban Studies*, 45(7) p. 1333–1358.
- Johnston R., Forrest J., Poulsen M.**, 2002. — Are there Ethnic Enclaves/Ghettos in English Cities?, *Urban studies*, 39, pp. 591 - 618.
- Johnston R., Poulsen M., Forrest J.**, 2010. — Moving On from Indices, Refocusing on Mix: On Measuring and Understanding Ethnic Patterns of Residential Segregation, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 36, N°4, p. 697–706.
- Kazepov Y.**, 2005. — Introduction in *Cities of Europe: Changing Contexts, Local Arrangements and the Challenge to Social Cohesion*, Yuri Kazepov (ed), Blackwell Publishing Ltd, 342 p.
- Kempen R. (van), Özüekren A. S.**, 1998. — « Ethnic Segregation in cities: New forms and explanations in a Dynamic World », *Urban studies*, 35, 10, p. 1631-1656.
- Kemper F.-J.**, 1998. — Restructuring of Housing and Ethnic Segregation: Recent Developments in Berlin, *Urban Studies*, 35, n°10, p. 1765-1789.
- Kepel G.**, 2011. — Banlieues de la République, avec Arslan L. et Zouheir S., Institut Montagne.
- Kesteloot C.**, 1986. — Concentration d’étrangers et politique urbaine à Bruxelles, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 2, Numéro 3, p. 151 – 168.
- Kesteloot C. and Cortie C.**, 1998. — Housing Turks and Moroccans in Brussels and Amsterdam: The Difference between Private and Public Markets, *Urban Studies*, vol. 3, p. 1835-1853.
- Kirszbaum T.**, 1999. — « Les immigrés dans les politiques locales de l’habitat : variations locales sur le thème de la diversité », *Sociétés contemporaines*, N°33-34, p. 87-110.
- Kirszbaum T.**, 2008a. — *Rénovation urbaine. Les leçons américaines*, Presses universitaires de France, 86 p.

- Kirszbaum T.**, 2008b. — Mixité sociale dans l'habitat: revue de la littérature dans une perspective comparative, Paris : La Documentation française 141 p. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/9782110073310/>.
- Kokoreff M.**, 2009. — « Ghettos et marginalité urbaine », *Revue française de sociologie*, 50(3), p. 553-572.
- Lagrange H.**, 2006. — « Ethnicité » et déséquilibres sociaux en Île-de-France in *L'épreuve des inégalités*, Hugues Lagrange (dir.), Le Lien Social, PUF, p. 247-282.
- Lapeyronnie D.**, 2008. — *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont (Le monde comme il va).
- Le Monde**, 8 mars 2012. — éditorial du journal *Le Monde*, p. 1.
- Le Monde**, 4 février 2012. — « Avec la crise l'immigration n'est plus une « chance » », Elise Vincent pour Le Monde.
- Liebersohn S. and Carter D. K.**, 1982. — Temporal Changes and Urban Differences in Residential Segregation: A Reconsideration, *American Journal of Sociology*, Vol. 88, No. 2, pp. 296-310.
- Liempt van I.**, 2011. — From Dutch Dispersal to Ethnic Enclaves in the UK: The Relationship between Segregation and Integration Examined through the Eyes of Somalis, *Urban studies*, on line, 1–14.
- Lhommeau B., Simon P.**, 2010. — Les populations enquêtées in *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Document de travail n° 168, Ined, p. 11-18.
- Madoré F.**, 2004. — *Ségrégation sociale et habitat*, Presses Universitaires de Rennes, 251 p.
- Malheiros J.**, 2002. — Ethni-cities Residential Patterns in the Northern European and Mediterranean Metropolises, *International Journal of Population Geography*, 8, p. 107-131.
- Maloutas T.**, 2012. — The Broadening and Mystified Margins of Urban Deprivation *European Journal of Homelessness*, Vol. 6, n° 1, p. 13-29.
- Maloutas T.**, 2007. — Segregation, Social Polarization and Immigration in Athens during the 1990s: Theoretical Expectations and Contextual Difference, *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol. 31, n° 4, p. 733–58, DOI:10.1111/j.1468-2427.2007.00760.x
- Manley D., van Ham M.**, 2011. — Choice-based Letting, Ethnicity and Segregation in England, *Urban studies*, vol. 48, 14, p. 3125-3143.
- Masclat O.**, 2005. — Du « bastion » au « ghetto ». Le communisme municipal en butte à l'immigration, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°4, 159, p. 10-25.
- Masclat O.**, 2003. — *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, Préface d'Olivier Schwartz, Paris, La Dispute.
- Massey D. S., Denton N. A.**, 1993. — *American apartheid*, Paris; Descartes et Cie, 385 p.
- Massey D. S., Denton N. A.**, 1988. — « The dimensions of residential segregation », *Social forces*, 67, 2, pp. 281-315.

- Maurin É.**, 2004. — Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social, Paris, Le Seuil, (La république des idées).
- Münch S.**, 2009. — “It’s all in the mix’’: constructing ethnic segregation as a social problem in Germany, *Journal of Housing and the Built Environment*, 24: p. 441–455.
- Mucchielli, L.**, 2007. — Le processus de ghettoïisation : éléments d’introduction, *Revue Claris*, n°3, p. 4-6.
- Murdie R. A. and Borgegard L.-E.**, 1998. — Immigration, Spatial Segregation and Housing Segmentation of Immigrants in Metropolitan Stockholm, 1960-95, *Urban Studies*, 35: 1869-1888.
- Musterd S.**, 2005. — Social and ethnic segregation in Europe: levels, causes, and effects, *Journal of urban affairs*, Vol. 27, n° 3, p. 331-348.
- Musterd S., Deurloo M.**, 1997. — Ethnic segregation and the role of public housing in Amsterdam, *Tijdschrift voor economische en sociale geografie*, 88 (2), pp. 158– 168.
- Musterd, S. and W. Ostendorf**, 1998. — *Urban segregation and the welfare state: inequality and exclusion in western cities*, Musterd, S. and W. Ostendorf, Eds., London, Routledge.
- Musterd S., Ostendorf W.**, 1998. — Segregation, Polarisation and Social Exclusion in Metropolitan Areas in *Urban segregation and the welfare state: inequality and exclusion in western cities*, Sako Musterd and Wim Ostendorf Eds., London, Routledge, p. 1-14.
- Musterd, S. and Ostendorf W.**, 2009. — 'Residential Segregation and Integration in the Netherlands', *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 35: 9, 1515 — 1532.
- Musterd S. & van Kempen R.**, 2009. — Segregation And Housing Of Minority Ethnic Groups In Western European Cities, *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, Vol. 100, N° 4, pp. 559–566.
- Musterd, S. and Vos de, S.**, 2007. — 'Residential dynamics in ethnic concentrations', *Housing Studies*, 22: 3, p. 333 — 353.
- Musterd, S. and Winter de M.**, 1998. — "Conditions for spatial segregation: some European perspectives." *International Journal of Urban and Regional Research*, 22(4), p. 665-673.
- Noiriel G.**, [1988]1992. — *Le Creuset français. Histoire de l’immigration (XIXe – XXe siècle)*, Paris, Seuil, coll. « L’Univers Historique », réédition « Points-histoire », Paris, Seuil.
- Oberti M.**, 2007. — Le trompe-l’œil de la ségrégation et ses effets sur la mixité, in *Repenser la solidarité*, Dir. Serge Paugam, PUF, p. 635-654, Le lien social.
- 1995. — L’analyse localisée de la ségrégation urbaine. Ville, quartiers et cités dans une commune de la banlieue parisienne, *Sociétés contemporaines*, n° 22-23, Ségrégations urbaines. pp. 127-143, doi : 10.3406/socco.1995.1534
- Observatoire national de la pauvreté et de l’exclusion sociale**, 2012. — Le rapport 2011-2012 de l’Onpes en bref. Crise économique, marché du travail et pauvreté, *La lettre de l’Observatoire national de la pauvreté et de l’exclusion sociale*, n° 2, 6 p.

Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2010. — Rapport 2010 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, *Les éditions du CIV*, 318 p.

OCDE, 2012. — Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012, *Éditions OCDE*. <http://dx.doi.org/10.1787/10.1787/9789264073432-fr>.

Pan Ké Shon J.-L., 2012. — Perception of insecurity in poor neighbourhoods: Racial proxy or pure discrimination hypotheses?, *Urban Studies*, 49(3) p. 615 - 635.

- 2011, La ségrégation en France : État des lieux, *Population et sociétés*, 4 p.
- 2010, The ambivalent nature of ethnic segregation in France's disadvantaged neighbourhoods, *Urban Studies*, 47(8), p. 1603-1623.
- 2009. — « Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles », *Revue française de sociologie*, 50(3), p. 451-487.
- 2007. — « Residents' perceptions of their neighbourhoods: disentangling dissatisfaction, a French survey », *Urban Studies*, 44(11), p. 2231-2268.

Pan Ké Shon J.-L., Scodellaro C., 2011. — « Discrimination et ségrégation ethno-raciale en France », *Document de travail Ined*, n°171.

Pan Ké Shon J.-L., Verdugo G., « Ségrégation et incorporation des immigrés en France. Mise en perspective temporelle, 1968 à 2007 », article en révision.

Pan Ké Shon J.-L., Verdugo G., « Time is on My Side. French segregation », article en révision.

Pan Ké Shon J.-L., Wacquant, L., Le grand hiatus : tableau raisonné de la ségrégation ethnique en Europe, en cours.

Park R. E., 1926. — "The Urban Community as a Spatial Pattern and a Moral Order" in *The Urban Community*, edited by E. W. Burgess. Chicago, IL: University of Chicago Press, pp. 3-18.

Peach C., 2009. — 'Slippery Segregation: Discovering or Manufacturing Ghettos?', *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol. 35, n° 9, p. 1381 — 1395.

Peach, C., 1996. — 'Does Britain have ghettos?', *Transactions of the Institute of British Geographers*, New Series, Vol. 21, n° 1, p. 216-235.

Petek-Salom G., 1999. — « La difficile intégration des immigrés de Turquie » in *Immigration et intégration : l'état des savoirs* sous la direction de Philippe Dewitte, Paris : La Découverte, p. 149-154.

Petsimeris P., 1998. — Urban Decline and the New Social and Ethnic Divisions in the Core Cities of the Italian Industrial Triangle, *Urban Studies*, vol. 35, n° 3, p. 449-466, doi: 10.1080/0042098984853.

Phillips D., 2006. — Parallel lives? Challenging discourses of British Muslim self-segregation, *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 24, p. 25-40.

Pinçon M., Pinçon-Charlot M., 2007. — *Les ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Paris : Seuil, 294 p.

Pison G., 2010. — « Le nombre et la part des immigrés dans la population : comparaisons internationales », *Population et sociétés*, n° 472, INED, 4 p.

Poulsen, M., 2005. — ‘The “new geography” of ethnicity in Britain?’. London: unpublished paper delivered to the Annual Conference of the Institute of British Geographers and the Royal Geographical Society, 31 August-2 September.

Préteceille E., 2009. — « La ségrégation ethno-raciale dans la métropole parisienne », *Revue française de sociologie*, 50(3), p. 489-519.

— 2006a, La ségrégation contre la cohésion sociale : la métropole parisienne in *L'épreuve des inégalités* Hugues Lagrange (dir.), Le Lien Social, PUF, p. 195-246.

— 2006b, La ségrégation a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité, *Sociétés contemporaines*, n° 62, p. 69-91.

Rathelot R., Sillard P., 2010. — L'apport des méthodes à noyaux pour mesurer la concentration géographique. Application à la concentration des immigrés en France de 1968 à 1999, *Document de travail de la Direction des Études et Synthèses Économiques Insee*, G 2010 / 11.

Robine J., 2004. — SOS Racisme et les « ghettos des banlieues », *Hérodote*, n° 113, p. 134-151.

Robinson, D., 2005. — “The search for community cohesion: Key themes and dominant concepts of the public policy agenda”, *Urban Studies*, 42:8, p. 1411 – 1427.

Rudder De V., 1995. — La ségrégation est-elle une discrimination dans l'espace ? Éléments de réflexion sur les relations interethniques in *Les quartiers de la ségrégation. Tiers Monde ou Quart monde ?*, sous la direction de René Galissot et Brigitte Moulin, Éditions Karthala, pp. 11-30.

Sabater, A., 2008. — Ethnic residential segregation over time and age cohorts in England and Wales, RESEARCH FINDINGS, UPTAP, <http://www.uptap.net/wordpress/wp-content/uploads/2009/03/findings-sabater.pdf>.

Sabater, A. and Simpson, L., 2009. — “Enhancing the population census: a time series for sub-national areas with age, sex, and ethnic group dimensions in England and Wales, 1991-2001”, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 35(9): 1461-1477.

Safi M., 2009. — « La dimension spatiale de l'intégration des populations immigrées (1968-1999) », *Revue française de sociologie*, 50(3), p. 521-552.

Sager L., 2011. — Residential Segregation and Socio-Economic Neighbourhood Sorting: Evidence at the Micro-Neighbourhood Level for Migrant Groups in Germany, *Urban Studies* published online 22 December 2011, DOI: 10.1177/0042098011429487.

Sala Pala V., 2005. — Le racisme institutionnel dans la politique du logement social dossier « Les idéologies émergentes des politiques territoriales », *Sciences de la société*, n° 65, p. 87-102.

Sampson R. J. and Sharkey P., 2008. — Neighborhood Selection and the Social Reproduction of Concentrated Racial Inequality, *Demography*, Volume 45, n° 1, p. 1–29.

Sassen S., 1991. — The global city: New York, London, Tokyo. Princeton University Press, Princeton, NJ.

Schaerer C., Baranzini A., 2008. — Where and how do Swiss and Foreigners live - Segregation in the Geneva and Zurich housing market, Cahier de recherche, Haute École de gestion de Genève, cahier n° HES-SO/HEG-GE/C—08/11/1—CH.

Schönwälder K. and Söhn J., 2009. — Immigrant Settlement Structures in Germany: General Patterns and Urban Levels of Concentration of Major Groups, 46(7) 1439–1460.

Simon P., 1997. — « L'intégration et le ghetto » in *Les territoires de l'intégration*, éditions Passages, p. 25-43.

— 1998. — Mobilité résidentielle et milieu de vie des immigrés. In : Grafmeyer Yves, Dansereau Françoise. Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain, Lyon, PUL, p. 417-445.

— 2007. — « Comment la lutte contre les discriminations est passée à droite », *Mouvements*, n° 52, p. 153-163. URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2007-4-page-153.htm. DOI : 10.3917/mouv.052.0153.

Simpson L., 2004. — Statistics of racial segregation: measures, evidence and policy. *Urban Studies*, Vol. 41, n° 3, p. 661-681.

— 2005. — On the Measurement and Meaning of Residential Segregation: A Reply to Johnston, Poulsen and Forrest, *Urban Studies*, Vol. 42, p. 1229.

— 2007. — Ghettos of the mind: the empirical behaviour of indices of segregation and diversity, *J. R. Statist. Soc. A*, 170, Part 2, p. 405–424.

Simpson L., Gavalas V., and Finney N., 2008. — Population Dynamics in Ethnically Diverse Towns: The Long-term Implications of Immigration, *Urban studies*, Vol. 45, n° 1, p. 163–183.

Søhol S. and Wessel T., 2010. — Contextualising ethnic residential segregation in Norway: welfare, housing and migration-related policies, Country Report for in Immigration, housing and segregation in the Nordic welfare states, Institute for Housing and Urban Research, Uppsala University, <http://hdl.handle.net/10138/25849>.

Tanter A., Toubon J.-C., 1999. — « Mixité sociale et politiques de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation », *Sociétés contemporaines*, 33-34, pp. 59-86.

Teernstra, A. & W.P.C. van Gent (forthcoming), "Puzzling Patterns in Neighborhood Change: Upgrading and Downgrading in Highly-regulated Urban Housing Markets ", paper accepted for publication in *Urban Geography*.

Tissot S., 2005. — « Une “discrimination informelle” ? Usage du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logement HLM », Actes de la recherche en sciences sociales, 159, pp. 54-69.

Uitermark J., 2003. — “Social Mixing’ and the Management of Disadvantaged Neighbourhoods: The Dutch Policy of Urban Restructuring Revisited.” *Urban Studies*, 40(3): 531–549.

Vaattovaara, M., Vilkkama K., Yousfi S., Dhalmann H. & Kauppinen T. M., 2010. — Contextualising ethnic residential segregation in Finland: migration flows, policies and settlement patterns. Country Report for Finland, 80 p.

Vallet L.-A., 2005. — « La mesure des effets de quartier/voisinage : un objet important et difficile à la croisée des sciences sociales », *Revue économique*, 56, 2, pp. 363-369.

Verdugo G., 2011. — Logement social et ségrégation des immigrés en France (1968-1999), *Population*, Vol. 66, n° 1, p. 171-196.

— 2012. — Public Housing Magnets: Public Housing Supply and Immigrants’ Location Choices, *mimeo*.

— 2011. — Public Housing and Residential Segregation of Immigrants in France, 1968-1999, Discussion Paper IZA, n° 5456.

— 2011. — Fragmentation urbaine et chocs économiques : deux déterminants de l’offre de logement sociaux en France, *Économie et Statistiques*, n° 446, p. 3-24.

Wacquant, L., 1989. — Pour en finir avec le mythe des « Cités-ghettos ». Les différences entre la France et les Etats-Unis., *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 54, p. 21-30.

— 2006. — “French ‘Banlieues’ and Black American Ghetto: From Conflation to Comparison.” *Qui Parle*, 16-2, p. 5-38.

— 2007. — *Parias urbains, Ghetto, banlieues, Etat. Une sociologie comparée de la marginalité sociale*, La Découverte, coll. « La Découverte/Poche ».

— 2011. — “A Janus-Faced Institution of Ethnoracial Closure: A Sociological Specification of the Ghetto”, Pp. 1-31 in Ray Hutchison and Bruce Haynes (eds.), *The Ghetto: Contemporary Global Issues and Controversies*, Boulder, Westview.

Waal J. (van der) and Burgers J., 2011. — Post-Industrialisation, Job Opportunities and Ethnocentrism: A Comparison of Twenty-two Dutch Urban Economies, *Urban Studies*, DOI: 10.1177/0042098010366765 48: 681 originally published online 18 August 2010.

Zorlu A., Latten J., 2009. — Ethnic Sorting in The Netherlands, *Urban Studies*, 46(9), p. 1899-1923.

Zorlu A., Mulder C. H., 2010. — Location Choices of Migrant Nest-Leavers: Spatial Assimilation or Continued Segregation?, IZA DP No. 5141.

Bibliographie par pays

Allemagne

Drever A. I., 2004. — Separate Spaces, Separate Outcomes? Neighbourhood Impacts on Minorities in Germany, *Urban Studies*; 41; p. 1423- 1439.

Friedrichs J., 1998. — Ethnic Segregation in Cologne, Germany, 1984-94, *Urban Studies*, Vol. 35, N° 10, p. 1745- 1763.

Kemper F.-J., 1998. — Restructuring of Housing and Ethnic Segregation: Recent Developments in Berlin, *Urban Studies*, 35, n°10, p. 1765-1789.

Münch S., 2009. — “It’s all in the mix”: constructing ethnic segregation as a social problem in Germany, *Journal of Housing and the Built Environment*, 24: p. 441–455.

Sager L., 2011. — Residential Segregation and Socio-Economic Neighbourhood Sorting: Evidence at the Micro-Neighbourhood Level for Migrant Groups in Germany, *Urban Studies* published online 22 December 2011, DOI: 10.1177/0042098011429487.

Schönwälder K. and Söhn J., 2009. — Immigrant Settlement Structures in Germany: General Patterns and Urban Levels of Concentration of Major Groups, 46(7), p. 1439–1460.

Belgique

Kesteloot C., 1986. — Concentration d'étrangers et politique urbaine à Bruxelles, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 2, Numéro 3, p. 151 – 168.

Kesteloot C. and Cortie C., 1998. — Housing Turks and Moroccans in Brussels and Amsterdam: The Difference between Private and Public Markets, *Urban Studies*, vol. 3, p. 1835-1853.

Europe

Arbaci, S., 2007. — 'Ethnic Segregation, Housing Systems and Welfare Regimes in Europe', *European Journal of Housing Policy*, 7:4, 401 – 433. DOI: 10.1080/14616710701650443.

Bolt G., 2009. — Combatting residential segregation of ethnic minorities in European cities, *Journal of Housing and the Built Environment*, vol. 24, p.397–405.

Droogleever J., Musterd S., and Ostendorf W., 1998. — International Migration and Ethnic Segregation: Impacts on Urban Areas - Introduction, *Urban Studies*, Vol. 35, n° 3, p. 367-370.

Friedrichs J., 2002. — Response: Contrasting US and European Findings on Poverty Neighbourhoods, *Housing Studies*, Vol. 17, No. 1, 101–104.

Gent (van), W. P. C., Musterd S., Ostendorf W., 2009. — “Disentangling neighbourhood problems: area based interventions in Western European cities”, *Urban Research & Practice*, 2:1, p. 53-67.

Ireland P., 2008. — Comparing Responses to Ethnic Segregation in Urban Europe, *Urban Studies*, 45(7) p. 1333–1358.

Kempen R. (van), Özüekren A. S., 1998. — « Ethnic Segregation in cities: New forms and explanations in a Dynamic World », *Urban studies*, 35, 10, p. 1631-1656.

Musterd S., 2005. — Social and ethnic segregation in Europe: levels, causes, and effects, *Journal of urban affairs*, Vol. 27, n° 3, p. 331-348.

Musterd, S. and De Winter M., 1998. — "Conditions for spatial segregation: some European perspectives." *International Journal of Urban and Regional Research* 22(4): 665-673.

Musterd S. & van Kempen R., 2009. — Segregation And Housing Of Minority Ethnic Groups In Western European Cities, *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, Vol. 100, N° 4, pp. 559–566.

Musterd, S. and W. Ostendorf, 1998. — *Urban segregation and the welfare state: inequality and exclusion in western cities*, Musterd, S. and W. Ostendorf, Eds., London, Routledge.

Musterd S., Ostendorf W., 1998. — Segregation, Polarisation and Social Exclusion in Metropolitan Areas in *Urban segregation and the welfare state: inequality and exclusion in western cities*, Sako Musterd and Wim Ostendorf Eds., London, Routledge, p. 1-14.

Musterd S., Ostendorf W., 2012. — Inequalities in European Cities. In: Susan J. Smith, Marja Elsinga, Lorna Fox O’Mahony, Ong Seow Eng, Susan Wachter, David Clapham, editors. *International Encyclopedia of Housing and Home*, Vol 4. Oxford: Elsevier, p. 49–55. DOI: 10.1016/B978-0-08-047163-1.00677-9.

OCDE, 2012. – Trouver ses marques : Les indicateurs de l’OCDE sur l’intégration des immigrants 2012, Éditions OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/10.1787/9789264073432-fr>.

France

Albouy V., Godefroy P., Lollivier S., 2010. — Une mesure de la qualité de vie in France, portrait social, Insee, Coll. Insee Références, p. 99-114.

Beauchemin C., Borrel C., Régnard C., 2010. — « Migrations : les immigrants et les autres » in Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France, premiers résultats, coordonnée par Cris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon, p. 19-24.

Bernardot M., 2008. — *Loger les immigrés, La Sonacotra 1956-2006*, Éditions du Croquant, Coll. Terra, 296 p.

Blanc M., 1991. — Urban housing segregation of north African "immigrants" in France, in Hutmann E.D., Blauw P.W., Saltmann J. (Eds), *Urban Housing segregation of ethnic minorities in Western Europe and the United States*, Duke university press, Durham and London, p. 145-154.

Blanc M., 1995. — Les minorités ethniques dans le parc social dévalorisé : comparaison Allemagne, France et Grande-Bretagne in *Les quartiers de la ségrégation. Tiers monde ou Quart monde ? René Gallissot et Brigitte Moulin dir.*, Khartala - Institut Maghreb-Europe, Paris, p. 51-65.

Borrel C., 2006. — « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005. Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », *Insee-Première*, n°1098, 4 p.

Bouvard L., Combes P.-P., Decreuse B., Laouénan M., Schmutz B., Trannoy A., 2009. — « Géographie du chômage des personnes d'origine africaine : Une discrimination sur le marché du logement ? », *Revue Française d'Économie*, 23, p. 8-56.

Conseil d'Analyse Stratégique, 2010. — « Des « ghettos » français : abus de langage ou réalité ? Le débat sur la ségrégation à l'heure de la réforme de la politique de la ville », *La note de veille*, n° 178, 14 p.

Conseil d'Analyse Stratégique, 2011. — « Le logement social pour qui ? Perspectives européennes », *La note de veille*, n° 230, 16 p.

Chamboredon J.-C., Lemaire M., 1970. — Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement. In: *Revue française de sociologie*, Vol. 11-1. pp. 3-33.

Charmes É., 2009. — « Pour une approche critique de la mixité sociale. Redistribuer les populations ou les ressources ? » : <http://www.laviedesidees.fr/Pour-une-approche-critique-de-la.html>.

Combes P.-P., Decreuse B., Schmutz B., Trannoy A., 2012. — The neighbor is king: Customer discrimination in the housing market, *IDEP working paper*, n° 1003.

Direction des études de l'UMP, 2006. — Contre la précarité, permettre à chacun d'être propriétaire – UMP, Document réalisé par la Direction des études de l'UMP, directrice Emmanuelle Mignon, http://www.u-m-p.org/sites/default/files/fichiers_joints/dates_cles/convention_logement_dossier.pdf

Donzeau N., Pan Ké Shon J.-L., 2009. — La conjoncture de la mobilité résidentielle française depuis la fin des Trente glorieuses. Confrontation des méthodes et des résultats. *Population-F*, 64 (4), p. 779-796.

Epstein R., 2011. — Politique de la ville : bilan et (absence de) perspectives, *Regards croisés sur l'économie*, n°9, p. 203-211.

Estèves O., 2011. — *De l'invisibilité à l'islamophobie. Les musulmans britanniques (1945-2010)*, préface de Gérard Noiriel, Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 274 p.

Genest S., Kirszbaum T., Pougnet F., 1996. — Les représentations de l'ethnicité dans les politiques locales du logement, Paris, *Rapport Acadie-PCA*.

- Guilly C.**, 2010. — *Fractures françaises*, François Bourin éditeur, 195 p.
- Guyon N.**, 2012. — Residential Income Segregation: Empirical Evidence from France in the 2000's, travail en cours.
- Haut conseil à l'intégration**, 2007. — Le logement des personnes immigrées, Avis à Monsieur le premier ministre : http://www.hci.gouv.fr/article.php3?id_article=107.
- Héran F.**, 2004. — Cinq idées reçues sur l'immigration, *Population et société*, n° 397, 4 p.
- Insee**, 2012. — *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, coordination Catherine Borrel, Gérard Bouvier, Bertrand Lhommeau, Insee Références, 266 p.
- Kepel G.**, 2011. — Banlieues de la République, avec Arslan L. et Zouheir S., Institut Montaigne.
- Kirszbaum T.**, 1999. — « Les immigrés dans les politiques locales de l'habitat : variations locales sur le thème de la diversité », *Sociétés contemporaines*, N°33-34, pp. 87-110.
- Kirszbaum T.**, 2008a. — *Rénovation urbaine. Les leçons américaines*, Presses universitaires de France, 86 p.
- Kirszbaum T.**, 2008b. — Mixité sociale dans l'habitat: revue de la littérature dans une perspective comparative, Paris : La Documentation française 141 p. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/9782110073310/>.
- Kokoreff M.**, 2009. — « Ghettos et marginalité urbaine », *Revue française de sociologie*, 50(3), p. 553-572.
- Lagrange H.**, 2006. — « Ethnicité » et déséquilibres sociaux en Île-de-France in *L'épreuve des inégalités*, Hugues Lagrange (dir.), Le Lien Social, PUF, p. 247-282.
- Lapeyronnie D.**, 2008. — *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont (Le monde comme il va).
- Le Monde** daté du 8 mars 2012, éditorial du journal *Le Monde*, p. 1.
- Le Monde**, 4 février 2012, « Avec la crise l'immigration n'est plus une « chance » », Elise Vincent pour Le Monde.
- Lhommeau B., Simon P.**, 2010. — Les populations enquêtées in *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Document de travail n° 168, Ined, p. 11-18.
- Madoré F.**, 2004. — *Ségrégation sociale et habitat*, Presses Universitaires de Rennes, 251 p.
- Masclat O.**, 2005. — Du « bastion » au « ghetto ». Le communisme municipal en butte à l'immigration, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°4, 159, p. 10-25.
- Masclat O.**, 2003. — *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, Préface d'Olivier Schwartz, Paris, La Dispute.
- Maurin É.**, 2004. — Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social, Paris, Le Seuil, (La république des idées).
- Mucchielli L.**, 2007. — Le processus de ghettoïsation : éléments d'introduction, *Revue Claris*, n°3, p. 4-6.

Noiriel G., [1988]1992. — *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIXe – XXe siècle)*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers Historique », réédition « Points-histoire », Paris, Seuil.

Oberti M., 2007. — Le trompe-l'œil de la ségrégation et ses effets sur la mixité, in *Repenser la solidarité*, Dir. Serge Paugam, PUF, p. 635-654, Le lien social.

- 1995. — L'analyse localisée de la ségrégation urbaine. Ville, quartiers et cités dans une commune de la banlieue parisienne, *Sociétés contemporaines*, n° 22-23, Ségrégations urbaines. pp. 127-143, doi : 10.3406/socco.1995.1534

Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2012. — Le rapport 2011-2012 de l'Onpes en bref. Crise économique, marché du travail et pauvreté, *La lettre de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, n° 2, 6 p.

Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2010. — Rapport 2010 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, *Les éditions du CIV*, 318 p.

Pan Ké Shon J.-L., 2012. — Perception of insecurity in poor neighbourhoods: Racial proxy or pure discrimination hypotheses?, *Urban Studies*, 49(3) pp. 615 - 635.

- 2011, La ségrégation en France : État des lieux, *Population et sociétés*, 4 p.
- 2010, The ambivalent nature of ethnic segregation in France's disadvantaged neighbourhoods, *Urban Studies*, 47(8), p. 1603-1623.
- 2009. — « Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles », *Revue française de sociologie*, 50(3), p. 451-487.
- 2007. — « Residents' perceptions of their neighbourhoods: disentangling dissatisfaction, a French survey », *Urban Studies*, 44(11), pp. 2231-2268.

Pan Ké Shon J.-L., Scodellaro C., 2011. — « Discrimination et ségrégation ethno-raciale en France », *Document de travail Ined*, n°171.

Pan Ké Shon J.-L., Verdugo G., « Ségrégation et incorporation des immigrés en France. Mise en perspective temporelle, 1968 à 2007 », article à paraître.

Pan Ké Shon J.-L., Verdugo G., « Time is on My Side. French segregation », article en soumission.

Pan Ké Shon J.-L., Wacquant, L. en cours, Le grand hiatus : tableau raisonné de la ségrégation ethnique en Europe.

Petek-Salom G., 1999. — « La difficile intégration des immigrés de Turquie » in *Immigration et intégration : l'état des savoirs* sous la direction de Philippe Dewitte, Paris : La Découverte, p. 149-154.

Pinçon M., Pinçon-Charlot M., 2007. — *Les ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Paris : Seuil, 294 p.

Pison G., 2010. — « Le nombre et la part des immigrés dans la population : comparaisons internationales », *Population et sociétés*, n° 472, INED, 4 p.

Préteceille E., 2009. — « La ségrégation ethno-raciale dans la métropole parisienne », *Revue française de sociologie*, 50(3), p. 489-519.

- 2006a. — La ségrégation contre la cohésion sociale : la métropole parisienne in *L'épreuve des inégalités* Hugues Lagrange (dir.), Le Lien Social, PUF, p. 195-246.
- 2006b. — La ségrégation a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité, *Sociétés contemporaines*, n° 62, p. 69-91.

Rathelot R., Sillard P., 2010. — L'apport des méthodes à noyaux pour mesurer la concentration géographique. Application à la concentration des immigrés en France de 1968 à 1999, *Document de travail de la Direction des Études et Synthèses Économiques Insee*, G 2010 / 11.

Robine J., 2004. — SOS Racisme et les « ghettos des banlieues », *Hérodote*, n° 113, p. 134-151.

Rudder De V., 1995. — La ségrégation est-elle une discrimination dans l'espace ? Éléments de réflexion sur les relations interethniques in *Les quartiers de la ségrégation. Tiers Monde ou Quart monde ?*, sous la direction de René Galissot et Brigitte Moulin, Éditions Karthala, pp. 11-30.

Safi M., 2009. — « La dimension spatiale de l'intégration des populations immigrées (1968-1999) », *Revue française de sociologie*, 50(3), p. 521-552.

Sala Pala V., 2005. — Le racisme institutionnel dans la politique du logement social dossier « Les idéologies émergentes des politiques territoriales », *Sciences de la société*, n° 65, p. 87-102.

Simon P., 1997. — « L'intégration et le ghetto » in *Les territoires de l'intégration*, éditions Passages, p. 25-43.

- 1998. — Mobilité résidentielle et milieu de vie des immigrés. In : Grafmeyer Yves, Dansereau Françoise. *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Lyon, PUL, p. 417-445.
- 2007. — « Comment la lutte contre les discriminations est passée à droite », *Mouvements*, n° 52, p. 153-163. URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2007-4-page-153.htm. DOI : 10.3917/mouv.052.0153.

Tanter A., Toubon J.-C., 1999. — « Mixité sociale et politiques de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation », *Sociétés contemporaines*, 33-34, pp. 59-86.

Tissot S., 2005. — « Une "discrimination informelle" ? Usage du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logement HLM », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159, pp. 54-69.

Vallet L.-A., 2005. — « La mesure des effets de quartier/voisinage : un objet important et difficile à la croisée des sciences sociales », *Revue économique*, 56, 2, pp. 363-369.

Verdugo G., 2011. — Logement social et ségrégation des immigrés en France (1968-1999), *Population*, Vol. 66, n° 1, p. 171-196.

- 2012. — Public Housing Magnets: Public Housing Supply and Immigrants' Location Choices, *mimeo*.
- 2011. — Public Housing and Residential Segregation of Immigrants in France, 1968-1999, Discussion Paper IZA, n° 5456.
- 2011. — Fragmentation urbaine et chocs économiques : deux déterminants de l'offre de logement sociaux en France," *Économie et Statistiques*, n° 446, p. 3-24.

Wacquant, L., 1989. — Pour en finir avec le mythe des « Cités-ghettos ». Les différences entre la France et les Etats-Unis., *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 54, p. 21-30.

- 2006. — "French 'Banlieues' and Black American Ghetto: From Conflation to Comparison.", *Qui Parle*, 16-2, p. 5-38.
- 2007. — *Parias urbains, Ghetto, banlieues, Etat. Une sociologie comparée de la marginalité sociale*, La Découverte, coll. « La Découverte/Poche ».
- 2011. — "A Janus-Faced Institution of Ethnoracial Closure: A Sociological Specification of the Ghetto", Pp. 1-31 in Ray Hutchison and Bruce Haynes (eds.), *The Ghetto: Contemporary Global Issues and Controversies*, Boulder, Westview.

Grande-Bretagne

141

Atkinson R., et Kintrea K., 2001. — Disentangling Area Effects: Evidence from Deprived and Non-deprived Neighbourhoods, *Urban studies*, Vol. 38, n° 12, p. 2277–2298.

Atkinson, R., Crawford, A., and Finn, D., 2006. — The 'wicked problems' of British cities: how New Labour sought to develop a new integrated approach. Paper, presented at Séminaire, Ministère de la Recherche et de la Technology, 16 June 2006, Paris.

Bell B., Machin S., 2011. — Immigrant Enclaves and Crime, *IZA Discussion Paper N° 6205*, <http://ftp.iza.org/dp6205.pdf>.

Finney N., Simpson L., 2007. — Internal migration and ethnic groups: evidence for the UK from the 2001 Census, Manchester, The University of Manchester, *CCSR Working Paper*, 2007-04.

Finney N., Simpson L., 2009. — Sleepwalking to segregation: challenging myths about race and migration Policy Press, Bristol.

Hamnett C., and Butler T., 2010. — The Changing Ethnic Structure of Housing Tenures in London, 1991–2001, *Urban Studies*, 47(1) 55–74.

Johnston R., Forrest J., Poulsen M., 2002. — Are there Ethnic Enclaves/Ghettos in English Cities? *Urban studies*, 39, pp. 591 - 618.

Johnston R., Poulsen M., Forrest J., 2010. — Moving On from Indices, Refocusing on Mix: On Measuring and Understanding Ethnic Patterns of Residential Segregation, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 36, N°4, p. 697–706.

Manley D., van Ham M., 2011. — Choice-based Letting, Ethnicity and Segregation in England, *Urban studies*, vol. 48, 14, p. 3125-3143.

Peach C., 2009. — 'Slippery Segregation: Discovering or Manufacturing Ghettos?', *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol. 35, n° 9, p. 1381 — 1395.

Peach, C., 1996. — 'Does Britain have ghettos?', *Transactions of the Institute of British Geographers*, New Series, Vol. 21, n° 1, p. 216-235.

Phillips D., 2006. — Parallel lives? Challenging discourses of British Muslim self-segregation, *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 24, p. 25-40.

Poulsen, M., 2005. — 'The "new geography" of ethnicity in Britain?'. London: unpublished paper delivered to the Annual Conference of the Institute of British Geographers and the Royal Geographical Society, 31 August-2 September.

Robinson, D., 2005. — "The search for community cohesion: Key themes and dominant concepts of the public policy agenda", *Urban Studies*, 42:8, p. 1411 — 1427.

Sabater, A., 2008. — Ethnic residential segregation over time and age cohorts in England and Wales, RESEARCH FINDINGS, UPTAP, <http://www.uptap.net/wordpress/wp-content/uploads/2009/03/findings-sabater.pdf>.

Sabater, A. and Simpson, L., 2009. — "Enhancing the population census: a time series for sub-national areas with age, sex, and ethnic group dimensions in England and Wales, 1991-2001", *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 35(9), p. 1461-1477.

Simpson L., 2004. — Statistics of racial segregation: measures, evidence and policy. *Urban Studies*, Vol. 41, n° 3, p. 661-681.

— 2005. — On the Measurement and Meaning of Residential Segregation: A Reply to Johnston, Poulsen and Forrest, *Urban Studies*, Vol. 42, p. 1229.

— 2007. — Ghettos of the mind: the empirical behaviour of indices of segregation and diversity, *J. R. Statist. Soc. A*, 170, Part 2, p. 405–424.

Simpson L., Gavalas V., and Finney N., 2008. — Population Dynamics in Ethnically Diverse Towns: The Long-term Implications of Immigration, *Urban studies*, Vol. 45, n° 1, p. 163–183.

Hollande

Bolt, G., P. Hooimeijer, et al., 2002. — "Ethnic segregation in The Netherlands: new patterns, new policies?" *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, 93(2): 214-220.

Bolt G., van Kempen R., van Ham M., 2008. — Minority Ethnic Groups in the Dutch Housing Market: Spatial Segregation, Relocation Dynamics and Housing Policy, *Urban Studies*, 45; 1359-1384.

Boschman S., 2011. — Residential Segregation and Interethnic Contact in the Netherlands, *Urban studies*, on line, 1–15.

- Doff W. and Kleinhans R.**, 2011. — Residential Outcomes of Forced Relocation: Lifting a Corner of the Veil on Neighbourhood Selection, *Urban studies*, 48(4), p. 661–680, DOI: 10.1177/0042098010366745.
- Gent van, W.P.C.** (forthcoming). — "Neo-liberalization, Housing Institutions and Variegated Gentrification; How the 'Third Wave' Broke in Amsterdam", paper accepted for publication in *International Journal for Urban and Regional Research*.
- Gent van, W.P.C., Musterd S., Ostendorf W.**, 2009. — Bridging the social divide? Reflections on current Dutch neighbourhood policy, *Journal of Housing and the Built Environment*, 24: p. 357–368.
- Gent van, W. P. C., Musterd S., Ostendorf W.**, 2009. — "Disentangling neighbourhood problems: area based interventions in Western European cities", *Urban Research & Practice*, 2:1, p. 53-67.
- Hartog J., Zorlu A.**, 2009. — "Ethnic segregation in The Netherlands: An analysis at neighbourhood level." *International Journal of Manpower*, 30(1/2):15-25.
- Liempt van I.**, 2011. — From Dutch Dispersal to Ethnic Enclaves in the UK: The Relationship between Segregation and Integration Examined through the Eyes of Somalis, *Urban studies*, on line, 1–14.
- Musterd S., Deurloo M.**, 1997. — Ethnic segregation and the role of public housing in Amsterdam, *Tijdschrift voor economische en sociale geografie*, 88 (2), pp. 158– 168.
- Musterd, S. and Ostendorf W.**, 2009. — 'Residential Segregation and Integration in the Netherlands', *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 35: 9, 1515 — 1532.
- Musterd, S. and de Vos, S.**, 2007. — 'Residential dynamics in ethnic concentrations', *Housing Studies*, 22: 3, p. 333 — 353.
- Musterd, S. and Winter de M.**, 1998. — "Conditions for spatial segregation: some European perspectives." *International Journal of Urban and Regional Research*, 22(4), p. 665-673.
- Teernstra, A. & W.P.C. van Gent** (forthcoming). — "Puzzling Patterns in Neighborhood Change: Upgrading and Downgrading in Highly-regulated Urban Housing Markets ", paper accepted for publication in *Urban Geography*.
- Uitermark J.**, 2003. — "'Social Mixing' and the Management of Disadvantaged Neighbourhoods: The Dutch Policy of Urban Restructuring Revisited." *Urban Studies*, 40(3): 531–549.
- Waal J. (van der) and Burgers J.**, 2011. — Post-Industrialisation, Job Opportunities and Ethnocentrism: A Comparison of Twenty-two Dutch Urban Economies, *Urban Studies*, DOI: 10.1177/0042098010366765 48: 681 originally published online 18 August 2010.
- Zorlu A., Latten J.**, 2009. — Ethnic Sorting in The Netherlands, *Urban Studies*, 46(9), p. 1899-1923.
- Zorlu A., Mulder C. H.**, 2010. — Location Choices of Migrant Nest-Leavers: Spatial Assimilation or Continued Segregation?, IZA DP No. 5141.

Andersen H. S., 2002. — Can Deprived Housing Areas Be Revitalised? Efforts against Segregation and Neighbourhood Decay in Denmark and Europe, *Urban Studies*, vol. 39, p. 767-790.

Andersen H. S., 2010. — Contextualising ethnic residential segregation in Denmark: welfare, housing and migration-related policies, Country Report for Sweden in Immigration, housing and segregation in the Nordic welfare states, Institute for Housing and Urban Research, Uppsala University, <http://hdl.handle.net/10138/25849>.

Andersson R., 2006. — “Breaking Segregation” – Rhetorical Construct or Effective Policy? The Case of the Metropolitan Development Initiative in Sweden, *Urban Studies*, Vol. 43, n°4, p. 787-799.

Andersson R., 1998. — Socio-spatial Dynamics: Ethnic Divisions of Mobility and Housing in post-Palme Sweden, *Urban Studies*, Vol. 35, n° 3, p. 397-428.

Andersson R., BråmÅ A., Holmqvist E., 2010. — Conteracting segregation: Swedish policies and Experiences, *Housing studies*, Vol. 25(2), 237-256.

Andersson R., Magnusson L., Holmqvist T., Holmqvist E., 2010. — Contextualising ethnic residential segregation in Sweden: welfare, housing and migration-related policies, Country Report for Sweden in Immigration, housing and segregation in the Nordic welfare states, Institute for Housing and Urban Research, Uppsala University, <http://hdl.handle.net/10138/25849>.

Åslund O., Rooth D.-O., 2007. — “Do when and where matter? Initial labour market conditions and immigrant earnings”, *The Economic Journal*, Volume 117, n° 518, pp. 422-448.

BråmÅ A., 2008. — Dynamics of Ethnic Residential Segregation in Göteborg, Sweden, 1995–2000, *Population, Space, and Place*, 14:101–117.

BråmÅ A., 2006. — “White flight”? The production and reproduction of immigrant concentration areas in Swedish cities, 1990-2000, *Urban studies*, 43, 7, pp. 1127-1146.

Damm A. P., 2009. — Ethnic Enclaves and Immigrant Labor Market Outcomes: Quasi-experimental Evidence, *Journal of Labor Economics*, Vol. 27, n°. 2, p. 281-313.

Damm A. P., Schultz-Nielsen M.-L., 2008. — The Construction of Neighbourhoods and its Relevance for the Measurement of Social and Ethnic Segregation: Evidence from Denmark, *IZA, Discussion Paper*, No. 3719.

Hårsman B., 2006. — Ethnic Diversity and Spatial Segregation in the Stockholm Region, *Urban Studies*, Vol. 43, No. 8, 1341–1364.

Murdie R. A. and Borgegard L.-E., 1998. — Immigration, Spatial Segregation and Housing Segmentation of Immigrants in Metropolitan Stockholm, 1960-95, *Urban Studies*, 35: p. 1869-1888.

Søhol S. and Wessel T., 2010. — Contextualising ethnic residential segregation in Norway: welfare, housing and migration-related policies, Country Report for in Immigration, housing and segregation in the Nordic welfare states, Institute for Housing and Urban Research, Uppsala University, <http://hdl.handle.net/10138/25849>.

Vaattovaara, M., Vilkkama K., Yousfi S., Dhalmann H. & Kauppinen T. M., 2010. — Contextualising ethnic residential segregation in Finland: migration flows, policies and settlement patterns. Country Report for Finland, 80 p.

Pays d'Europe du Sud

Arbaci, S., 2007. — 'Ethnic Segregation, Housing Systems and Welfare Regimes in Europe', *European Journal of Housing Policy*, 7:4, p. 401 – 433. DOI: 10.1080/14616710701650443.

Arbaci, S., Malheiros J., 2012. — De-segregation, Peripheralisation and the Social Exclusion of Immigrants: Southern European Cities in the 1990s, in *Linking Integration and residential Segregation*, Ed. Gideon Bolt, A. Sule Özbekren and Deborah Phillips, Routledge, p. 59-88.

Dominguez M., Leal J., Martinez Goytre E., 2012. — The Limits of Segregation as an Expression of Socioeconomic Inequality: The Madrid Case in *Residential Segregation in Comparative Perspective*, Thomas Maloutas and Kuniko Fujita (eds.), Ashgate, p. 217-236.

Malheiros J., 2002. — Ethni-cities Residential Patterns in the Northern European and Mediterranean Metropolises, *International Journal of Population Geography*, 8, p. 107-131.

Maloutas T., 2012. — The Broadening and Mystified Margins of Urban Deprivation *European Journal of Homelessness*, Vol. 6, n° 1, p. 13-29.

Maloutas T., 2007. — Segregation, Social Polarization and Immigration in Athens during the 1990s: Theoretical Expectations and Contextual Difference, *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol. 31, n° 4, p. 733–58, DOI:10.1111/j.1468-2427.2007.00760.x

Petsimeris P., 1998. — Urban Decline and the New Social and Ethnic Divisions in the Core Cities of the Italian Industrial Triangle, *Urban Studies*, vol. 35, n° 3, p. 449-466, doi: 10.1080/0042098984853.

Suisse

Haug W., 2002. — La Suisse et l'Europe, terres d'immigration : expériences et perspectives futures, *Bulletin d'information démographique*, n° 4, Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel, Suisse.

Schaerer C., Baranzini A., 2008. — Where and how do Swiss and Foreigners live - Segregation in the Geneva and Zurich housing market, *Cahier de recherche*, Haute École de gestion de Genève, cahier n° HES-SO/HEG-GE/C—08/11/1—CH.

Wanner P., 2004. — Migration et intégration – Populations étrangères en Suisse, Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel, Suisse, 99 p.

USA

Burgess, E.W., 1984. — “The growth of the city: an introduction to a research project” in Park R. E. Burgess E. W., McKenzie R. D., Chicago: University of Chicago Press, 1984, 239 p.

Cohen, S., 1972. — Les diables folkloriques et la panique morale, Londres : MacGibb et Kee.

Cutler M., Glaeser E., and Vigdor J., 1999. — The Rise and Decline of the American Ghetto, *Journal of Political Economy*, Vol. 107, No. 3, pp. 455-506.

Duncan B., Duncan O. D., 1955. — “A methodological analysis of segregation indexes”, *American sociological review*, 20, 2, pp. 210-217.

Harris, D.R., 2001. — Why are Whites and Blacks Averse to Black Neighbors?, *Social science research*, Vol. 30, pp. 100-116.

Iceland J., Nelson K., 2008. — Hispanic Segregation in Metropolitan America: Exploring the Multiple Forms of Spatial Assimilation, *American Sociological Review*, Vol. 73, No. 5, pp. 741-765.

Liebertson S. and Carter D. K., 1982. — Temporal Changes and Urban Differences in Residential Segregation: A Reconsideration, *American Journal of Sociology*, Vol. 88, No. 2, pp. 296-310.

Massey D. S., Denton N. A., 1993. — *American apartheid*, Paris; Descartes et Cie, 385 p.

Massey D. S., Denton N. A., 1988. — « The dimensions of residential segregation », *Social forces*, 67, 2, p. 281-315.

Park R. E., 1926. — “The Urban Community as a Spatial Pattern and a Moral Order” in *The Urban Community*, edited by E. W. Burgess. Chicago, IL: University of Chicago Press, pp. 3-18.

Sampson R. J. and Sharkey P., 2008. — Neighborhood Selection and the Social Reproduction of Concentrated Racial Inequality, *Demography*, Volume 45, n° 1, p. 1–29.

Agglomération : synonyme d'unité urbaine, voir cette expression.

Ampleur de la ségrégation : Elle correspond à l'importance quantitative (effectifs, proportions) des populations soumises à une intensité ségrégative donnée.

Concentration (spatiale) : synonyme de ségrégation mais débarrassée plus clairement de la connotation péjorative de mise à l'écart.

Enclave : Une enclave « ethnique » ou d'immigrés est un territoire où la concentration de ces populations est jugée « importante ». Il n'y a pas de consensus pour la définition d'une enclave. L'ONU la définit conventionnellement comme un « quartier » où les immigrants représentent 30 % au moins de la population de celui-ci. Certains auteurs retiennent parfois un seuil de 50 % (Bråmås, 2008). D'autres définissent une « enclave polarisée » comme un quartier où les résidents blancs sont moins de 30% et où une origine ethnique constitue au moins les 2/3 de la population de couleur (Johnston, 2002).

Ethnicité : Appartenance réelle ou supposée, revendiquée ou attribuée, à une ethnie ou une origine nationale.

Immigré : définition française « Personne née étrangère à l'étranger et vivant dans le pays d'accueil ». Définition des Nations-Unies : « Personnes nées à l'étranger vivant dans le pays d'accueil ».

ID : Indice de dissimilarité

Indice de dissimilarité : Cet indice, parfois appelé indice de ségrégation, estime la proportion des membres d'une origine (ethnique, nationale, religieuse) qui devrait changer de quartier pour que ce groupe et le reste de la population se répartissent dans les mêmes proportions dans les quartiers (ou autres découpages socio-spatiaux). L'indice est égal à 0 lorsque les deux groupes sont répartis de façon homogène dans les territoires d'intérêt et à 100 lorsqu'aucun membre du groupe n'a d'unité en commun avec les individus hors du groupe (Duncan et Duncan, 1955). Les différences de proportions entre localités et en valeur absolue sont sommées et divisées par 2 de façon à ce que l'indice varie entre 0 et 1.

Indice d'isolement : L'indice d'isolement (traditionnellement noté P^*) indique pour les immigrants d'une origine particulière (ou toute autre population), le pourcentage d'immigrants de la même origine qui habitent un « quartier immigré » moyen (ou autre découpage spatial) dans la zone évaluée. Il s'interprète aussi comme la pro-

babilité de rencontrer un compatriote dans le quartier d'habitation. A l'inverse ($1-P^*$), s'interprète comme la probabilité de rencontrer un habitant d'une autre origine dans le quartier. L'index d'isolement mesure la population du groupe g comme une proportion dans la population locale, moyennée à travers tous les membres de ce groupe partout où ils vivent (Liebersohn, 1981) :

$$P^* = \sum_i (N_{gi}/N_g) N_{gi}/N_i.$$

Intensité de la ségrégation : Elle correspond au degré de concentration d'une ou plusieurs populations dans un espace donné. L'usage de l'indice de dissimilarité (noté ensuite ID) est largement répandu dans la littérature scientifique urbaine internationale pour sa mesure mais d'autres alternatives sont possibles.

Fragmentation : Processus par lequel il y a fracture complète ou séparation en petits éléments différents, qui semblent sans lien les uns avec les autres. Ce concept se rencontre dans la recherche sociale et géographique. Il est utilisé dans le cadre de processus sociaux urbains comme une métaphore pour mettre en garde contre un effondrement social de la ville (Musterd et Ostendorf, 2012).

Migrant : immigré.

P^* : indice d'isolement

Polarisation : Le terme polarisation possède deux sens dans la littérature. Le premier sens a la même valeur que les termes « ségrégation » ou « concentration » et il est alors employé comme synonyme. Le second signifie que les espaces urbains tendent à se scinder en deux polarités, l'un regroupant les classes aisées, l'autre les classes populaires. Il n'y aurait donc pas réellement de continuum où les espaces sociaux se distribueraient de façon continue mais des espaces opposés avec au milieu des espaces socialement travaillés et basculant d'un côté ou d'un autre.

Ségrégation : Le terme ségrégation a deux acceptions. Dans la première, « ségréguer, c'est, étymologiquement, séparer du troupeau, instaurer une distance physique, spatiale, entre une partie (un ou plusieurs éléments) et le reste du groupe. » (De Rudder, 1991, p. 11). Il y a aussi contenu une pénalité à être ségrégué et en ce sens ce terme ne s'utilise pas pour décrire la forte concentration des classes supérieures. Chez les scientifiques étudiant les phénomènes de concentration spatiale, le terme « ségrégation » est le plus souvent débarrassé des connotations qualitatives de volonté de mise à distance et de pénalité pour s'en tenir aux répartitions spatiales inégales d'une ou plusieurs populations. Dans ce dernier sens ségrégation est synonyme de concentration spatiale.

Unité urbaine : L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu, sans coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions et comptant au moins 2 000 habitants (définition de l'Insee). C'est globalement ce qu'on entend par « agglomération ».

Annexe 1 – Évolutions de l'intensité de la ségrégation selon les pays d'origine et les 8 plus importantes unités urbaines
Indice de dissimilarité

	Algérie						Maroc						Tunisie					
	1968	1975	1982	1990	1999	2007	1968	1975	1982	1990	1999	2007	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Paris	0,54	0,44	0,41	0,38	0,38	0,37	0,55	0,48	0,41	0,38	0,38	0,36	0,48	0,44	0,41	0,39	0,38	0,36
Lyon	0,50	0,40	0,36	0,36	0,40	0,41	0,50	0,43	0,38	0,38	0,40	0,41	0,47	0,41	0,37	0,39	0,45	0,44
Marseille	0,62	0,50	0,48	0,44	0,44	0,48	0,47	0,39	0,39	0,35	0,38	0,41	0,32	0,32	0,31	0,30	0,34	0,43
Nice	0,68	0,47	0,33	0,35	0,36	0,40	0,38	0,35	0,29	0,29	0,36	0,43	0,25	0,25	0,24	0,26	0,35	0,41
Lille	0,55	0,49	0,45	0,44	0,48	0,48	0,70	0,59	0,53	0,52	0,51	0,49	0,78	0,60	0,62	0,63	0,59	0,56
Bordeaux	0,64	0,53	0,53	0,48	0,48	0,48	0,55	0,50	0,45	0,44	0,45	0,42	na	0,64	0,59	0,53	0,56	0,55
Toulouse	na	0,46	0,42	0,44	0,49	0,45	0,38	0,40	0,37	0,36	0,42	0,36	0,41	0,43	0,43	0,43	0,48	0,46
Strasbourg	0,64	0,47	0,39	0,42	0,42	0,40	0,48	0,38	0,38	0,42	0,45	0,42	0,58	0,49	0,39	0,39	0,42	0,40
France	0,53	0,44	0,41	0,40	0,40	0,40	0,54	0,47	0,44	0,42	0,43	0,41	0,43	0,41	0,38	0,38	0,40	0,40

	Turquie						Portugal						Espagne						Italie					
	1968	1975	1982	1990	1999	2007	1968	1975	1982	1990	1999	2007	1968	1975	1982	1990	1999	2007	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Paris	0,56	0,58	0,56	0,55	0,58	0,55	0,50	0,34	0,28	0,26	0,27	0,28	0,35	0,33	0,29	0,29	0,32	0,32	0,30	0,29	0,28	0,30	0,33	0,32
Lyon	0,52	0,55	0,51	0,50	0,58	0,56	0,52	0,35	0,33	0,28	0,31	0,31	0,30	0,29	0,28	0,27	0,30	0,29	0,26	0,25	0,25	0,26	0,29	0,27
Marseille	0,45	0,45	0,44	0,48	0,61	0,65	0,73	0,63	0,50	0,50	0,51	0,45	0,25	0,25	0,24	0,24	0,28	0,31	0,22	0,20	0,19	0,20	0,25	0,25
Nice	0,43	0,50	0,50	0,54	0,64	0,65	na	0,54	0,43	0,41	0,39	0,36	0,25	0,27	0,26	0,27	0,31	0,31	0,20	0,16	0,15	0,15	0,16	0,17
Lille	ns	ns	0,82	0,77	0,78	0,69	0,60	0,52	0,49	0,45	0,43	0,43	0,55	0,55	0,49	0,50	0,50	0,51	0,42	0,42	0,40	0,40	0,40	0,39
Bordeaux	ns	ns	0,78	0,73	0,71	0,64	0,52	0,44	0,40	0,34	0,33	0,32	0,29	0,28	0,27	0,25	0,25	0,25	0,28	0,35	0,34	0,33	0,41	0,42
Toulouse	ns	ns	ns	ns	0,81	0,65	0,44	0,41	0,37	0,30	0,30	0,33	0,17	0,18	0,15	0,16	0,20	0,20	0,31	0,29	0,30	0,28	0,30	0,31
Strasbourg	ns	0,62	0,45	0,43	0,48	0,42	0,32	0,40	0,35	0,34	0,32	0,30	0,44	0,37	0,34	0,36	0,33	0,31	0,35	0,34	0,24	0,27	0,28	0,26
France	0,52	0,56	0,56	0,55	0,58	0,55	0,51	0,37	0,32	0,28	0,30	0,30	0,31	0,29	0,26	0,25	0,28	0,28	0,27	0,25	0,24	0,24	0,27	0,27

Source : Recensements 1968 à 2007, Insee.

Champ : Quartiers des unités urbaines de 50 000 habitants et plus.

...Suite. Évolutions de l'intensité de la ségrégation selon les régions « géoculturelles »

Indice de dissimilarité

	Maghreb						Afrique subsaharienne						Asie					
	1968	1975	1982	1990	1999	2007	1968	1975	1982	1990	1999	2007	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Paris	0,44	0,39	0,36	0,34	0,34	0,34	0,49	0,50	0,42	0,38	0,35	0,35	0,40	0,42	0,38	0,34	0,35	0,33
Lyon	0,42	0,37	0,33	0,34	0,38	0,40	0,39	0,55	0,50	0,45	0,47	0,41	0,42	0,42	0,38	0,37	0,38	0,35
Marseille	0,40	0,37	0,38	0,35	0,38	0,45	0,35	0,49	0,49	0,47	0,50	0,49	0,36	0,37	0,35	0,35	0,37	0,37
Nice	0,35	0,28	0,23	0,25	0,32	0,39	0,31	0,48	0,46	0,38	0,39	0,42	0,34	0,41	0,38	0,35	0,33	0,35
Lille	0,52	0,46	0,43	0,41	0,45	0,45	0,61	0,61	0,60	0,54	0,49	0,45	0,61	0,59	0,53	0,47	0,46	0,39
Bordeaux	0,44	0,42	0,44	0,42	0,44	0,42	0,52	0,61	0,52	0,47	0,44	0,41	0,50	0,57	0,51	0,44	0,45	0,40
Toulouse	0,32	0,35	0,36	0,36	0,43	0,38	0,38	0,55	0,53	0,47	0,44	0,40	0,46	0,45	0,47	0,45	0,37	0,32
Strasbourg	0,41	0,37	0,33	0,39	0,40	0,40	0,58	0,51	0,45	0,40	0,38	0,34	0,48	0,46	0,39	0,33	0,38	0,33
France	0,43	0,38	0,37	0,36	0,38	0,38	0,47	0,51	0,46	0,41	0,38	0,37	0,40	0,43	0,41	0,37	0,38	0,35

	Europe Latine						Autre Europe						Europe					
	1968	1975	1982	1990	1999	2007	1968	1975	1982	1990	1999	2007	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Paris	0,27	0,23	0,21	0,20	0,22	0,23	0,28	0,29	0,30	0,29	0,29	0,29	0,23	0,20	0,19	0,17	0,19	0,19
Lyon	0,26	0,23	0,22	0,21	0,24	0,23	0,23	0,26	0,25	0,25	0,25	0,25	0,23	0,20	0,19	0,17	0,18	0,16
Marseille	0,2	0,19	0,17	0,18	0,22	0,20	0,26	0,25	0,25	0,29	0,28	0,30	0,18	0,16	0,15	0,16	0,18	0,17
Nice	0,18	0,15	0,14	0,13	0,14	0,16	0,21	0,23	0,21	0,26	0,25	0,27	0,15	0,12	0,11	0,12	0,13	0,15
Lille	0,41	0,43	0,41	0,38	0,37	0,35	0,22	0,22	0,22	0,22	0,25	0,24	0,25	0,29	0,28	0,27	0,26	0,24
Bordeaux	0,27	0,26	0,26	0,24	0,24	0,23	0,30	0,30	0,28	0,28	0,29	0,31	0,25	0,23	0,23	0,22	0,21	0,19
Toulouse	0,17	0,17	0,15	0,16	0,18	0,18	0,23	0,27	0,27	0,29	0,30	0,28	0,16	0,16	0,14	0,14	0,16	0,15
Strasbourg	0,33	0,29	0,22	0,21	0,2	0,18	0,18	0,19	0,19	0,20	0,24	0,23	0,17	0,19	0,14	0,15	0,17	0,18
France	0,25	0,24	0,21	0,20	0,22	0,22	0,26	0,27	0,27	0,26	0,27	0,27	0,22	0,21	0,18	0,17	0,18	0,18

Source : Recensements 1968 à 2007, Insee.

Champ : Quartiers des unités urbaines de 50 000 habitants et plus.

Annexe 2 - Effets « mécaniques » de l'augmentation de la part d'immigrés entre 1968 et 2007 sur la distribution des quartiers

I_t et N_t désignent le nombre d'immigrés et de natifs respectifs dans la population en t. En 1968 et en 2007 la part d'immigrés dans la population est :

$$P_{68} = \frac{I_{68}}{I_{68} + N_{68}} = 8.63\% \text{ et } P_{07} = \frac{I_{07}}{I_{07} + N_{07}} = 11.66\% \text{ où}$$

$P_{07} = 1.35P_{68}$ soit une hausse de 35% de la part d'immigrés dans la population. En se basant sur la distribution de la variable $P_{k68} = I_{k68} / (I_{k68} + N_{k68})$, part d'immigrés dans le quartier k en 1968. On a par définition :

$$P_{68} = \sum_k \left(\frac{I_{k68} + N_{k68}}{I_{68} + N_{68}} \right) P_{k68}$$

Comment cette distribution varie lorsque la part d'immigrés augmente dans la population totale ? On fait l'hypothèse d'une augmentation proportionnelle, c'est-à-dire que la part d'immigrés augmente « relativement plus vite » dans les quartiers avec plus d'immigrés que la moyenne. La hausse du nombre d'immigrés dans l'IRIS serait proportionnelle à la part d'immigrés dans l'IRIS par rapport à la part moyenne dans la population. La formule suivante est adoptée :

$$\hat{P}_{k,07} = z \times m_k P_{k,68}$$

$$\text{Le poids : } m_k = \left(\frac{P_{k68}}{P_{68}} \right)^\eta$$

Cette augmentation est fonction de l'élasticité de la hausse à la part du nombre d'immigrés dans l'IRIS notée η . Ce poids est supérieur à 1 lorsque la part d'immigrés dans le quartier k est supérieure à celle de la population $P_{k68} > P_{68}$ et inversement. On suppose que la hausse du nombre d'immigrés dans l'IRIS est proportionnelle à leur surreprésentation dans le quartier. La variable z est une variable de normalisation. Elle garantit que la hausse de la part d'immigrés pour la population totale est bien de 35 % dans la population.

$$z = \left(\frac{1.35I_{68}}{\sum_k I_{k68} m_k} \right)$$

$$mk=(pk68/p68)^{\eta}$$

	1968		eta=1/2	2007	
	observé	eta=0		eta=1	Observé
0-5%	30,5	20,36	34,25	46,61	25,1
5-10%	37,54	29,87	25,23	20,32	28,72
10-20%	26,83	36,61	24,6	17,5	29,45
>20	5,13	13,15	15,91	15,56	16,73

Eta = ½ représente la racine carré de l'élasticité à la hausse des taux d'immigrés, Eta = 0 représente une augmentation linéaire.

Cette formule d'augmentation proportionnelle est handicapée par la tranche de 0-5 % car malgré la hausse générale des taux de migrants entre 1968 et 2007, leurs parts ne progressent pas mais baissent dans ce type de quartiers pour les raisons développées en § 1. Malgré ce handicap initial, les autres tranches s'approchent des taux observés.

Annexe 3 – Spécification alternative du modèle

Effets fixes pour les unités urbaines	Part d'immigrés dans l'IRIS		Taux de chômage dans l'IRIS	
	non	oui	non	oui
Période d'arrivée en France				
<1975	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)
1975-1986	0,21 (0.096)	0,16 (0.084)	0,14 (0.072)	0,22 (0.066)
1987 -1991	0,90 (0.130)	0,51 (0.113)	0,21 (0.097)	0,37 (0.090)
1992 -1998	0,68 (0.154)	0,74 (0.134)	0,47 (0.115)	0,48 (0.106)
>1998	0,09 (0.129)	0,89 (0.112)	0,66 (0.096)	0,47 (0.089)
Taux de chômage de l'année d'arrivé après 1975 (0 avant)	0,12 (0.014)	0,09 (0.012)	0,04 (0.010)	0,05 (0.009)
Célibataire	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)
Famille monoparentale	0,58 (0.049)	0,60 (0.042)	1,22 (0.036)	1,12 (0.033)
couple sans enfants	-0,39 (0.045)	-0,56 (0.039)	-0,37 (0.033)	-0,30 (0.031)
couple avec enfants ≤ 3	0,22 (0.036)	0,08 (0.031)	0,29 (0.027)	0,30 (0.025)
couple avec ≥ 4 enfants	1,36 (0.065)	1,59 (0.057)	1,97 (0.048)	1,66 (0.045)
Sans diplôme	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)
CEP, BEPC	-1,55 (0.057)	-1,49 (0.050)	-1,19 (0.043)	-1,09 (0.039)
CAP, BEP	-2,90 (0.044)	-1,91 (0.039)	-1,12 (0.033)	-1,40 (0.031)
Niveau Bac et BAC	-3,14 (0.044)	-2,72 (0.038)	-2,23 (0.033)	-2,20 (0.030)
Plus que le Bac	-4,27 (0.040)	-3,90 (0.035)	-3,32 (0.030)	-3,22 (0.028)
CSP x Activité				
Ouvrier en emploi	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)
Employés, Prof. Interm. en emploi	-0,30 (0.042)	-1,29 (0.036)	-1,41 (0.031)	-1,07 (0.029)
Cadre en emploi	-1,72 (0.048)	-2,66 (0.042)	-2,62 (0.036)	-2,26 (0.033)
Retraité, autres inactifs	-0,64 (0.044)	-0,01 (0.038)	0,47 (0.033)	0,01 (0.030)
Ouvrier x Chômage	0,56 (0.063)	1,188 (0.055)	2,39 (0.047)	1,74 (0.043)
Employé x Chômage	0,35 (0.066)	1,12 (0.057)	1,94 (0.049)	1,51 (0.045)
Cadre x Chômage	1,48 (0.112)	1,78 (0.098)	2,28 (0.084)	1,98 (0.077)
Région géoculturelle d'origine				

Autre Europe et autres nationalité	(ref.)	(ref.)	(ref.)	(ref.)
Europe Latine	-2,59 (0.054)	-2,02 (0.047)	-1,64 (0.404)	-1,54 (0.037)
Maghreb	2,01 (0.045)	2,78 (0.039)	3,28 (0.033)	2,77 (0.031)
Afrique hors Maghreb	3,22 (0.050)	2,80 (0.044)	2,35 (0.037)	2,61 (0.035)
Asie Orientale	3,68 (0.060)	2,85 (0.052)	0,66 (0.044)	1,12 (0.041)
Asie Moyen-Orient	1,67 (0.063)	2,50 (0.055)	2,35 (0.047)	2,00 (0.043)
N	499 684	499 684	499 684	499 684
R2	0,09	0,31	0,15	0,27

Source : recensement 2007

Champ : Immigré et personne de référence du ménage entre 18 et 65 ans.

Annexe 4 - Tableau synthétique sélectif de la ségrégation en Europe de l'Ouest

Pays	Dates d'estimation	Niveau spatial	Intensité de la ségrégation ID	Ampleur de la ségrégation Indice isolement (P*)	Mobilités résidentielles	Références
France	1968-1999	France (IRIS = 2500 h)	↓	//	//	Verdugo, 2011
	1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2007	France, quartiers (IRIS = 2500 h)	↓ =	↓ Européens ↑ non-européens, faible, dans les quartiers de 20 à 30% de migrants	//	<u>Pan Ké Shon et Verdugo, 2012</u>
	1982, 1990, 1999	Paris IdF, niveaux variables	↓	Faible ampleur	//	Préteceille, 2009
	1990-1999	France, Iris	//	//	↑	Pan Ké Shon, 2009
Grande-Bretagne	1961-1991 1991-2001	Borough, Ward, Enu- meration district : 450 h	↓	Faibles ↓↑	↑	Peach, 1999 Peach, 2009 ; Simpson, 2007 Bell and Machin, 2011
	1971 -2001	Angleterre, Ward 5 400 h 32,000 LSOA (Lower Super Output Areas) : 1 500 h				
	2000-2001	Grande-Bretagne	//	//	↑	Finney, Simpson, 2007
	1991-2001	Grande-Bretagne Ward	↓	Faibles ↓↑	//	<u>Sabater, 2008</u>
Allemagne	2000-2008	Allemagne. Micro quartiers de 5 à 8 ménages	//	Indice d'isolement expliqué de 30% à 85% par les varia- bles sociodémographiques	//	Sager, 2011.
	1984 1989 1994	Cologne	↓	//		Friedrichs, 1998
	2004	33 villes Allemagne de l'Ouest	Proportions modérées des étrangers dans les quartiers		//	Schönwälder and Sohn, 2009
	1974 1991 1996	Berlin	↓			Kemper, 1998
Belgique	1970-1981	Bruxelles Quartiers « administra- tifs »	Pas de quartier mono- ethnique, ni de quartier où une nationalité >1/3 de la population totale	//	//	Kesteloot, 1986
	1981-1991 (Brux.) 1984-1995 (Ams- terdam)	Bruxelles/Amsterdam Quartiers « administra- tifs »	Certains quartiers très ségrégués Brux : 45% de Marocains ou de Turcs, 80 % toutes origines	//	//	Kesteloot and Cortie, 1998

Hollande	1980, 1998 1994, 2000, 2004	QR de 8000h à : Amsterdam, Rotterdam, La Hague, Utrecht	↓ = sauf Amsterdam augmen- tation	Entre 25 et 45 % selon l'origine : ↑ entre 1994 et 2004 de la part des Marocains ds les Qr concentrés (moyenne+ 2 écarts types), ↓ tendance des Surinamais et des Antillais après 1998.	Entre 1994 et 2004, 50% des Marocains et Surinamais ont déménagé des secteurs ségré- gués où ils vivaient (Musterd et Vos, 2007)	Musterd et Ostendorf, 2009 Musterd et de Vos, 2007
	1980, 1986, 1995 2000, 2004 2002 pour les mobilités	QR de 8000h à Am- sterdam, Rotterdam, La Hague, Utrecht	↓ = ↑ Amsterdam Moindre remontée entre 2000 et 2004	+ de 65 % des immi. non- occidentaux vivent ds des QR avec -50% d'immi non- occidentaux sauf les Turcs <57% en 2002	↑ A partir de 50% d'immigrés non- occidentaux dans le quartier	Bolt, van Kempen et van Ham, 2008
	2005	QR de 1600h de Hol- lande	Pas de tendances ségréga- tives au niveau national	80 % ou plus des immigrés vivent dans des QR où les immigrants du même pays d'origine composent moins de 10 % de la population	//	Hartog et Zorlu, 2009 Distribution selon fonction cumu- lative des migrants selon let x d'immigrés dans les quartiers
Suède	1960-1995	Région Stockholm	↓↑ = selon les origines	La moyenne totale des ID n'est pas pondérée par les effectifs de chaque groupe : ex Finlandais ID 19 corres- pond à 69 638 h en 1995, Somaliens ID 56 correspond à 3 016 habitants en 1995...	//	<u>Murdie and Borgegard, 1998</u> Les ↑ sont dues aux implanta- tions des nouveaux groupes d'immigrés ds la région de Stock- holm
	1995-2000	Stockholm Göteborg	↑ Composition des quartiers	En dehors des Africains sub- sahariens, la majorité des migrants vivaient dans des QR à majorité suédoise en 1995 et 2000	Mobilités ascen- dantes ↑ Divers types de quartiers d'entrée et de diffusion	<u>BråmÅ A. 2008, 2006</u> Evaluation de la ségrégation par les proportions d'immigrés en présence ds les quartiers.
	1998		//	//	Fortes mobilités, Diverses selon les origines	Andersson, 2010 Politique de dispersion des réfu- giés en 1985, réforme plus libérale en 1994
	2000-2008	Région de Stockholm	↓	10,6% des immigrés vivent dans des quartiers où ils sont >50%	Mobilités impor- tantes. Les carac- téristiques des sortants sont plus élevées	<u>Andersson Magnusson, Holmqvist et Holmqvist, 2010</u>
Norvège	1980-2010 1998-2008	Villes de Norvège Oslo	↓	//	Mobilités impor- tantes Dispersion	<u>Søhol and Wessel, 2010</u>
Finlande	2000-2009		↑ =	//	//	Vaattovaara, Vilkkama, Yousfi, H. Dhalmann & Kauppinen

						(2010)
Suisse	2000	Genève - Zurich District : 7350h 28200h Hectare : 75h 89h	Faible malgré le taux le plus élevé de migrants en Europe	//	//	Schaerer et Baranzini, 2008 Wanner, 2004.
Europe	1998-2004	Europe	↓ =	//	//	Musterd S. & van Kempen R., 2009
Europe du Sud	1991 Lisbon 1999 Milan 1996 Madrid et Barcelone 1990s Athènes 1991-2001 Grèce Madrid 2001-2009	Unités spatiales impor- tantes et très varia- bles: 102 000 h à 16 600 h. ?	? IS variables selon les origi- nes mais probablement plus élevés que ce qui est habituellement affirmé (Barcelone Marocains et Philipins). ↓ ID catégories sociales ↓ (ID) sauf Africains ↑	//	//	Malheiros, 2002. Pas de tendances temporelles relevées dans cet article. Arbaci, 2007 Arbaci et Malheiros, 2012 Petsimeris P., 1998 Maloutas, 2007, 2012. Des indices de ségrégation relati- vement bas, des troubles so- ciaux peu fréquents liés à la ségrégation, l'organisation sociale familiale et la mobilité résidentielle très basses. Dominguez <i>et al.</i> , 2012.

Note : les études retenues dans ce tableau sont soit les seules disponibles, soit une sélection. ↓ : baisse ; ↑ : hausse ; = : stagnation ; // : non disponible
ID : indice de dissimilarité

Annexe 5 – Flux d'immigration régulière de long terme en France

France métropolitaine	1994	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Toutes nationalités	119 563	160 428	182 693	205 707	215 397	211 863	217 285	212 720	199 658	211 055
Anciens et nouveaux états membres (1)	51 371	49 347	49 744	50 540	50 275	46 707	55 941	55 000	55 000	55 000
Anciens états membres de l'UE14	47 697	43 282	42 552	42 744	42 085	40 000	-	-	-	-
Autres nationalités européennes	9 842	12 563	14 264	16 438	17 518	18 529	21 063	19 328	16 720	17 656
Turquie	4 456	5 814	6 219	7 706	7 544	7 701	8 342	8 382	7 170	7 607
Russie	1 047	1 827	2 078	2 495	3 222	4 184	4 227	3 452	3 015	3 324
Ex-Yougoslavie	2 771	1 894	2 798	2 589	2 704	3 440	4 087	3 039	2 550	2 748
Afrique	34 748	64 181	78 753	94 317	101 658	100 567	95 309	92 194	83 606	90 582
<i>Sous-total Maghreb</i>	<i>23 029</i>	<i>40 953</i>	<i>51 526</i>	<i>63 107</i>	<i>68 040</i>	<i>65 695</i>	<i>59 853</i>	<i>57 118</i>	<i>51 890</i>	<i>56 090</i>
Algérie	10 911	12 760	18 555	27 936	32 596	31 846	28 989	28 726	24 041	23 605
Maroc	9 267	21 507	24 986	26 177	24 948	24 014	21 580	19 242	19 017	23 382
Tunisie	2 851	6 686	7 985	8 994	10 496	9 835	9 284	9 150	8 832	9 103
Mali	441	1 856	2 124	2 244	2 580	2 533	2 457	2 936	2 657	4 535
Cameroun	675	2 039	2 672	3 190	3 724	4 123	4 275	4 228	3 695	3 913
Sénégal	1 249	3 422	3 694	4 163	3 907	3 920	3 588	3 528	3 531	3 573
Côte d'Ivoire	812	2 187	2 648	3 009	3 594	3 913	3 478	3 683	3 208	3 217
<i>Sous total : autres nationalités d'Afrique</i>	<i>4 142</i>	<i>5 235</i>	<i>5 938</i>	<i>6 913</i>	<i>7 456</i>	<i>7 925</i>	<i>8 613</i>	<i>8 660</i>	<i>7 702</i>	<i>7 899</i>
Asie	13 123	21 001	25 234	29 070	30 346	30 458	29 274	29 918	29 196	31 700
Chine	1 358	5 036	6 688	8 968	8 887	8 329	8 221	9 873	10 040	11 893
Japon	2 457	3 154	3 170	3 118	3 229	3 260	2 859	2 525	2 461	2 354
Inde	600	1 368	1 563	2 037	1 891	1 590	1 638	1 808	2 004	2 208
Amérique	9 797	12 776	14 083	14 682	14 958	14 917	14 941	15 454	14 272	15 154
<i>Sous-total Amérique du nord</i>	<i>5 953</i>	<i>6 310</i>	<i>6 740</i>	<i>6 417</i>	<i>6 149</i>	<i>6 243</i>	<i>5 924</i>	<i>5 529</i>	<i>4 846</i>	<i>5 459</i>

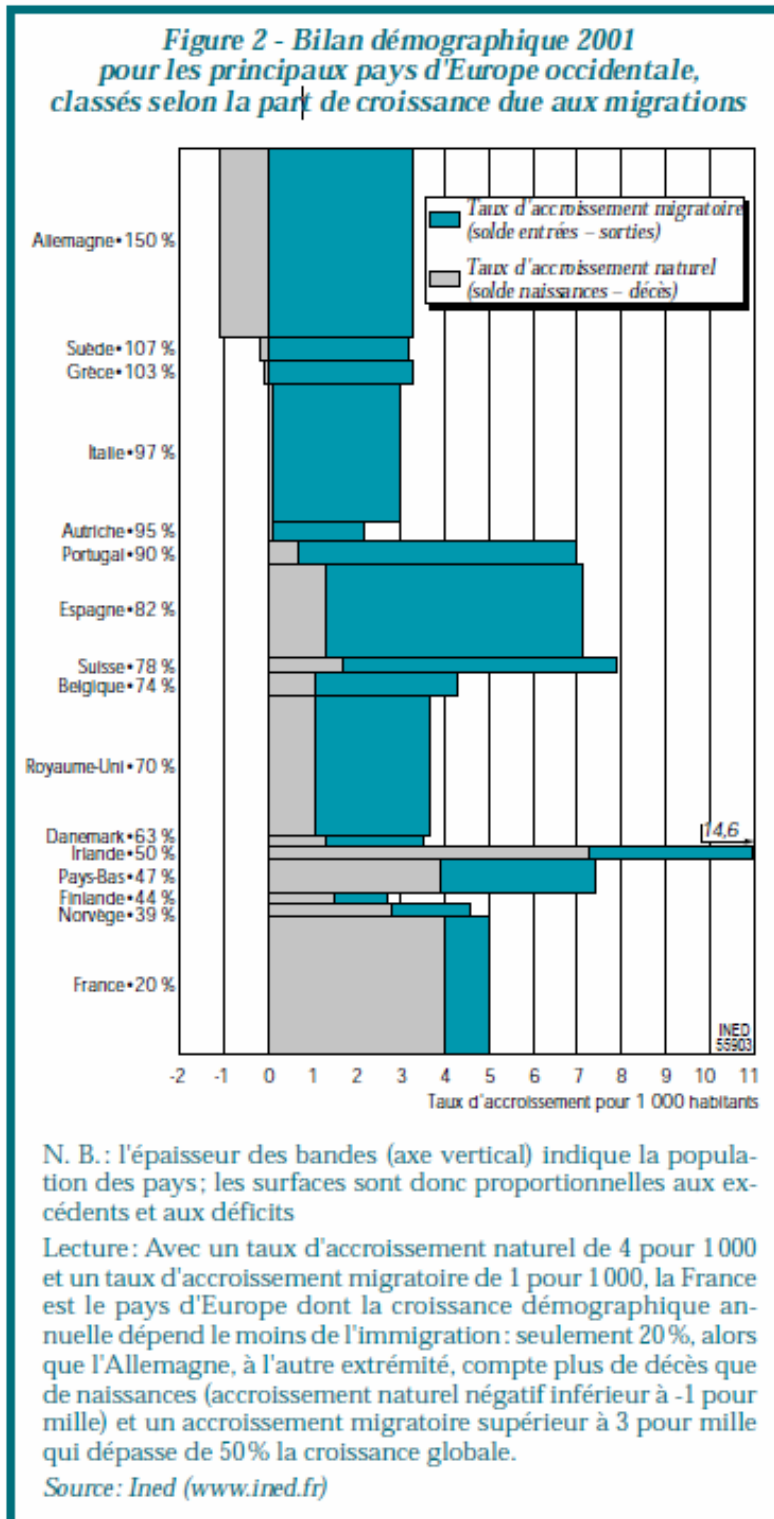
(1) A compter de 2005, une estimation des entrées en provenance de l'Union européenne (à 27) est produite à partir des enquêtes annuelles de recensement.

Les chiffres pour les années 2006, 2007, 2008 (arrondi à 55 000) seront ultérieurement révisés.

Source : élaboration par l'INED à partir des informations du fichier central des titres de séjour (AGDREF) communiquées par le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, ainsi que des premiers résultats des enquêtes annuelles de recensement (INSEE). Des données plus détaillées sont disponibles sur

http://statistiques_flux_immigration.site.ined.fr/fr/admissions/

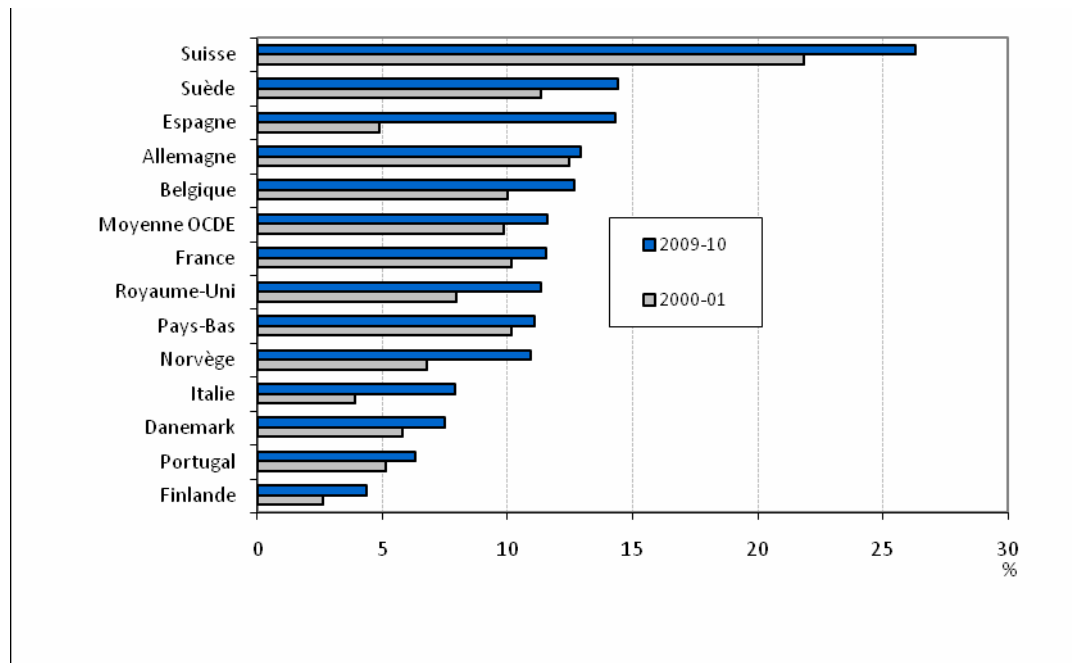
Annexe 6 – Croissance démographique et migratoire en Europe



160

Tiré de : Cinq idées reçues sur l'immigration, François Héran, 2004, *Population et société*, n° 397, 4 p.

Annexe 7 – Évolution des stocks de migrants entre 2000-01 et 2009-10



Source : OCDE (2012), graphique des auteurs.

*La définition d'immigré utilisée dans ces tableaux est celle des Nations-Unies « Personnes nées à l'étranger vivant dans le pays d'accueil. »